PROFIL SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE DES CANADIENS AYANT UN PROBLEME DE SANTÉ ET DE LIMITATION DE LEURS ACTIVITÉS

Préparé par :
Hussein Rostum et
Eliane Thónney,
TEEGA Research Consultants Inc.

Pour :

Division de la recherche
Société canadienne d'hypothèques
et de logement

Mars 1991

Les opinions exprimées dans ce document n'engagent que l'auteur et ne reflète pas nécessairement celles de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Cette publication est aussi disponible en anglais sous le titre "A Socio-Demographic Profile of Canadians Experiencing Health or Activity Limitations."

TABLE DES MATIERES

		Page
	REMERCIEMENTS	iv
	RÉSUMÉ	v
I.	**INTRODUCTION**	1
1.1	Historique	1
1.2	Définition des divers types d'incapacité	2
1.3	Le logement des personnes handicapées : contexte de l'étude	3
1.4	Accent sur les ménages et les individus	4
II.	**APERÇU**	5
2.1	Distribution géographique	5
2.2	Nature et degré de l'incapacité	8
2.3	Milieu de vie	10
2.4	Personnes handicapées, selon l'âge et le sexe	11
III.	**PROFIL DES PERSONNES HANDICAPÉES, SELON LA NATURE DE L'INCAPACITÉ**	13
3.1	Comparaison rural-urbain	13
3.2	Hommes et femmes	14
3.3	Groupe d'âge	15
3.4	Situation par rapport à la population active	16
3.5	Profession	17
3.6	Mode d'occupation	18
3.7	Niveau du revenu	19
IV.	**PROFIL DES PERSONNES HANDICAPÉES, SELON LE DEGRÉ DE L'INCAPACITÉ**	20
4.1	Nature de l'incapacité	20
4.2	Distribution géographique	21
4.3	Hommes et femmes	22
4.4	Groupe d'âge	22
4.5	Situation par rapport à la population active	23
4.6	Profession	23
4.7	Éducation	24
4.8	Incapacité à long terme	24

V. COMPARAISON ENTRE LES MÉNAGES 26

5.1 Distribution géographique 26
5.2 Personnes âgées ou non 27
5.3 État civil 28
5.4 Taille du ménage 28
5.5 Situation par rapport à la population active 29
5.6 Type d'activité professionnelle 30
5.7 Profession 31
5.8 Niveau de revenu 32

VI. LOGEMENT 35

6.1 Propriétaires et locataires 35
6.2 Chef de famille âgé ou non 37
6.3 Comparaison urbain-rural 38
6.4 Type de logement 38
6.5 Age des logements 39
6.6 Revenu et abordabilité 40
6.7 Taille du logement et du ménage 42

ANNEXES

A. Chronologie des événements 45
B. Caractéristiques de l'ESLA 49
1. Questionnaires 49
2. Fichiers et microdonnées 49
3. Pondération 50
4. Mise en garde, échantillon et fiabilité 50
C. Liste des variables 51
D. *Déclaration sur la décennie des personnes handicapées* 53
E. Activités, aménagements et aides techniques 55
F. Personnes handicapées vivant en établissement 59
G. Enfants handicapés 62
H. Tableaux statistiques supplémentaires 65

REMERCIEMENTS

J'aimerais exprimer ma gratitude à Denis Myette pour ses commentaires sur une version antérieure de ce rapport et, tout particulièrement, pour sa patience et ses encouragements.

Hussein Rostum

RÉSUMÉ

Cette étude constitue un profil socio-démographique des Canadiens ayant un problème de santé et de limitation de leurs activités (c'est-à-dire, les personnes handicapées). Elle présente, sur la nature et le degré d'incapacité des individus, des renseignements qu'elle met en relation avec les caractéristiques de divers types de ménages et la situation des personnes handicapées en ce qui concerne le logement.

Les différents types d'handicaps étudiés touchent les domaines suivants : la mobilité, l'agilité, la vision, l'audition, la parole, et d'autres encore (comme les handicaps relatifs à l'apprentissage, au comportement émotionnel et au développement). Toutes les personnes, quel que soit leur âge, qui présentent une de ces limitations et vivent dans un ménage ou un établissement sont incluses dans cette analyse.

Les auteurs de l'étude utilisent les données de l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités (ESLA) de 1986-1987 et du recensement du Canada de 1986. Au cours de l'analyse des données de l'ESLA et du recensement, il a fallu préparer divers graphiques, tableaux statistiques et tableaux croisés des variables socio-démographiques sur les individus et les ménages.

Le rapport comporte plusieurs parties : un aperçu socio-démographique des personnes handicapées au Canada, un profil des Canadiens, selon la nature et le degré de l'incapacité, les caractéristiques des ménages et la situation sur le plan du logement des personnes qui ont un problème de santé et de limitation de leurs activités. De plus, des statistiques supplémentaires et des renseignements de base sont présentés dans les annexes.

FAITS SAILLANTS

PERSONNES HANDICAPÉES

o Le nombre total de personnes qui présentent un problème de santé et de limitation de leurs activités est de 3,3 millions, soit environ 13 % de la population canadienne.

o Il y a 1,7 million de femmes et 1,6 million d'hommes handicapés au Canada, mais cette différence s'explique probablement en grande partie par la plus grande espérance de vie des femmes.

o Ainsi que l'on pourrait s'y attendre, la proportion de personnes handicapées augmente avec l'âge. Cinq pour cent de tous les enfants (de moins de 15 ans) présentent une incapacité quelconque. Par ailleurs, 46 % de toutes les personnes âgées (65 ans et plus), ont un problème de santé et de limitation de leurs activités. Ces données se comparent à la proportion de personnes handicapées dans l'ensemble des Canadiens, soit 13 %.

DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE

o C'est l'Ontario qui compte le plus grand nombre de Canadiens handicapés (adultes et enfants) avec un total de 1 263 000 personnes. Ce total représente environ 38 % de l'ensemble des personnes handicapées au Canada. Le Québec compte environ 22 % (728 000 personnes) et la Colombie-Britannique 12 % (395 000) de l'ensemble des personnes handicapées au pays.

o Par ailleurs, c'est en Nouvelle-Écosse, avec 17 %, que la proportion de personnes handicapées est la plus élevée. Toutes les autres provinces affichent un taux qui est inférieur ou supérieur de 2 points de pourcentage par rapport à la moyenne nationale de 13 %.

o Près de 23 % des adultes handicapés vivent dans des régions rurales et 77 % dans des régions urbaines.

NATURE ET DEGRÉ D'INCAPACITÉ

o Les personnes qui présentent une limitation en ce qui concerne la "mobilité" et "l'agilité" constituent le groupe le plus important de Canadiens handicapés. Soixante-cinq pour cent des adultes handicapés vivant dans un ménage et dans un établissement présentent une incapacité relative à la mobilité et 58 % à l'agilité. En comparaison, ils ne sont que 8 % à présenter une limitation au niveau de la parole, 18 % au niveau de la vue et 32 % au niveau de l'ouïe.

o Dix-neuf pour cent seulement des personnes handicapées sont gravement limitées en ce qui a trait à leur santé ou à leurs activités alors que 35 % le sont modérément et 46 % légèrement.

NIVEAU D'ÉDUCATION

o La corrélation entre le taux d'incapacité et le niveau d'éducation est très élevée. Plus le niveau d'éducation est élevé, plus la proportion relative d'adultes qui signalent une incapacité est faible. Une forte proportion (31 %) des personnes qui ont 8 années d'études ou moins présentent certains problèmes de santé et de limitation de leurs activités. A l'autre extrémité du spectre, 8 % de ceux qui possèdent un diplôme secondaire ou universitaire ont un certain degré d'incapacité.

o En ce qui concerne les adultes qui ont huit années ou moins de scolarité, 8 % signalent une incapacité grave. Par contre, 1 % seulement de ceux qui possèdent un diplôme secondaire ou universitaire sont dans ce cas.

ÉTABLISSEMENTS

o Il y a beaucoup plus de personnes handicapées dans les ménages (près de 92 % de toutes les personnes handicapées) que dans les établissements (8 %).

o En ce qui concerne la population vivant en établissement, la grande majorité (79 %) sont des personnes âgées. Un pour cent seulement des personnes qui vivent en établissement sont des enfants et 20 % sont des adultes de 15 ans à 64 ans.

o Les femmes représentent 65 % de l'ensemble des personnes handicapées vivant dans un établissement et 87 % d'entre elles ont 65 ans ou plus. Par comparaison, 65 % des hommes handicapés vivant dans un établissement ont 65 ans et plus.

COMPARAISON DES MÉNAGES

o Près de 57 % des personnes handicapées vivant dans un ménage ont entre 15 ans et 64 ans. Neuf pour cent seulement sont des enfants et 34 % ont 65 ans ou plus.

o L'Ontario et le Québec sont les deux provinces où la proportion de ménages comptant des personnes handicapées est la plus forte (38 % et 21 % respectivement).

o De façon générale, les ménages dont le chef de famille est une personne âgée, et qui comptent des personnes handicapées, constituent 40 % de tous les ménages dont le chef de famille est une personne âgée. Par comparaison, dans le cas des ménages dont le chef de famille n'est pas une personne âgée et qui comptent des personnes handicapées, le pourcentage s'établit à 17 % de l'ensemble des ménages.

o Les veuves affichent le taux le plus élevé d'incapacité, soit 42 %. Le deuxième taux d'incapacité en importance, soit 21 %, touche les adultes divorcés.

o De tous les adultes handicapés, selon le statut marital, ce sont les veuves qui constituent le groupe le plus important de personnes ayant une incapacité grave; c'est le cas de près de 12 % d'entre elles.

o Il n'est pas surprenant de constater que, comme l'indiquent les données précédentes, les adultes célibataires ont le plus fort taux d'incapacité de tous les groupes de ménages, soit 27 %. Le taux le plus élevé suivant, en ordre d'importance, (20 %) s'applique aux ménages de deux personnes seulement. Ceci s'explique surtout par

le fait que le groupe le plus important de personnes handicapées est formé par les personnes âgées, qui constituent la proportion relative la plus importante de ménages de une et deux personnes.

SITUATION PAR RAPPORT A LA POPULATION ACTIVE ET NIVEAU DE REVENU

o La majorité des adultes handicapés sont, soit des personnes âgées, soit des personnes qui ne font pas partie de la population active. Pris ensemble, ces deux groupes représentent 70 % des adultes handicapés. Les adultes handicapés occupant un emploi représentent 25 % du total et ceux qui sont en chômage 5 %.

o Une proportion relativement plus élevée de ménages comptant des personnes handicapées se trouvent dans la catégorie la plus faible de revenu, comparativement aux ménages qui n'en comptent pas. Quarante-six pour cent des ménages comptant des personnes handicapées ont un revenu inférieur à 20 000 $ (données de 1986). Par contre, le chiffre correspondant, pour ce qui est des ménages sans personne handicapée, est de 30 %.

o Le taux d'incapacité des adultes vivant dans un ménage dont le revenu est inférieur à 20 000 $ (données de 1986) indique que ces ménages sont deux fois plus susceptibles de compter des personnes handicapées que les ménages dont le revenu est égal ou supérieur à 20 000 $. Les personnes handicapées vivant dans un ménage au niveau de revenu inférieur sont également deux fois plus susceptibles de présenter une incapacité grave que celles des tranches de revenu supérieur.

o Dans l'ensemble, 24 % des ménages qui se situent au seuil de faible revenu ou au-dessous comptent des personnes handicapées. En comparaison, 13 % de ceux dont le revenu est supérieur au seuil comptent des personnes handicapées.

LOGEMENT

o Parmi les ménages comptant des personnes handicapées, 64 % sont propriétaires et 35 % locataires de leur logement. La proportion des locataires est supérieure chez les ménages qui ne comptent pas de personnes handicapées, soit 38 %.

o Vingt-et-un pour cent des ménages propriétaires comptent des personnes handicapées. Parallèlement, le pourcentage est de 20 % dans le cas des ménages locataires. Dans le cas des ménages qui vivent dans une réserve, la proportion correspondante est de 24 %.

o Vingt-et-un pour cent de l'ensemble des ménages vivant en milieu urbain et 23 % de ceux qui vivent en milieu rural comptent des personnes handicapées.

o Treize pour cent de l'ensemble des adultes vivant dans un logement individuel sont handicapés. Dans le cas de ceux qui vivent dans des immeubles d'appartements de 5 étages et plus, 22 % sont handicapés. Ce dernier groupe compte également une proportion relativement plus élevée de personnes ayant une incapacité grave, soit 5,3 %.

o Le taux d'incapacité des adultes, qui est plus élevé dans les logements anciens, décline progressivement selon le groupe d'âge du logement. Dix-sept pour cent des logements de 45 ans ou plus comptent des personnes handicapées, contre 10,5 % de ceux de moins de 10 ans. Par ailleurs, on ne peut discerner aucun rapport particulier entre la gravité de l'incapacité et l'âge du logement.

o Dans l'ensemble, les données de l'ESLA suggèrent qu'il existe une certaine concentration de personnes handicapées dans les logements plus anciens. Elles sont plus susceptibles de vivre dans ce type de logement que les personnes n'ayant aucune incapacité.

o Quatre pour cent des personnes handicapées ont indiqué qu'elles utilisaient des aménagements particuliers (rampes d'accès, portes plus larges, ascenseurs ou appareils de levage, etc.) pour quitter leur lieu de résidence ou y entrer et 2 % ont indiqué que ce type d'aménagements leur faisait défaut. Sept pour cent d'entre elles utilisent des aménagements spéciaux à l'intérieur de leur foyer et 3 % de plus ont indiqué qu'elles avaient besoin de ce genre d'aménagement mais n'en disposaient pas.

ABORDABILITÉ

o Selon les données du recensement de 1986, plus de la moitié des ménages propriétaires qui comptaient une personne handicapée disposaient d'un revenu inférieur à 30 000 $, alors que cette proportion était d'environ un tiers dans le cas des ménages ne comptant aucune personne handicapée.

o Plus de 80 % des ménages locataires avec une personne handicapée disposaient d'un revenu inférieur à 30 000 $, comparativement à 68 % dans le cas des ménages sans personne handicapée.

o Les ménages avec une personne handicapée sont sur-représentés dans le groupe pour lequel le rapport coût de logement-revenu est égal ou supérieur à 30 %. Ce rapport est égal ou supérieur à 30 % dans le cas de 23 % des ménages avec une personne handicapée.

I. INTRODUCTION

1.1 Historique

Cette étude constitue un profil socio-démographique des Canadiens ayant un problème de santé et de limitation de leurs activités. Elle présente, sur la nature et le degré d'incapacité des individus, des renseignements qu'elle met en relation avec les caractéristiques de divers types de ménages et la situation des personnes handicapées en ce qui concerne le logement.

Les auteurs de l'étude utilisent les données de l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités (ESLA) et du recensement du Canada de 1986. Au cours de l'analyse des données de l'ESLA et du recensement, divers graphiques, tableaux statistiques et tableaux croisés des variables socio-démographiques ont été préparés sur les individus et les ménages. Le rapport comprend: un aperçu socio-démographique des personnes handicapées au Canada, un profil des Canadiens selon le type et la gravité de l'incapacité, les caractéristiques des ménages et la situation, en matière de logement, des personnes ayant un problème de santé et de limitation de leurs activités.

L'ESLA est une enquête post-censitaire. Autrement dit, on a d'abord identifié la population des personnes handicapées au Canada en incluant dans le formulaire du recensement une question sur les limitations d'activités. Cette question a ensuite été utilisée comme mode de sélection d'un échantillon d'individus auxquels on demanderait de participer à l'ESLA. Ce processus a permis d'établir un lien entre les renseignements sur les diverses incapacités et les données socio-démographiques sur les ménages tirées du recensement.

L'ESLA comprend deux enquêtes : l'enquête auprès des ménages qui a été menée immédiatement après le recensement de la population de 1986 et l'enquête auprès des établissements qui a été effectuée en 1987. D'après l'ESLA, on estime à 3,3 millions le nombre de personnes handicapées, soit environ 13 % de la population canadienne. L'importance de ce pourcentage, qui pourrait sembler élevé à première vue, s'explique, en fait, par le caractère très général de la définition de "l'incapacité" établie par l'Organisation mondiale de la santé et reconnue sur le plan international, soit :

> ...toute réduction ou absence (résultant d'une déficience) de la capacité d'exécuter une activité de la manière considérée comme normale par un être humain.(1)

C'est cette définition de "l'incapacité" des personnes ayant un problème de santé et de limitation de leurs activités qui sera utilisée dans l'ensemble de cette étude. Cependant, l'analyse présentée dans le rapport établit également une distinction entre les personnes handicapées en fonction de la gravité de leur incapacité (définie par l'ESLA comme "légère", "modérée" et "grave").

---

(1) Classification internationale des handicaps : déficiences, incapacités et désavantages, Organisation mondiale de la santé, 1980, p. 143.

1.2 Définition des divers types d'incapacité

Pour les fins d'identification (classification) des divers types d'incapacité, voici les définitions utilisées dans ce rapport :

Mobilité : limitation dans la capacité de marcher, de se déplacer d'une pièce à une autre, de transporter un objet sur 10 mètres ou de se tenir debout pendant de longues périodes

Agilité : limitation dans la capacité de se pencher, de s'habiller ou de se déshabiller, de se mettre au lit et de sortir du lit, de se couper les ongles d'orteils, de se servir de ses doigts pour saisir ou manier un objet, d'atteindre quelque chose ou de couper ses aliments

Vision : limitation dans la capacité de lire les caractères ordinaires d'un journal ou de voir quelqu'un à quatre mètres, même avec des verres

Audition : limitation dans la capacité d'entendre ce qui se dit lors d'une conversation avec une personne, ou avec deux personnes ou plus, même en portant une prothèse auditive

Parole : limitation dans la capacité de parler et d'être compris(e)

Autre : limitation à cause de difficultés d'apprentissage ou d'un désordre émotif ou psychiatrique, ou à cause d'un retard de développement

Inconnu : limitation dont la nature n'est pas spécifiée

Ces définitions sont les mêmes que celles qui ont été utilisées lors de l'ESLA et du recensement de 1986. Dans le cadre de l'ESLA, on a cherché à obtenir des réponses à des questions spécifiques sur chacune des incapacités définies ci-dessus. Les réponses à ces questions ont ensuite été utilisées pour faire une évaluation globale de l'incapacité d'une personne dans un domaine et de son degré d'incapacité. Le type et la gravité de l'incapacité sont des variables dérivées qui ont été obtenues à partir des réponses des individus aux questions de sélection de la partie A du questionnaire de l'ESLA.(1)

Alors que l'ESLA reposait sur des définitions générales des problèmes de santé et de limitation d'activités, les résultats permettent également de procéder à une segmentation des données afin de mettre l'accent sur les seules personnes présentant une incapacité grave, une incapacité due à l'âge ou une incapacité de naissance, etc. Il est donc possible ainsi d'identifier et d'analyser l'information disponible sur certains groupes spécifiques dans l'ensemble des 3,3 millions de personnes handicapées. Nous présentons dans ce rapport une analyse de certains de ces groupes spécifiques.

---

(1) Pour de plus amples renseignements sur l'algorithme utilisé et la façon dont il a été conçu, le lecteur peut consulter l'ouvrage intitulé "A Disability Score for the Health and Activity Limitation Survey", Ian McDowall, Statistique Canada, juillet 1988.

1.3 Le logement des personnes handicapées : contexte de l'étude

Depuis sa création en 1946, la Société canadienne d'hypothèques et de logement a été active dans la conception de logements et d'un environnement favorables aux personnes handicapées. Une grande partie de ce travail a consisté à favoriser la conception de plans d'aménagements sans obstacles et à modifier les programmes qui ont permis la construction de toute une gamme de logements accessibles aux personnes handicapées. Le personnel des bureaux extérieurs de la SCHL, en particulier, a beaucoup travaillé pour obtenir que les promoteurs qui demandent à bénéficier des programmes de prêts assurés modifient les plans des ascenseurs des immeubles d'appartements. La SCHL a également apporté sa contribution en fournissant une assistance financière à ceux qui voulaient construire des logements pour personnes handicapées et en appliquant des normes de base aux logements qui peuvent bénéficier du programme de prêts hypothécaires directs de la Société ou aux établissements de prêts qui veulent se prévaloir du programme d'assurance hypothécaire LNH.

Au cours des années, la SCHL a, par le biais de ses programmes de logement social, produit un vaste parc de logements pour les personnes ayant des problèmes de santé et de limitation de leur activités. C'est ainsi qu'elle dispose de plus de 150 000 logements publics pour aînés, conçus pour répondre aux besoins des personnes handicapées. Le programme de logement public pour personnes âgées offre des logements pour une et deux personnes avec des caractéristiques particulières qui tiennent compte du fait que certains occupants présentent des incapacités physiques qui s'aggravent avec l'âge et selon la nature de l'incapacité.

Le Programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL) permet d'obtenir du financement afin de remettre les logements en état pour qu'ils répondent aux normes de santé et de sécurité normales d'en prolonger considérablement la durée de vie utile en assurant un entretien régulier. Au cours des années, les personnes âgées se sont énormément prévalues de ce programme pour réparer leurs logements afin qu'ils répondent aux normes de santé et de sécurité. En outre, certaines modifications permettant d'augmenter l'habitabilité d'un logement pour une personne présentant un handicap médical sont admissibles au PAREL et de l'aide est disponible dans la mesure où le logement a été remis en état afin de respecter les normes de base en matière de santé et de sécurité.

En plus de mettre en oeuvre les programmes ci-dessus, ainsi que d'autres que nous n'avons pas mentionnés, la SCHL appuie depuis bien des années la recherche sur le logement des personnes handicapées. L'objet principal de la recherche de la SCHL porte sur la conception de plans permettant de créer un environnement sans obstacles. Par ailleurs, cette activité de recherche a porté sur l'élaboration de politiques et de programmes destinés à aider les ménages qui comptent des personnes présentant un problème de santé et de limitation de leurs activités.

L'un des principes directeurs de la Déclaration sur la Décennie des personnes handicapées du Canada (annexe D) s'applique directement au domaine du logement. Le principe 3 de la Déclaration stipule ce qui suit :

> Les services et les programmes doivent viser à intégrer les personnes handicapées dans les structures sociales et économiques existantes plutôt que de les confiner à des milieux parallèles.

On peut interpréter cette déclaration de principe comme un engagement du gouvernement canadien à mettre en oeuvre des politiques et des programmes dont l'objectif serait d'encourager les ménages et les individus, qui peuvent le faire, à habiter et à entretenir leur propre maison plutôt que de vivre dans un établissement de soins de santé.

Cependant, du point de vue du logement, il est essentiel d'étudier et d'analyser soigneusement les données disponibles sur le type de logement, l'abordabilité et la situation socio-économique générale des ménages qui comptent des personnes ayant un problème de santé et de limitation de leurs activités. Le profil socio-démographique que nous présentons contribue à élargir les connaissances que nous possédons sur les personnes handicapées et offre, aux responsables du logement et autres, une information de base sur les conditions de vie et de logement des Canadiens qui ont un problème de santé et de limitation de leurs activités.

1.4 Accent sur les ménages et les individus

Les données utilisées dans ce rapport sont groupées en différentes unités aux fins de l'analyse. Ceci s'explique surtout par le fait qu'il existe deux sources d'information, les données du recensement et celles de l'ESLA . Les données que Statistique Canada a fournies à la SCHL sont basées sur les ménages. Autrement dit, l'unité de base de l'analyse est constituée par le ménage et les données sont présentées sous forme d'ensemble dans un tableau croisé, selon certaines variables socio-démographiques. D'autre part, l'ESLA est basée sur les individus et, par conséquent, présente des données d'ensemble sur les individus selon certaines variables socio-démographiques. L'analyse présentée ci-dessous constitue une synthèse des résultats obtenus en combinant ces deux formes de présentation des données. Pour des raisons de clarté de la présentation, une distinction est établie dans le texte entre les deux formes chaque fois que c'est nécessaire.

Il est approprié de mettre l'accent sur les ménages quand on étudie les questions relatives aux logements (de propriétaire-occupant ou locatifs), en particulier pour examiner toute la question de la compatibilité générale du logement et de l'environnement des personnes handicapées qui vivent dans ce cadre. La situation sociale et économique générale du ménage, prise comme un tout, y compris celle des membres qui ne présentent aucun problème de santé et de limitation de leurs activités, a un lien direct et évident avec les besoins et la situation de la personne handicapée du ménage. L'analyse ne serait donc pas complète si elle ne permettait pas de comprendre l'ensemble de la situation du ménage. Il est également important, aux fins de l'analyse, d'identifier les caractéristiques sociales et démographiques des individus étant donné qu'au Canada de nombreux programmes d'assistance sociale et économique sont conçus en fonction des besoins de l'individu et non de ceux du ménage.

De façon générale, l'ESLA a permis de constater que près de 92 % des personnes handicapées (3,1 millions) vivent dans un ménage alors qu'environ 8 % (247 000) vivent dans un établissement. L'aperçu présenté dans la partie suivante donne certains renseignements sur les adultes et les enfants handicapés vivant dans un ménage ou dans un établissement. La plus grande partie de ce rapport est consacrée aux adultes vivant dans un ménage. L'annexe F présente des données sur les personnes handicapées vivant dans un établissement et l'annexe G sur les enfants handicapés.

II. APERÇU

2.1 Distribution géographique

C'est l'Ontario qui compte le plus grand nombre de Canadiens handicapés (adultes et enfants) avec un total de 1 263 000 personnes (graphique 1). Ce total représente environ 38 % de l'ensemble des personnes handicapées au Canada. Le Québec compte environ 22 % (728 000 personnes) et la Colombie-Britannique, 12 % (395 000) de l'ensemble des personnes handicapées.

Par ailleurs, c'est en Nouvelle-Écosse, avec 17 %, que la proportion de personnes handicapées (le nombre de personnes handicapées, exprimé en pourcentage de la population de la province) est la plus élevée. Toutes les autres provinces affichent un taux qui est inférieur ou supérieur de 2 points de pourcentage par rapport à la moyenne nationale de 13 %. Les seules exceptions sont les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon où la proportion est de 4 points de moins que la moyenne nationale.

GRAPHIQUE 1 :

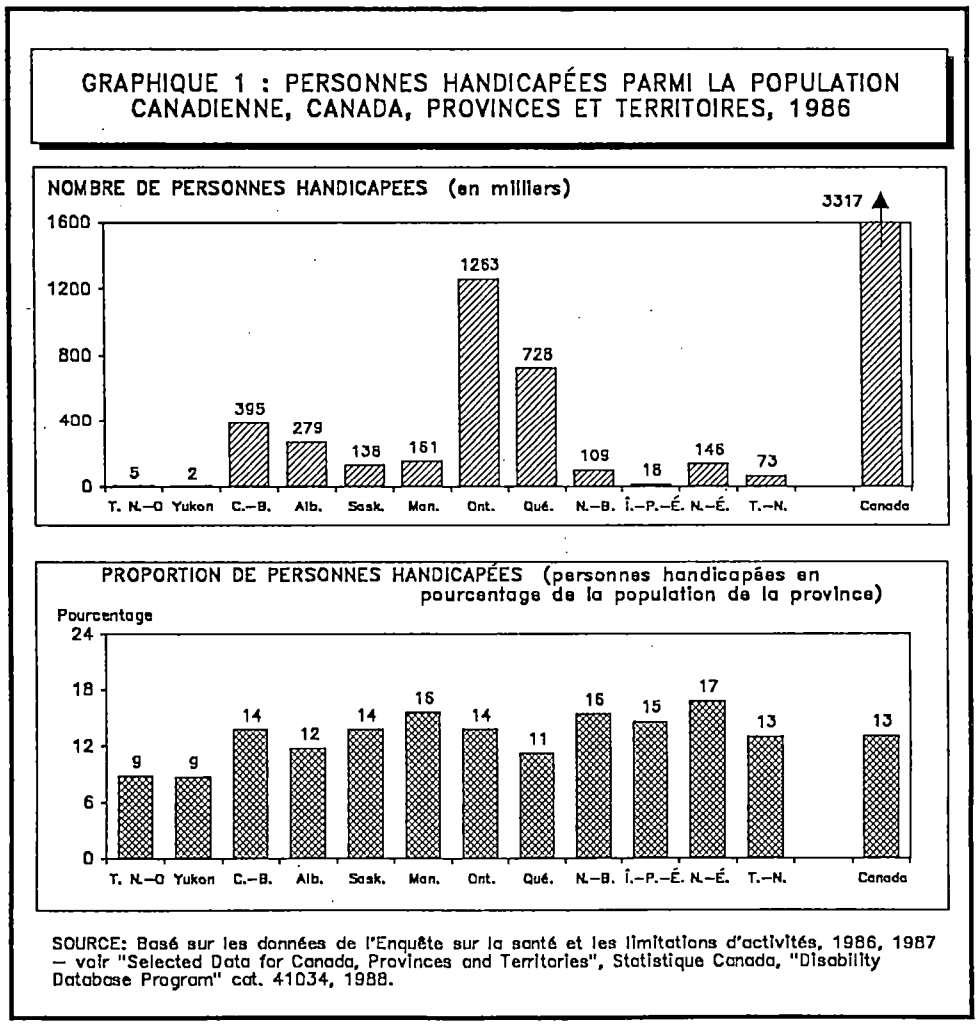

Le graphique 2 présente la distribution des personnes handicapées d'âge adulte (personnes âgées de 15 ans et plus). Là encore, l'Ontario en compte le plus grand nombre avec environ 38 % de l'ensemble des personnes handicapées d'âge adulte, le Québec venant au second rang avec 21 % du total.

La proportion de personnes handicapées (adultes handicapés en pourcentage de la population adulte de la province) varie entre 10 % (Territoires du Nord-Ouest) et 19 % (Nouvelle-Écosse). La moyenne nationale est de 14 %. C'est le Québec qui enregistre la proportion de personnes handicapées la plus faible des dix provinces, soit 12 %.

GRAPHIQUE 2 : PERSONNES HANDICAPÉES D'ÂGE ADULTE VIVANT DANS UN MÉNAGE, CANADA, PROVINCES ET TERRITOIRES, 1986

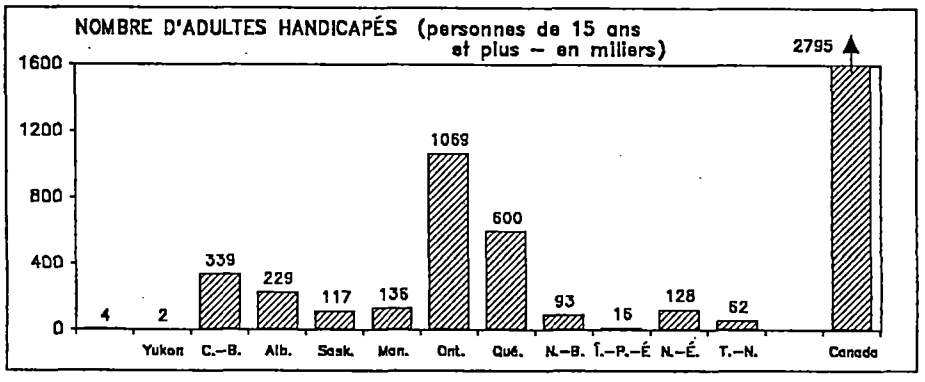

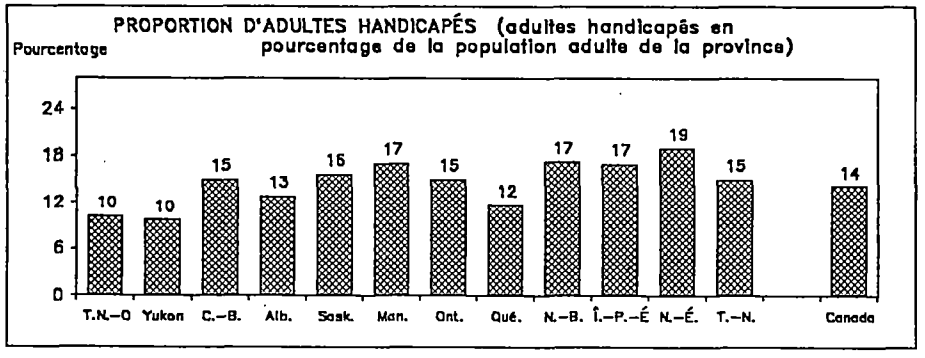

SOURCE: basé sur les données de l'enquête sur la santé et les limitations d'activités, 1986, 1987 – tabulations tirées de l'ESLA, préparées par Statistique Canada pour la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Le graphique 3 montre les différences entre la population rurale et la population urbaine au niveau de la proportion de personnes handicapées. Il y a relativement moins d'adultes handicapés à Calgary (proportion de 10 % de la population) et relativement plus à Winnipeg (proportion de 16 %). Tous les autres principaux centres présentent des proportions situées, en gros, entre ces deux extrêmes. La proportion de personnes handicapées en région rurale de 15 % se situe très près de la moyenne nationale de 14 %.

La seconde partie du graphique 3 montre que, de façon générale, la plus grande proportion (41 %) des adultes handicapés vivent dans des centres urbains autres que les grandes métropoles de chaque province. Près de 23 % des adultes handicapés vivent dans des régions rurales. Les deux régions urbaines qui présentent les proportions les plus élevées de personnes handicapées chez les Canadiens adultes sont Toronto (12 %) et Montréal (10 %).

GRAPHIQUE 3 : ADULTES HANDICAPÉS VIVANT DANS UN MÉNAGE, SELON LA RÉGION, CANADA, 1986

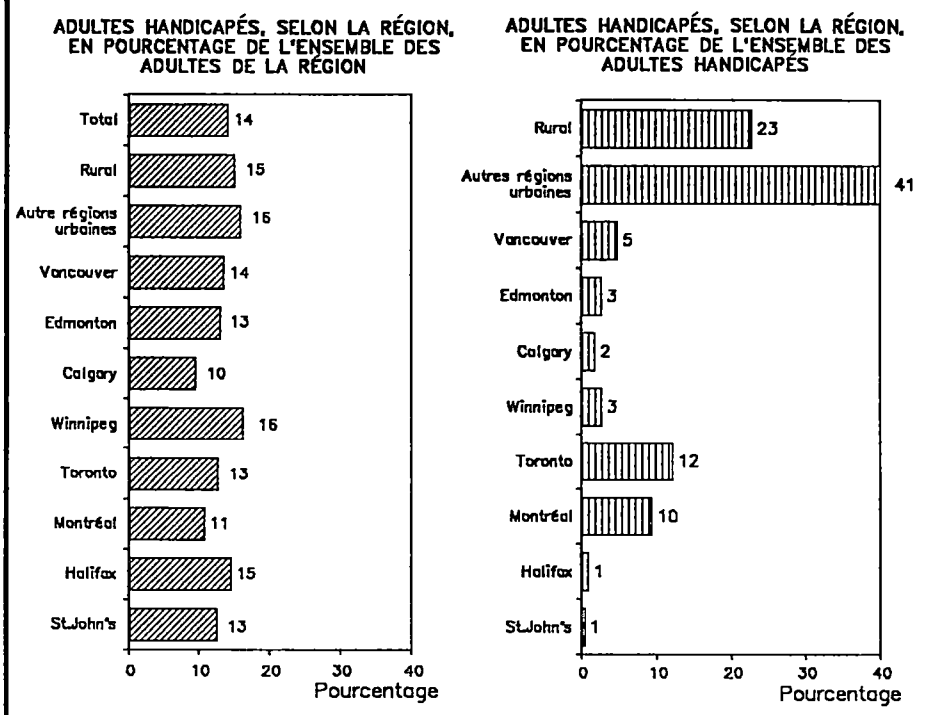

SOURCE : basé sur les données de l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités, 1986, 1987 — tabulations tirées de l'ESLA, préparées par Statistique Canada pour la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

2.2 Nature et degré de l'incapacité

Le graphique 4 montre qu'au Canada, les personnes handicapées sur le plan de la "mobilité" et de "l'agilité" constituent le groupe le plus important. Cette situation s'explique, en partie, par le fait que ces limitations sont le plus souvent associées au grand nombre des personnes âgées qui présentent un problème de santé et de limitation de leurs activités. Soixante-cinq pour cent des adultes handicapés vivant dans un ménage et dans un établissement ont une incapacité relative à la mobilité et 58 % à l'agilité. En comparaison, ils ne sont que 8 % à présenter une limitation de la capacité de parler.

Le graphique 4 montre également qu'il y a, au Canada, plus de personnes avec une incapacité multiple que de personnes avec une incapacité unique, soit 1 867 000 (61 %) par rapport à 1 172 000 (39 %) respectivement. Cette forte proportion de personnes présentant des incapacités multiples s'explique, en grande partie, par le chevauchement qui existe entre la mobilité et l'agilité (voir la définition de ces catégories à la page 2).

GRAPHIQUE 4 : ADULTES HANDICAPÉS (VIVANT DANS UN MÉNAGE ET DANS UN ÉTABLISSEMENT) SELON LA NATURE ET LE NOMBRE D'INCAPACITÉS, 1986

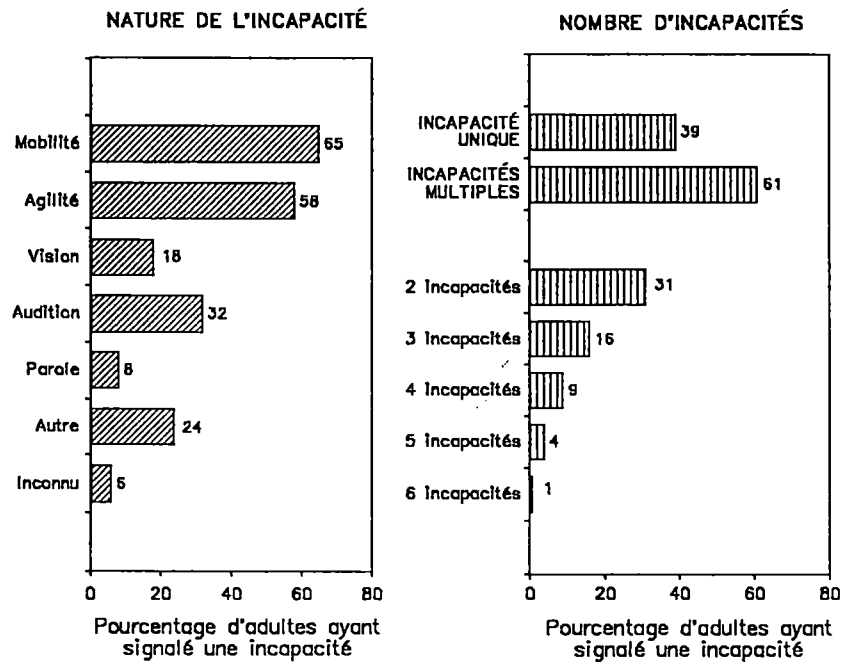

SOURCE: basé sur les données de l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités, 1986, 1987 – voir "Selected Data for Canada, Provinces and Territories", Statistique Canada, "Disability Database Program", cat. 41034, 1988.

La distribution, selon la nature de l'incapacité, des adultes handicapés vivant dans un ménage reflète, ainsi que le montre le graphique 5, la situation de l'ensemble de la population handicapée d'âge adulte. Cependant, le graphique 5 fournit également une indication globale du degré de gravité de l'incapacité des adultes vivant dans un ménage. Dix-neuf pour cent seulement des personnes handicapées sont gravement limitées en ce qui a trait à leur santé ou à leurs activités alors que 46 % d'entre elles le sont légèrement. L'analyse de la gravité de l'incapacité selon sa nature, l'âge et le sexe de la personne et d'autres variables socio-démographiques sera présentée dans les parties suivantes de ce rapport.

GRAPHIQUE 5 : ADULTES HANDICAPÉS VIVANT DANS UN MÉNAGE, SELON LA NATURE ET LE DEGRÉ D'INCAPACITÉ, 1986

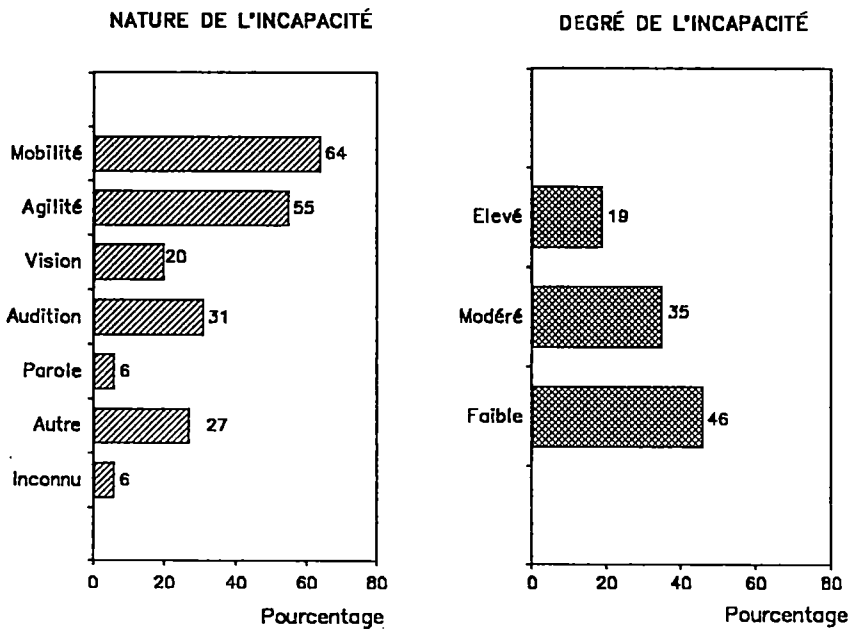

Total des personnes handicapées : 2 795 000

SOURCE: basé sur les données de l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités, 1986, 1987 — tabulations tirées de l'ESLA, préparées par Statistique Canada pour la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

2.3 Milieu de vie

Le graphique 6 présente des données sur la distribution des personnes handicapées selon leur milieu de vie. Davantage de personnes handicapées vivent dans un ménage (près de 92 % de toutes les personnes handicapées) qu'en établissement (8 %).

En ce qui concerne la population vivant en établissement, la grande majorité (79 %) sont des personnes âgées. Un pour cent seulement des personnes qui vivent en établissement sont des enfants et 20 % sont des adultes de 15 ans à 64 ans. Par ailleurs, les personnes handicapées vivant dans un ménage ont, pour la plupart (57 %), entre 15 ans et 64 ans. Neuf pour cent seulement sont des enfants et 34 % ont plus de 65 ans.

L'ESLA a permis de constater que 3 069 595 personnes (92 %) vivaient dans un ménage par rapport à 247 275 (8 %) dans un établissement. Il y a relativement plus de femmes handicapées que d'hommes dans les établissements (9 % de toutes les femmes handicapées comparativement à 6 % dans le cas des hommes).

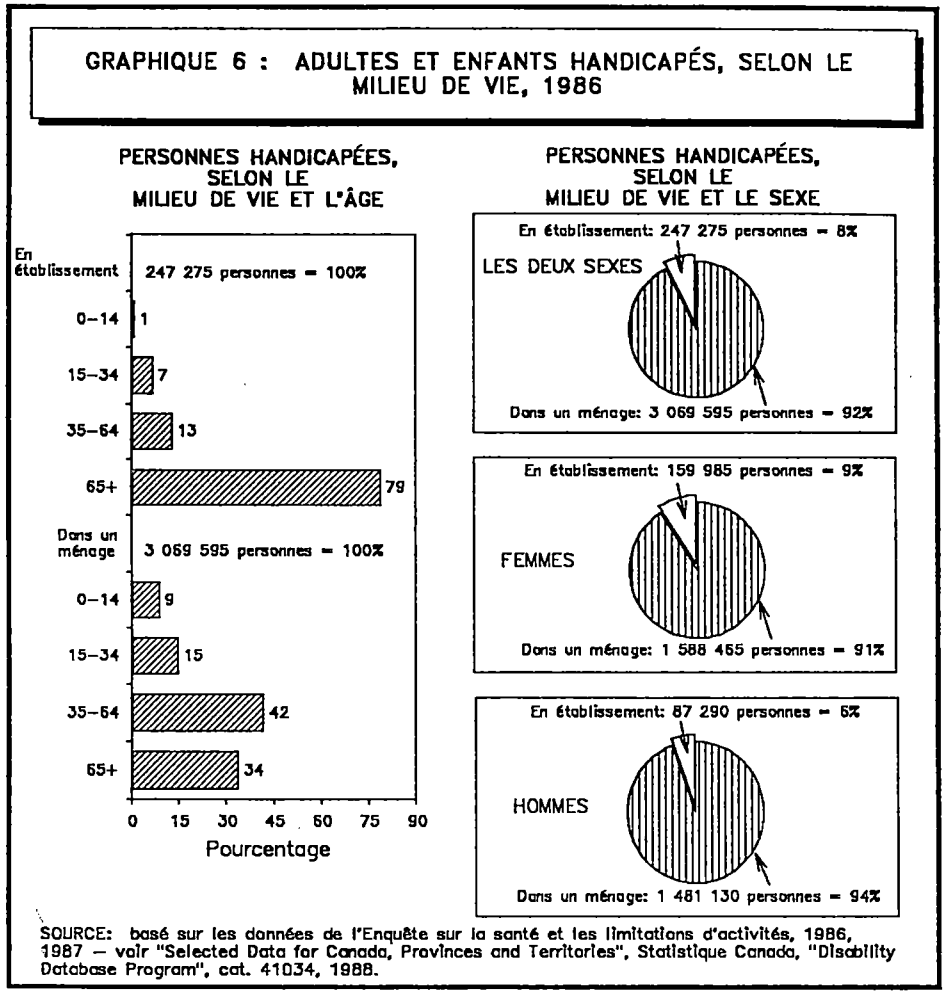

2.4 Personnes handicapées, selon l'âge et le sexe

Il y a davantage de femmes handicapées (1 700 000) que d'hommes (1 600 000), mais cette différence s'explique probablement en grande partie par la plus grande espérance de vie des femmes. La partie inférieure du graphique 7, qui présente les personnes handicapées, selon le sexe et le groupe d'âge, confirme cette tendance en ce sens qu'il y a moins d'hommes handicapés de plus de 65 ans (32 %) que d'hommes handicapés âgés de 35 à 64 ans (42 %). C'est le contraire dans le cas des femmes, où 42 % des personnes âgées de plus de 65 ans sont handicapées, contre 38 % des personnes âgées de 35 ans à 64 ans sont handicapées.

Tant du côté des hommes que des femmes, les enfants constituent le groupe relativement le moins important de personnes handicapées. Sept pour cent seulement des enfants handicapés sont du sexe féminin et 10 % du sexe masculin.

GRAPHIQUE 7 : ADULTES ET ENFANTS HANDICAPÉS, SELON LE SEXE, CANADA, 1986

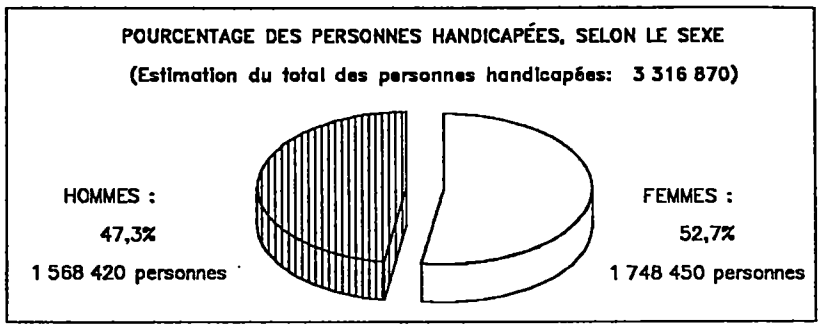

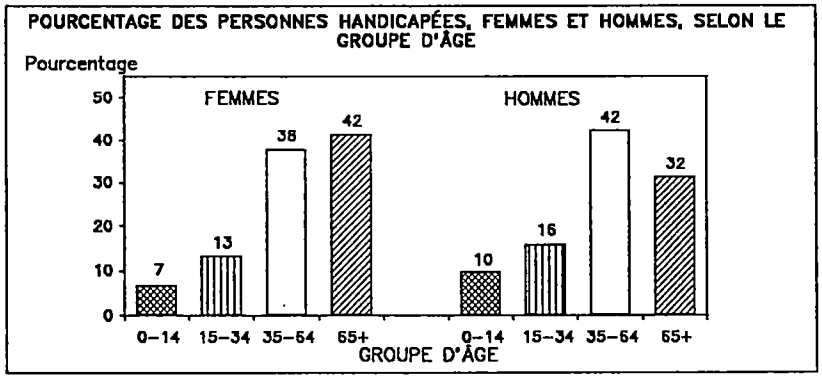

SOURCE: basé sur les données de l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités, 1986, 1987 – voir "Selected Data for Canada, Provinces and Territories", Statistique Canada, Disability Database Program", cat. 41034, 1988.

Le graphique 8 indique le total de la population ayant une incapacité (vivant dans un ménage et dans un établissement), selon le groupe d'âge. La distribution des groupes d'âge dans le diagramme à secteurs nous montre que 37 % de toutes les personnes handicapées au Canada ont plus de 65 ans et que 8 % sont des enfants de moins de 15 ans. Il est intéressant de remarquer que le groupe des personnes âgées de 35 à 64 ans représente la plus forte proportion (40 %) de la population handicapée. Ce phénomène est probablement relié au "baby boom".

Ainsi qu'on pouvait s'y attendre, les données sur les personnes handicapées, présentées dans la deuxième partie du graphique 8, indiquent qu'une forte proportion est constituée de personnes âgées (46 %). Ces données contrastent avec la proportion de personnes handicapées au Canada, qui est de 13 %. On ne s'étonnera pas non plus que la proportion de personnes handicapées augmente avec l'âge. Le taux le plus bas est de 5 % dans le cas des enfants.

GRAPHIQUE 8 : ADULTES ET ENFANTS HANDICAPÉS, SELON LE GROUPE D'ÂGE, CANADA, 1986

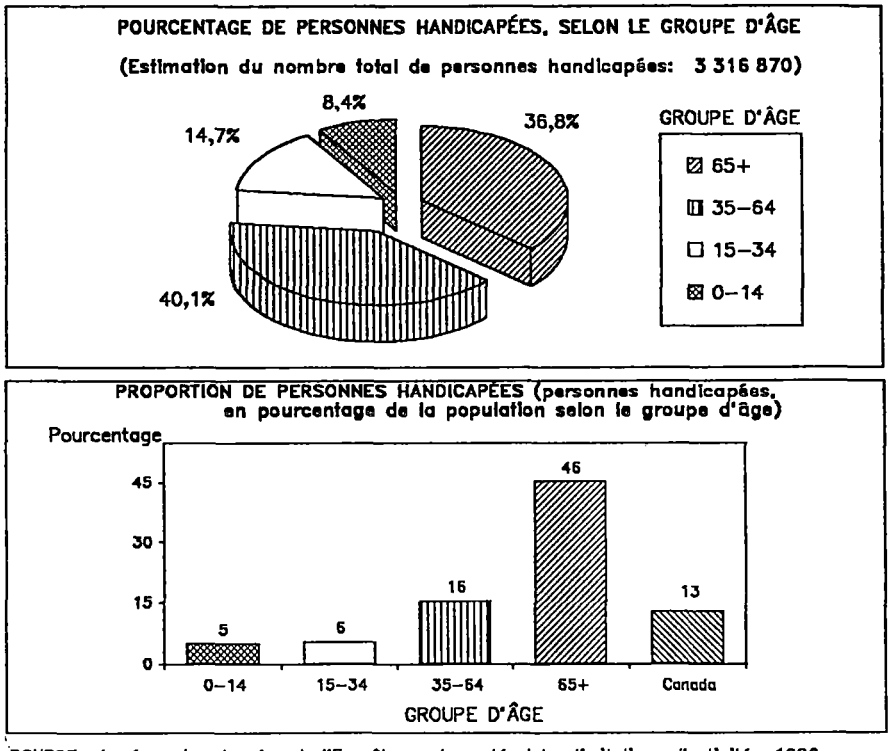

SOURCE: *basé sur les données de l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités, 1986, 1987 – voir "Selected Data for Canada, Provinces and Territories", Statistique Canada, "Disability Database Program", cat. 41034, 1988.*

III. PROFIL DES PERSONNES HANDICAPÉES, SELON LA NATURE DE L'INCAPACITÉ

La page 2 contient la définition des types d'incapacité mesurés par l'ESLA. Cette partie du rapport présente un aperçu statistique des adultes handicapés, reliant le type de problème de santé et de limitation des activités à certaines caractéristiques socio-démographiques.

3.1 Comparaison rural-urbain

Le graphique 9 montre que les atteintes à la mobilité et à l'agilité constituent les deux principaux types d'incapacité, tant dans les régions urbaines que rurales. Le type le moins répandu, en milieu urbain comme en milieu rural, est l'incapacité relative à la parole. De toutes les personnes handicapées vivant en milieu urbain, 65 % et 55 % respectivement ont une incapacité en ce qui concerne la mobilité et l'agilité. Parallèlement, en milieu rural, les chiffres s'établissent à 62 % et 54 % respectivement. Par ailleurs, 6 % seulement des personnes handicapées vivant en milieu urbain et 5 % en milieu rural ont une incapacité touchant la parole. La proportion relative des personnes handicapées, selon la nature de l'incapacité, reste constante quand on compare les régions rurales aux régions urbaines.

Le diagramme à secteurs ci-dessous montre que, dans toutes les catégories, la majorité des personnes handicapées vivent dans les régions urbaines. Au moins les trois quarts d'entre elles vivent en milieu urbain, toutes catégories confondues.

GRAPHIQUE 9 : ADULTES HANDICAPÉS VIVANT DANS UN MÉNAGE, SELON LA RÉGION ET L'INCAPACITÉ, CANADA, 1986

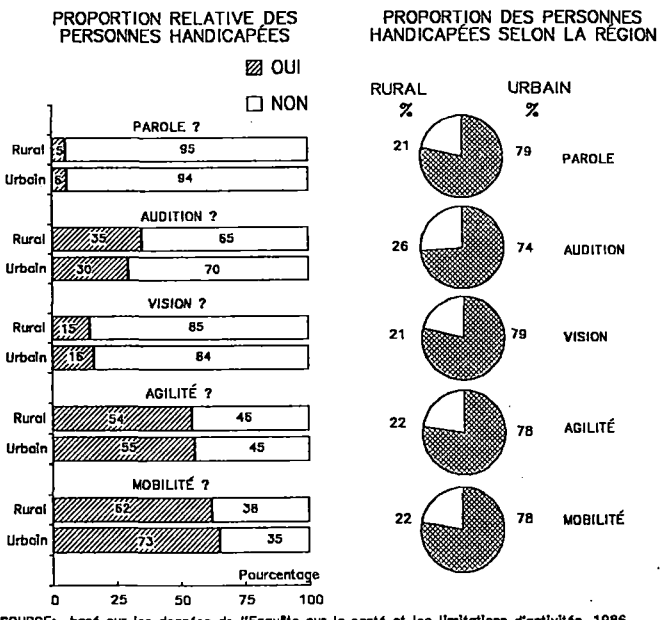

SOURCE: basé sur les données de l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités, 1986, 1987 — tabulations tirées de l'ESLA, préparées par Statistique Canada pour la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

3.2 Hommes et femmes

La distribution, selon le sexe, présentée au graphique 10 indique que la mobilité, en tant que problème de santé ou de limitation des activités, est relativement plus fréquente chez les femmes que chez les hommes adultes. Soixante-treize pour cent des femmes handicapées d'âge adulte sont limitées dans leur mobilité. En comparaison, ce chiffre est de 55 % pour les hommes. Des différences similaires apparaissent en ce qui concerne l'agilité avec 60 % des femmes adultes qui signalent une incapacité de ce type alors que, dans le cas des hommes, il s'agit de 50 %.

Le diagramme à secteurs montre que le nombre de femmes handicapées d'âge adulte est beaucoup plus élevé que celui des hommes en ce qui concerne la mobilité, l'agilité et la vision alors que l'inverse s'applique pour ce qui est de la parole et de l'audition. Les hommes représentent 55 % et 57 % respectivement des personnes handicapées sur le plan de la parole et de l'audition.

GRAPHIQUE 10 : ADULTES HANDICAPÉS VIVANT DANS UN MÉNAGE, SELON LE SEXE ET L'INCAPACITÉ, CANADA, 1986

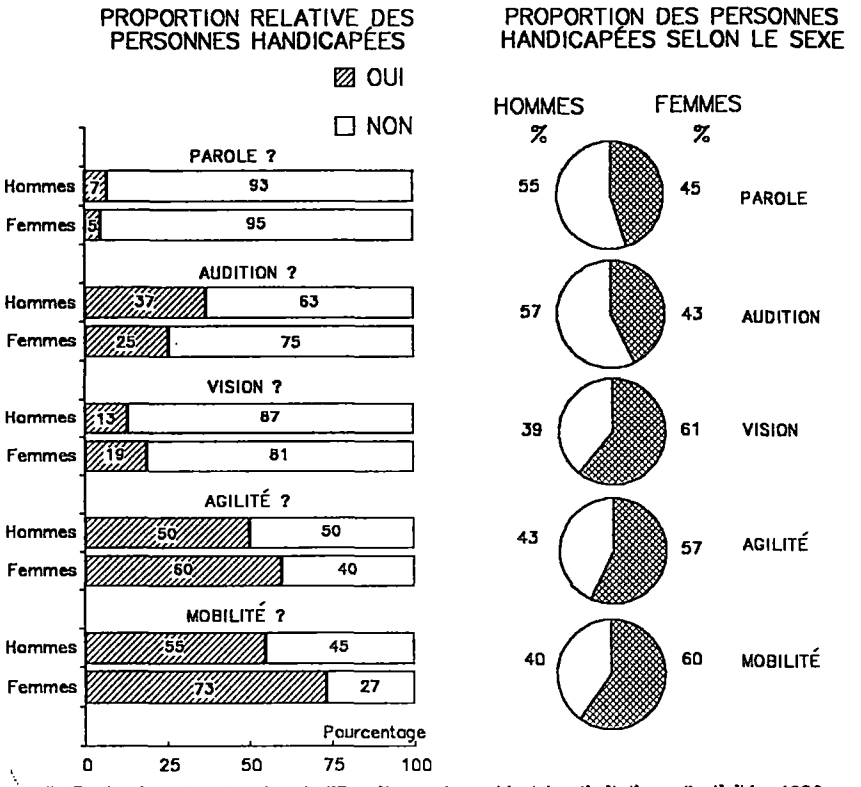

SOURCE: basé sur les données de l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités, 1986, 1987 – tabulations tirées de l'ESLA, préparées par Statistique Canada pour la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

3.3 Groupe d'âge

Il n'est pas surprenant de constater que, pour tous les types d'incapacité, sauf en ce qui concerne la parole et les "autres" incapacités, le pourcentage relatif le plus élevé d'adultes handicapés concerne le groupe d'âge des 75 ans et plus. Parallèlement, par catégorie, le groupe suivant en ordre d'importance est celui des 65 ans à 74 ans.

Sur l'ensemble des personnes handicapées âgées de 75 ans et plus, 78 % ont une incapacité touchant la mobilité, 64 % l'agilité, 32 % la vision et 51 % l'audition. Six pour cent seulement des personnes handicapées âgées de 75 ans et plus ont une incapacité de la parole, ce qui se compare à la proportion relativement élevée (13 %) de personnes handicapées, âgées de 15 ans à 24 ans. Dans la catégorie de la parole, tous les autres groupes d'âge sont représentés par 5 % d'individus dans chacune de leurs catégories respectives d'incapacité.

GRAPHIQUE 11: ADULTES HANDICAPÉS VIVANT DANS UN MÉNAGE, SELON L'ÂGE ET L'INCAPACITÉ, CANADA, 1986

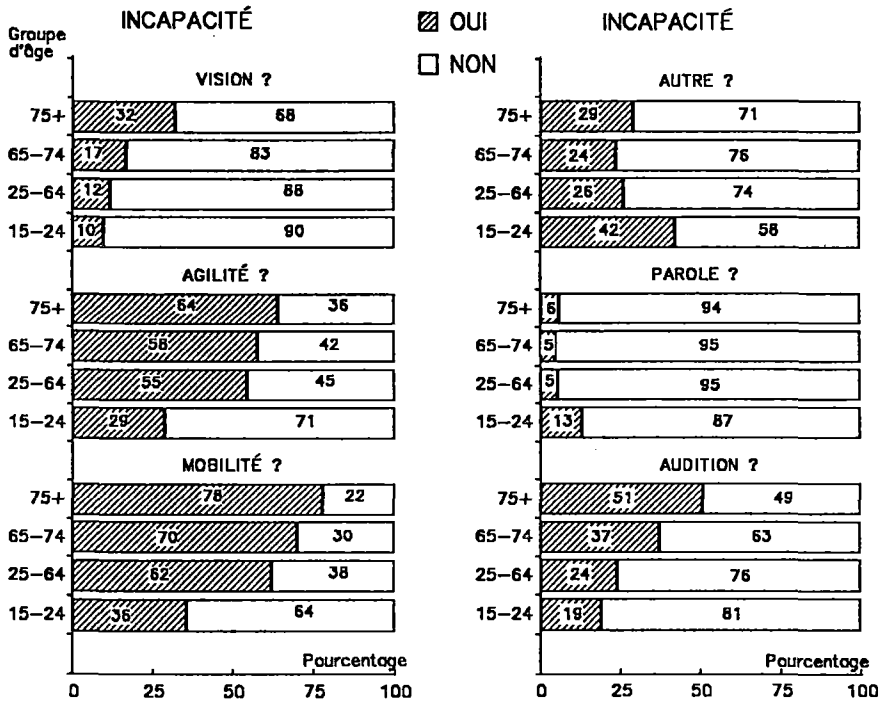

SOURCE: basé sur les données de l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités, 1986, 1987 – tabulations tirées de l'ESLA, préparées par Statistique Canada pour la société canadienne d'hypothèques et de logement.

3.4 Situation par rapport à la population active

Selon les données de l'ESLA et du recensement de 1986, les personnes handicapées constituent une forte proportion de la population active puisqu'on en comptait 712 000 en 1986. Par ailleurs, il y en a encore plus qui ont une incapacité affectant leur santé et leurs activités mais qui ne font pas partie de la population active, soit 896 000 en 1986.

Le taux de chômage des personnes handicapées (calculé simplement en divisant le nombre de personnes handicapées en chômage par le total des personnes handicapées dans la population active, c'est-à-dire le total des personnes occupant un emploi et en chômage) était de 15 % en 1986, taux nettement supérieur à la moyenne nationale.

Le graphique ci-dessous montre qu'une forte proportion des personnes handicapées qui ne font pas partie de la population active et qui ne sont pas des personnes âgées, constituent le groupe relativement le plus important de personnes handicapées par rapport à la mobilité, à l'agilité, à la vision et à la parole. Dans ces catégories d'incapacité, les chômeurs constituent le deuxième groupe en ordre d'importance, suivi par les personnes qui ont un emploi. Dans les graphiques, nous avons séparé les personnes âgées de la catégorie des personnes qui "ne font partie de la population active" afin d'isoler les différences dues à l'âge.

L'incapacité auditive suit un schéma différent des autres types d'incapacité. Un pourcentage plus important (28 %) des personnes handicapées occupant un emploi ont une incapacité auditive mais, par contre, 21 % et 17 % respectivement des personnes handicapées qui ne font pas partie de la population active et de celles qui sont au chômage ont une incapacité auditive.

GRAPHIQUE 12 : ADULTES HANDICAPÉS VIVANT DANS UN MÉNAGE, SELON LA SITUATION PAR RAPPORT À LA POPULATION ACTIVE ET L'INCAPACITÉ, CANADA, 1986

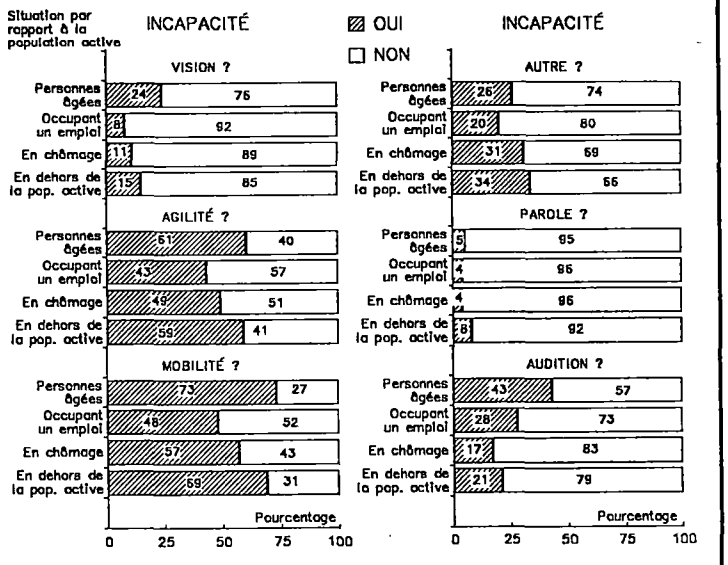

SOURCE: basé sur les données de l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités, 1986, 1987 — tabulations tirées de l'ESLA, préparées par Statistique Canada pour la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

3.5 Profession

De façon générale, le graphique 13 montre qu'il n'y a pas de différence majeure entre les groupes professionnels en ce qui concerne la distribution relative des types d'incapacité chez les adultes. Le graphique ne fait état que des adultes handicapés dans la population active. La proportion d'adultes handicapés qui font partie de la population active, selon l'incapacité et le groupe professionnel, varie d'environ 4 points de pourcentage par rapport à la moyenne nationale.

GRAPHIQUE 13 : ADULTES HANDICAPÉS VIVANT DANS UN MÉNAGE, SELON LE GROUPE PROFESSIONNEL ET L'INCAPACITÉ, CANADA, 1986

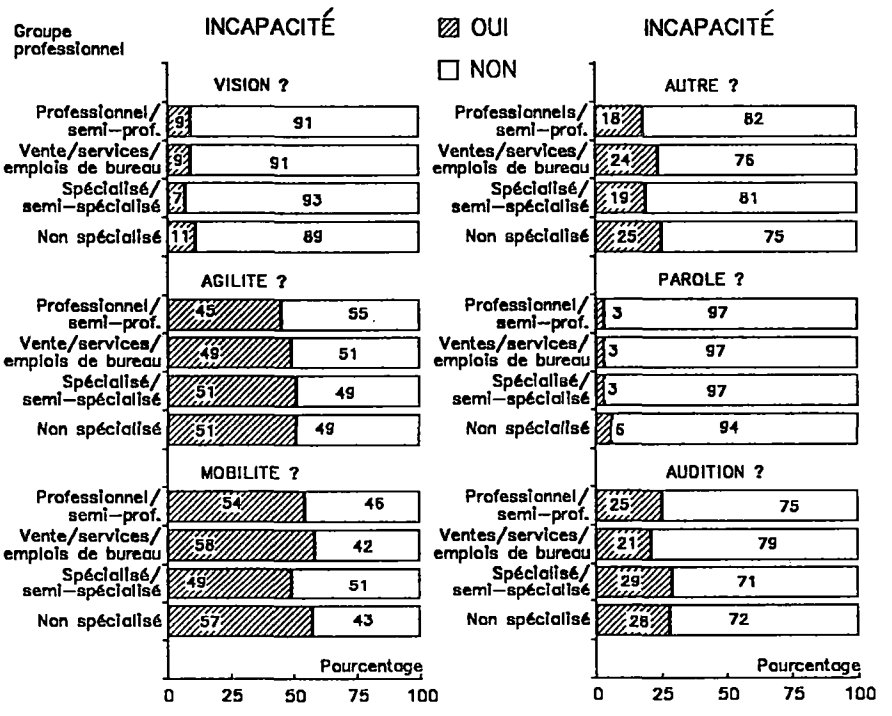

SOURCE: basé sur les données de l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités, 1986, 1987 — tabulations tirées de l'ESLA, préparées par Statistique Canada pour la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

3.6 Mode d'occupation

Le graphique 14 indique que les limitations à la mobilité et à l'agilité sont les incapacités les plus fréquentes chez les adultes handicapés vivant dans un logement de type propriétaire-occupant ou locatif. L'incapacité sur le plan de la parole est la moins fréquente chez les propriétaires et les locataires. Sur l'ensemble des personnes handicapées vivant dans un logement de type propriétaire-occupant, 63 % et 55 % respectivement ont une incapacité touchant la mobilité et l'agilité. Parallèlement, dans les logements locatifs, ces chiffres sont respectivement de 68 % et de 56 %. Par ailleurs, 6 % seulement des personnes handicapées vivant dans un logement de type propriétaire-occupant et 5 % de celles qui louent leur logement ont une incapacité de la parole. En général, la proportion relative d'adultes handicapés, selon la nature de l'incapacité, reste constante, quel que soit le statut d'occupation du logement.

La majorité des adultes de chaque catégorie d'incapacité habitent un logement de type propriétaire-occupant, proportion qui varie pour atteindre 64 % chez les personnes ayant une incapacité visuelle et 69 % chez les personnes ayant une incapacité auditive ou de la parole. Ces chiffres sont approximativement les mêmes que pour l'ensemble de la population.

GRAPHIQUE 14 : ADULTES HANDICAPÉS VIVANT DANS UN MÉNAGE, SELON LE MODE D'OCCUPATION DU LOGEMENT ET L'INCAPACITÉ, CANADA, 1986

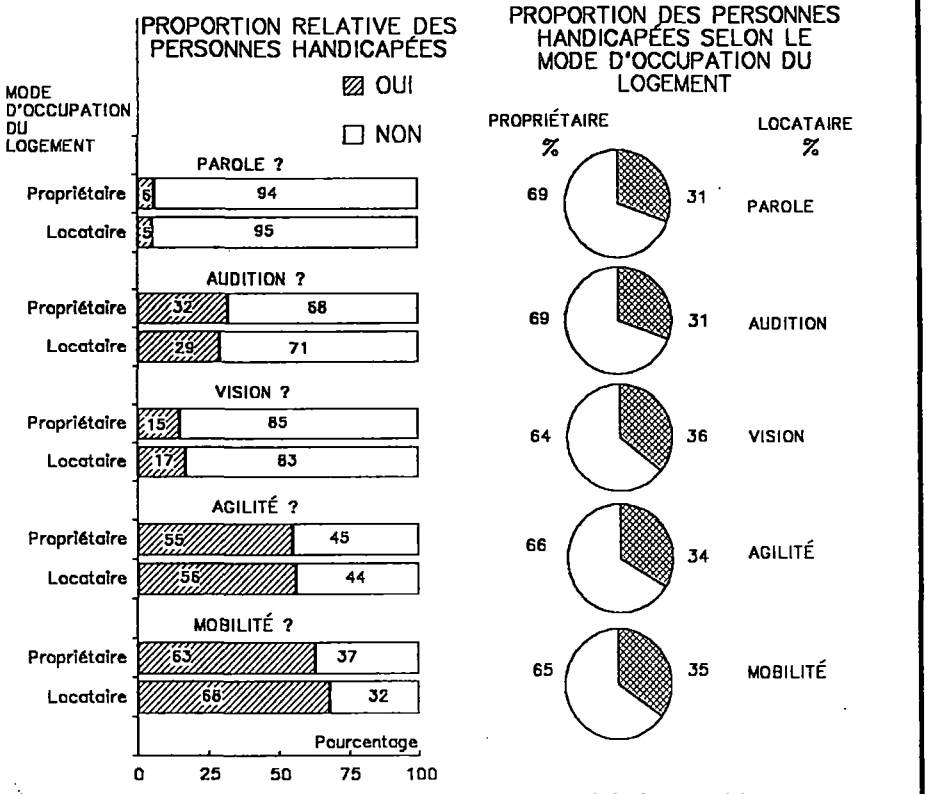

SOURCE: basé sur les données de l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités, 1986, 1987 — tabulations tirées de l'ESLA, préparées par Statistique Canada pour la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

3.7 Niveau du revenu

La principale différence que permet de constater la première moitié du graphique ci-dessous concerne la mobilité. Soixante-neuf pour cent des adultes handicapés qui se situent au seuil de l'échelle de revenu faible(1) ou au-dessous ont une limitation de leur mobilité alors que cette proportion est de 63 % dans le cas de ceux dont le revenu se situe au-dessus du seuil. Les différences constatées entre les groupes de revenu pour les autres catégories d'incapacité sont inférieures à celles que l'on constate dans le cas de la mobilité.

Le diagramme à secteurs ci-dessous montre, pour chaque catégorie d'incapacité, que la majorité des adultes handicapés se situent au-dessus du seuil de faible revenu. Cependant, la proportion de ceux qui se situent au-dessous du seuil est relativement élevée par rapport à la moyenne nationale pour l'ensemble de la population canadienne, soit 14 % selon les données de l'ESLA et du recensement de 1986. La proportion d'adultes handicapés se situant au seuil de faible revenu ou en-dessous varie, selon la catégorie d'incapacité, entre les limites suivantes : 23 % des personnes handicapées sur le plan de l'audition et 31 % des handicapés visuels.

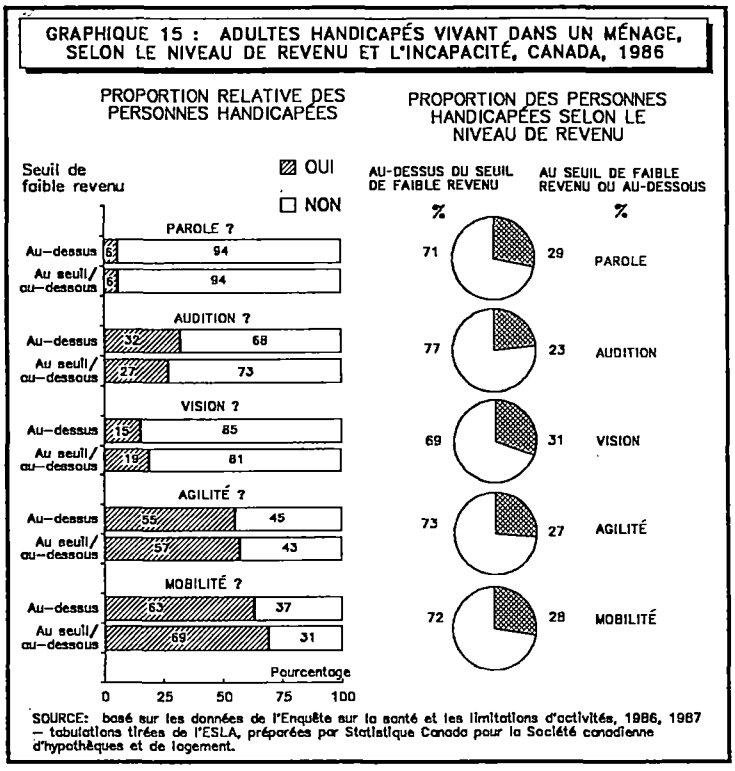

(1) Le seuil de faible revenu de Statistique Canada correspond à la ligne de démarcation à partir de laquelle le revenu est considéré comme étant au-dessous ou au-dessus du seuil de pauvreté. Cette ligne de démarcation est établie selon les individus et la taille des familles ainsi que le degré d'urbanisation de leur lieu de résidence.

IV. PROFIL DES PERSONNES HANDICAPÉES, SELON LE DEGRÉ DE L'INCAPACITÉ

Tel que mentionné précédemment dans la partie I de ce rapport, la définition de l'ESLA de l'incapacité est relativement générale et conforme à la Classification internationale des handicaps, déficiences, incapacités et désavantages de l'Organisation mondiale de la santé. Afin de distinguer entre les problèmes de santé et les limitations des activités des Canadiens selon la gravité de l'incapacité, l'ESLA propose une évaluation des personnes handicapées en fonction d'une variable dérivée indiquant la gravité de l'incapacité (voir page 1).

Pour différencier les personnes ayant une incapacité grave de celles dont l'incapacité est légère ou modérée, cette partie du rapport mettra l'accent sur le profil des caractéristiques socio-démographiques de la personne handicapée selon le degré d'incapacité.

4.1 Nature de l'incapacité

Le graphique 16 présente la population des personnes adultes handicapées en pourcentage de la population totale, selon la nature et le degré d'incapacité. De façon générale, les adultes ayant une incapacité légère représentent 7 % du total de la population adulte tandis que ceux ayant une incapacité modérée comptent pour 5 % du total. Les adultes ayant une incapacité grave représentent 3 % de l'ensemble de la population adulte.

GRAPHIQUE 16 : ADULTES HANDICAPÉS VIVANT DANS UN MÉNAGE, SELON L'INCAPACITÉ, CANADA, 1986

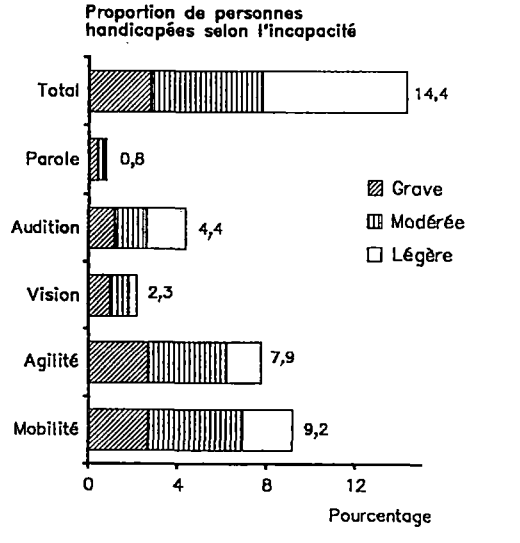

Alors que 9 % de la population a signalé une limitation de sa mobilité, 3 % seulement a indiqué que cette incapacité était grave.

Parallèlement, 8 % de la population a signalé une limitation de l'agilité mais 3 % seulement a indiqué que cette incapacité était grave.

Alors que 4 % de la population signalait une limitation de l'audition, 1,2 % seulement a indiqué que cette incapacité était grave.

4.2 Distribution géographique

La Nouvelle-Écosse a le plus fort pourcentage relatif de personnes handicapées, soit 19,1 %. Elle affiche également la plus forte proportion relative de personnes présentant des handicaps graves, soit 3,6 %.

Cependant, alors que la différence entre le taux le plus bas (12 % au Québec) et le taux le plus élevé (19 % en Nouvelle-Écosse) est relativement forte, la proportion de personnes présentant des handicaps graves varie peu, soit se situant entre 2,3 % (Alberta) et 3,6 % (Nouvelle-Écosse).

Les personnes ayant une incapacité modérée représentent entre 4,4 % de la population au Québec et 6,6 % en Nouvelle-Écosse.

GRAPHIQUE 17 : ADULTES HANDICAPÉS VIVANT DANS UN MÉNAGE, SELON LA PROVINCE, CANADA, 1986

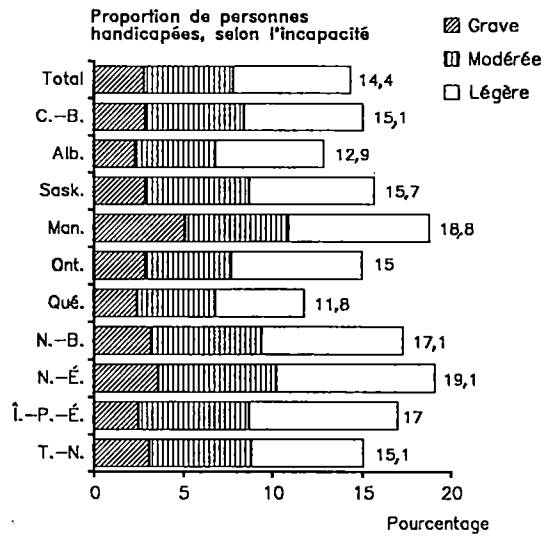

La distribution urbaine et rurale du degré d'incapacité, ainsi que l'indique le graphique 18, donne à penser qu'il n'y a que peu de différence entre les deux. Tant les régions urbaines que les régions rurales affichent près de 3 % de personnes qui ont indiqué une incapacité grave.

Dans les régions rurales, une proportion légèrement supérieure de personnes ont indiqué une incapacité modérée, soit 5,3 % par rapport à 4,9 % dans les régions urbaines.

GRAPHIQUE 18 : ADULTES HANDICAPÉS VIVANT DANS UN MÉNAGE, SELON LA RÉGION, CANADA, 1986

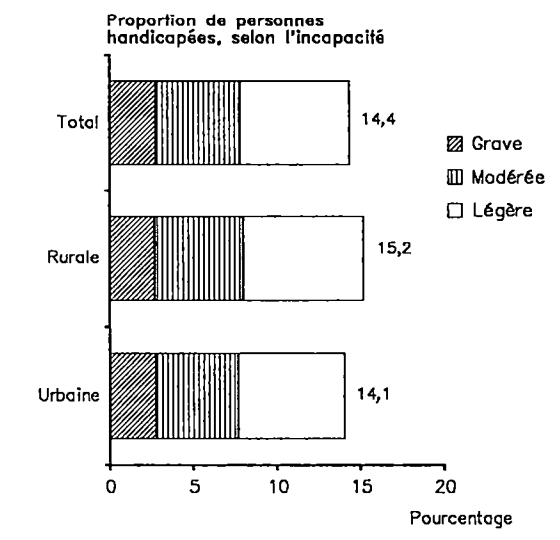

4.3 Hommes et femmes

Les hommes et les femmes sont pratiquement à égalité quant à la proportion d'adultes handicapés dans l'ensemble de la population. Cependant, les femmes adultes présentant un handicap grave sont sensiblement plus nombreuses, soit 32 % contre 2,3 % pour les hommes. Parallèlement, les femmes adultes présentant un handicap modéré sont un peu plus nombreuses que les hommes, les proportions atteignant respectivement 5,4 % et 4,5 %.

GRAPHIQUE 19 : ADULTES HANDICAPÉS VIVANT DANS UN MÉNAGE, SELON LE SEXE, CANADA, 1986

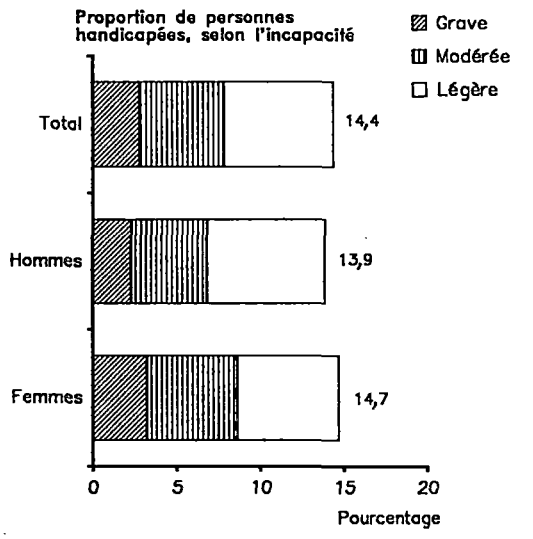

4.4 Groupe d'âge

La comparaison des proportions de personnes handicapées, selon le groupe d'âge, présentée au graphique 20 montre qu'un fort taux (18 %) des personnes âgées de 75 ans et plus ont une incapacité grave. En comparaison, 7 % seulement des personnes âgées de 65 ans à 74 ans sont dans cette situation. Pour le groupe le plus jeune des 15 à 24 ans, 0,3 % seulement présentent une incapacité grave.

C'est dans la catégorie des incapacités modérées que l'on retrouve la plus forte proportion de personnes dans les groupes d'âge de 25 à 64 ans et de 65 à 74 ans, soit 6,1 % et 15,3 % respectivement.

GRAPHIQUE 20 : ADULTES HANDICAPÉS VIVANT DANS UN MÉNAGE, SELON LE GROUPE D'ÂGE, CANADA, 1986

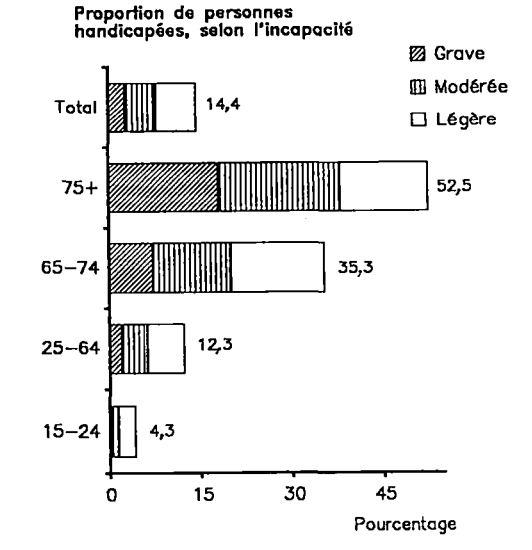

4.5 Situation par rapport à la population active

Les personnes âgées handicapées qui ne font pas partie de la population active sont exclues des données présentées au graphique 21. C'est dans la population inactive que l'on retrouve la plus forte proportion d'adultes ayant une incapacité grave. Cinq pour cent des personnes de ce groupe ont signalé une incapacité grave. Ces chiffres se comparent à 0,4 % seulement dans le cas des personnes occupant un emploi et à 0,9 % dans le cas des chômeurs.

De façon générale, une forte proportion (21 %) de la population inactive est signalée comme ayant une incapacité quelconque, légère, modérée ou grave.

GRAPHIQUE 21 : ADULTES HANDICAPÉS VIVANT DANS UN MÉNAGE, PAR RAPPORT À LA POPULATION ACTIVE, CANADA, 1986

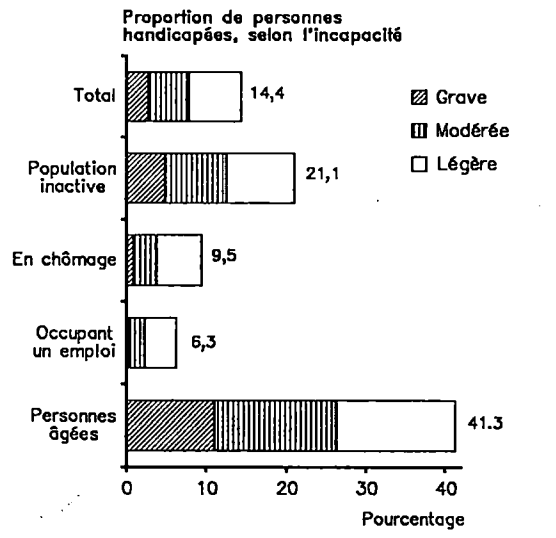

4.6 Profession

Le graphique 22 indique la proportion de personnes handicapées selon le groupe professionnel. Seuls les adultes faisant partie de la population active sont représentés dans ce graphique. Les chiffres indiquent qu'une proportion relativement faible des travailleurs de la catégorie professionnelle et des employés de bureau affiche une incapacité comparativement aux cols bleus et aux travailleurs spécialisés et non spécialisés. Près de 10 % de la population active non spécialisée affiche un certain degré d'incapacité alors que près de 6,5 % des professionnels et des semi-professionnels ont une incapacité.

GRAPHIQUE 22 : ADULTES HANDICAPÉS VIVANT DANS UN MÉNAGE, SELON LA PROFESSION, CANADA, 1986

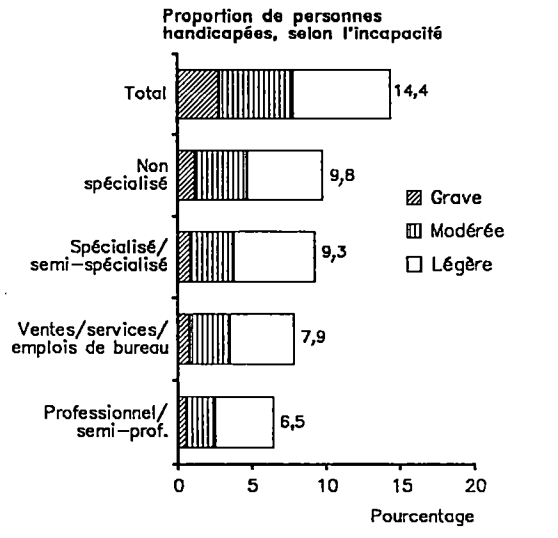

4.7 Éducation

La corrélation entre la proportion de personnes handicapées et le niveau d'éducation est très élevée. Plus le niveau d'éducation est élevé, plus la proportion relative d'adultes qui signalent une incapacité est faible. Le graphique 23 indique une forte proportion (31 %) de personnes handicapées dont la scolarité correspond à la 8e année ou moins. A l'autre extrémité du spectre, 7,7 % de ceux qui possèdent un diplôme secondaire ou universitaire ont un certain degré d'incapacité.

En ce qui concerne les adultes qui ont moins de huit années de scolarité, 8 % signalent une incapacité grave. Par contre, 1 % seulement de ceux qui possèdent un diplôme secondaire ou universitaire sont dans ce cas.

GRAPHIQUE 23 : ADULTES HANDICAPÉS VIVANT DANS UN MÉNAGE, SELON LE NIVEAU D'ÉDUCATION, CANADA, 1986

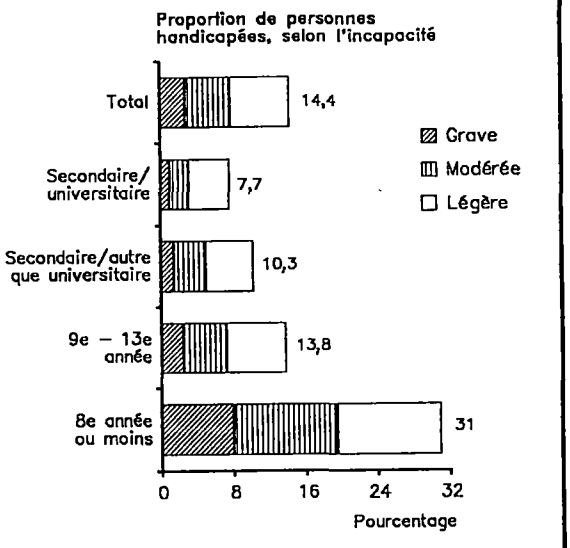

4.8 Incapacité à long terme

Bien que la base de données de l'ESLA créée par Statistique Canada comprenne une mesure de la gravité des incapacités, les données du recensement de 1986 donnent une perspective différente sur la question du degré d'incapacité. Le graphique 24 présente la distribution des personnes ayant une incapacité à long terme, vivant dans un ménage, d'après les données du recensement de 1986.

Le recensement contenait une question sur les incapacités ou les handicaps à long terme. Une maladie ou un problème de santé à long terme est un état dont la durée devrait atteindre six mois ou plus. Étant donné que l'ESLA donne une meilleure définition de la population des personnes handicapées que les seules données du recensement, elle constitue donc la source primaire de données sur les incapacités pour Statistique Canada. Cependant, le graphique qui suit établit quelques comparaisons des résultats sur le degré d'incapacité.

GRAPHIQUE 24 : PERSONNES HANDICAPÉES VIVANT DANS UN MÉNAGE ET AYANT SIGNALÉ UNE INCAPACITÉ À LONG TERME, CANADA, 1986

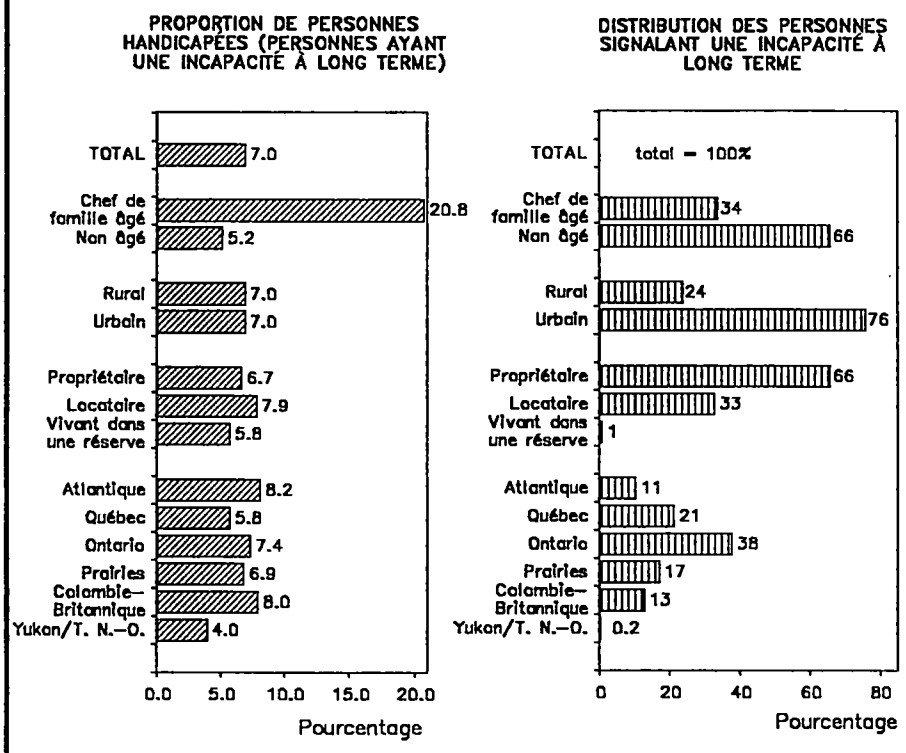

SOURCE: basé sur les données de l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités, 1986, 1987 — tabulations tirées de l'ESLA, préparées par Statistique Canada pour la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Le pourcentage de la population canadienne ayant signalé une incapacité à long terme est de 7 %. Ce chiffre se compare à celui de l'ESLA qui montre que, dans l'ensemble, les enfants et les adultes handicapés constituent 13 % de la population, proportion qui se répartit comme suit : incapacité grave, 3 %, modérée, 4 %, et légère, 6 %.

Dans le cas de la population vivant dans un ménage avec un chef de famille âgé, ainsi que l'indique le recensement de 1986, 21 % des personnes ont une incapacité à long terme. Par contre, 5 % seulement de celles qui vivent dans un ménage dont le chef de famille n'est pas une personne âgée ont une incapacité à long terme.

La seconde partie du graphique 24 montre la distribution des personnes qui ont une incapacité à long terme. Soixante-six pour cent de ces personnes vivent dans un ménage dont le chef de famille n'est pas une personne âgée. Soixante-seize pour cent vivent dans une région urbaine et 66 % dans un logement de type propriétaire-occupant. C'est en Ontario que l'on retrouve la plus forte proportion (38 %) de personnes ayant une incapacité à long terme.

V. COMPARAISON ENTRE LES MÉNAGES

En plus des tabulations spéciales fournies à la SCHL par Statistique Canada dans le cadre de l'ESLA, plusieurs jeux de tableaux ont été préparés à partir des données du recensement de 1986. Dans ces tableaux, on a utilisé les ménages plutôt que les individus comme unité d'analyse. Dans cette partie du rapport, nous présentons un profil des ménages en mettant l'accent sur certaines variables pertinentes.

5.1 Distribution géographique

Le graphique 25 compare la distribution géographique des ménages qui comptent une ou plusieurs personnes handicapées et des ménages qui n'en comptent aucune. L'Ontario et le Québec, qui se partagent à elles seules 59 % du total, sont les deux provinces où la proportion de ménages comptant des personnes handicapées est la plus forte.

GRAPHIQUE 25 : MÉNAGES, SELON LA PROVINCE ET LA PRÉSENCE OU NON DE PERSONNES HANDICAPÉES, CANADA, 1986

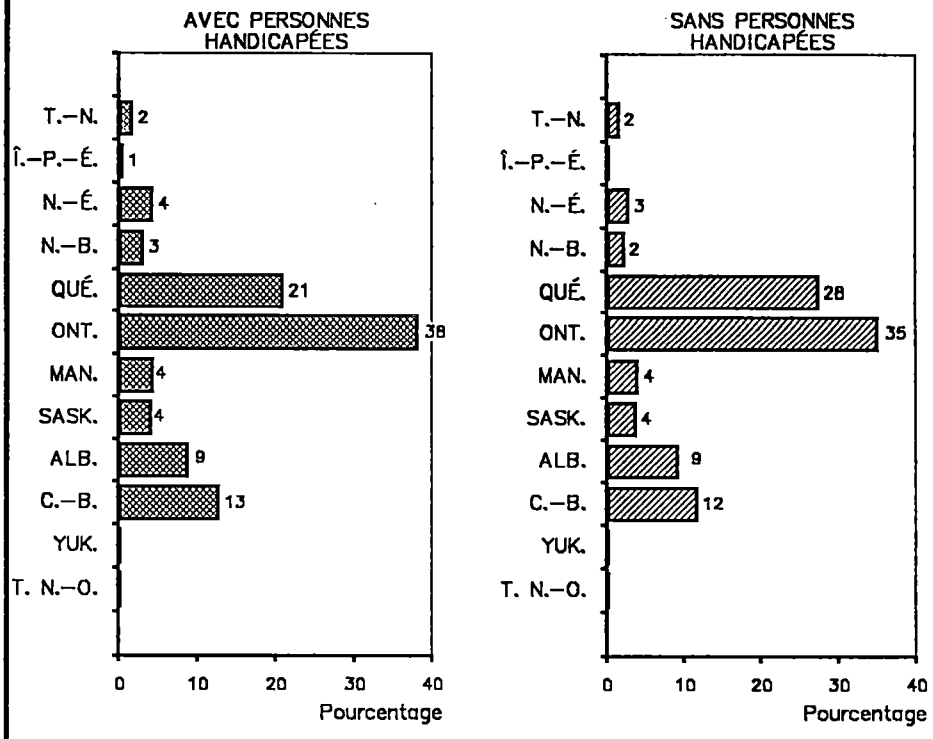

SOURCE: basé sur les données du recensement du Canada, 1986 — tabulations spéciales de Statistique Canada préparées pour la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Il y a relativement un peu plus de ménages qui comptent des personnes handicapées en milieu rural qu'en milieu urbain. Vingt-trois pour cent des ménages ruraux comptent une ou plusieurs personnes handicapées. Ce chiffre se compare à environ 20 % dans le cas des ménages urbains. La distinction faite dans le graphique entre les chefs de famille âgés ou non permet de constater que, dans les régions rurales et urbaines, un peu moins de 8 % de l'ensemble des ménages comptent des personnes handicapées et sont dirigés par un chef de famille âgé.

GRAPHIQUE 26 : MÉNAGES AVEC DES PERSONNES HANDICAPÉES, SELON LA RÉGION, CANADA, 1986

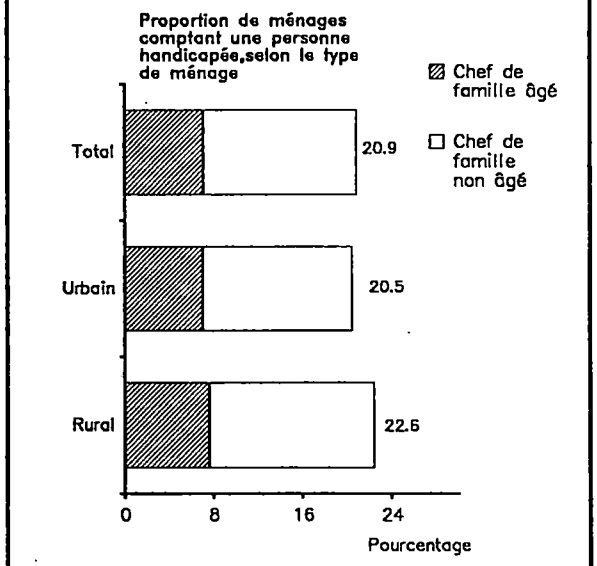

5.2 Personnes âgées ou non

De façon générale, 40 % des ménages dont le chef de famille est une personne âgée comptent des personnes handicapées. Par comparaison, 17 % des ménages dont le chef de famille n'est pas une personne âgée comptent des personnes handicapées.

GRAPHIQUE 27 : MÉNAGES AVEC DES PERSONNES HANDICAPÉES, SELON LE TYPE DE MÉNAGE, CANADA, 1986

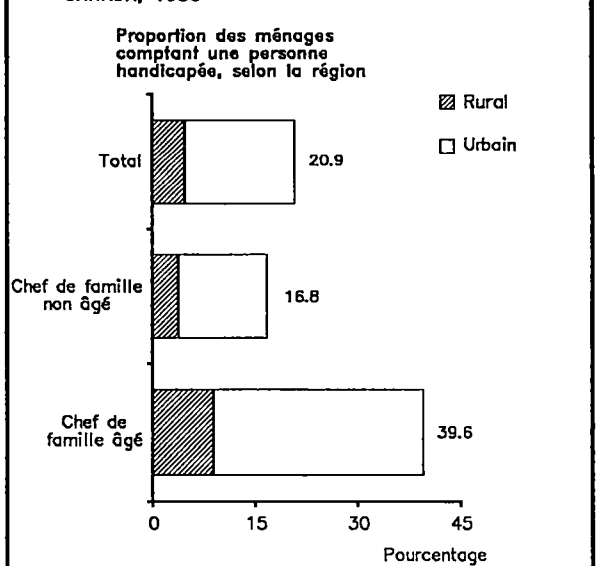

5.3 État civil

La proportion de personnes handicapées est la plus élevée parmi les veuves, soit 42 %. Les adultes divorcés arrivent au second rang avec 21 %.

Comme l'indique le graphique selon l'état civil, de tous les adultes handicapés, ce sont les veuves qui constituent le groupe le plus important de personnes ayant une incapacité grave: c'est le cas de près de 12 % d'entre elles.

GRAPHIQUE 28 : ADULTES HANDICAPÉS VIVANT DANS UN MÉNAGE, SELON L'ÉTAT CIVIL, CANADA, 1986

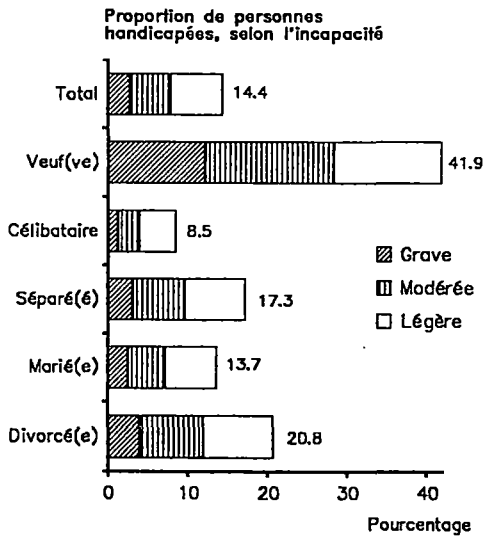

5.4 Taille du ménage

Il n'est pas surprenant de constater que, comme l'indique le graphique précédent, la proportion d'adultes célibataires handicapés, soit la plus élevée (27 %). Le taux le plus élevé suivant, en ordre d'importance, (20 %) s'applique aux ménages de deux personnes seulement. Ceci s'explique surtout par le fait que le groupe le plus important de personnes handicapées est formé par les personnes âgées, qui constituent la proportion relative la plus importante de ménages de une et de deux personnes.

GRAPHIQUE 29 : ADULTES HANDICAPÉS VIVANT DANS UN MÉNAGE, SELON LA TAILLE DU MÉNAGE, CANADA, 1986

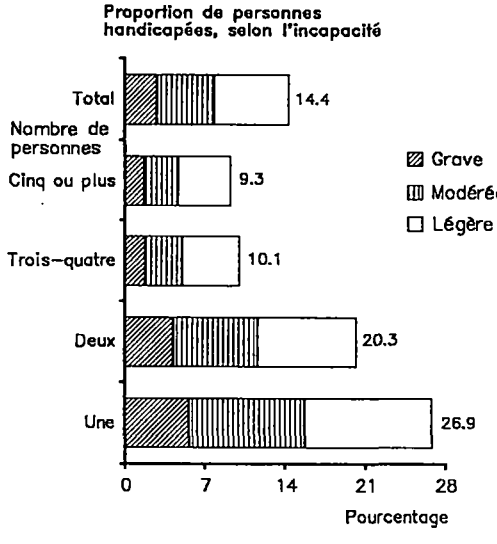

5.5 Situation par rapport à la population active

La situation de l'emploi chez les adultes vivant dans un ménage est présentée au graphique 30. La majorité des adultes handicapés sont, soit des personnes âgées, soit des personnes qui ne font pas partie de la population active. Pris ensemble, ces deux groupes représentent 70 % des adultes handicapés. Vingt-cinq pour cent des adultes handicapés occupent un emploi.

La deuxième partie du graphique montre qu'il n'existe qu'une faible proportion de personnes ayant une incapacité grave dans le groupe des personnes occupant un emploi et celui des personnes qui font partie de la population active mais sont en chômage, soit 0,4 % et 0,9 % respectivement.

GRAPHIQUE 30 : ADULTES HANDICAPÉS VIVANT DANS UN MÉNAGE, SELON LA SITUATION PAR RAPPORT À LA POPULATION ACTIVE, CANADA, 1986

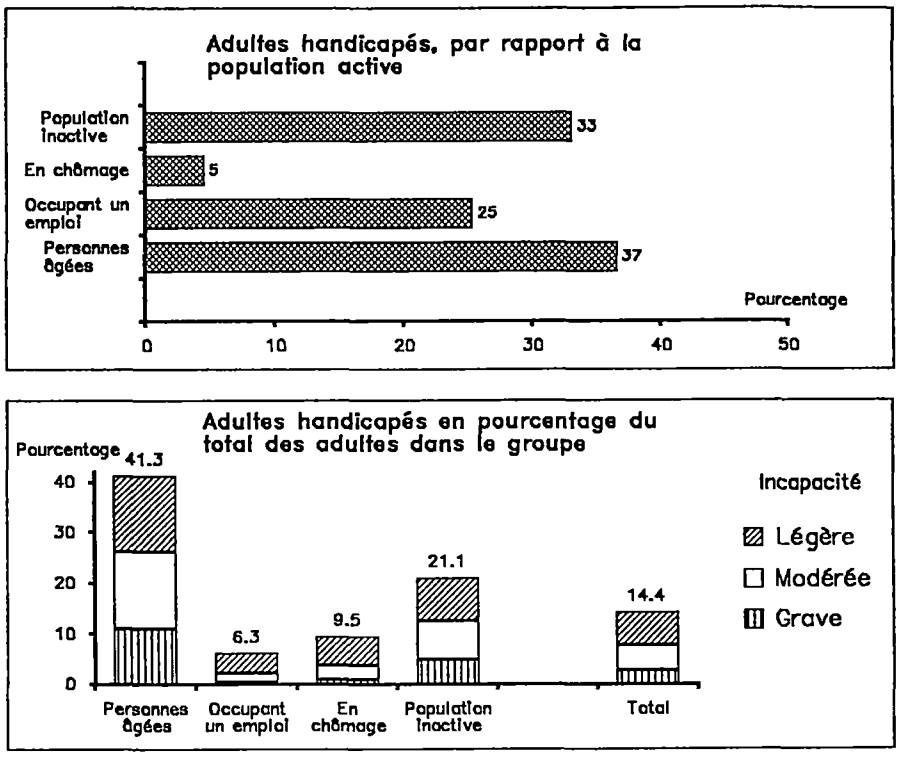

SOURCE: basé sur les données de l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités, 1986 et 1987 — tabulations spéciales de Statistique Canada préparées pour la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

5.6 Type d'activité professionnelle

Selon les données de l'ESLA, il y a un total de 1 800 000 personnes handicapées parmi la population active, soit environ 65 % de la population adulte handicapée. Le graphique 31 montre le type d'activité professionnelle de ces personnes.

Une faible proportion (3 %) des adultes handicapés qui travaillent ont signalé qu'ils étaient à leur propre compte. Près de 22 % reçoivent un salaire. Les autres (75 %), ont omis de fournir une réponse ou n'ont pas eu à répondre à la question dans le cadre de l'ESLA.

GRAPHIQUE 31 : ADULTES HANDICAPÉS VIVANT DANS UN MÉNAGE, SELON LE TYPE D'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE, CANADA, 1986

Estimation du nombre total de personnes handicapées dans la population active : 1 817 430
Total des personnes adultes handicapées : 2 794 700

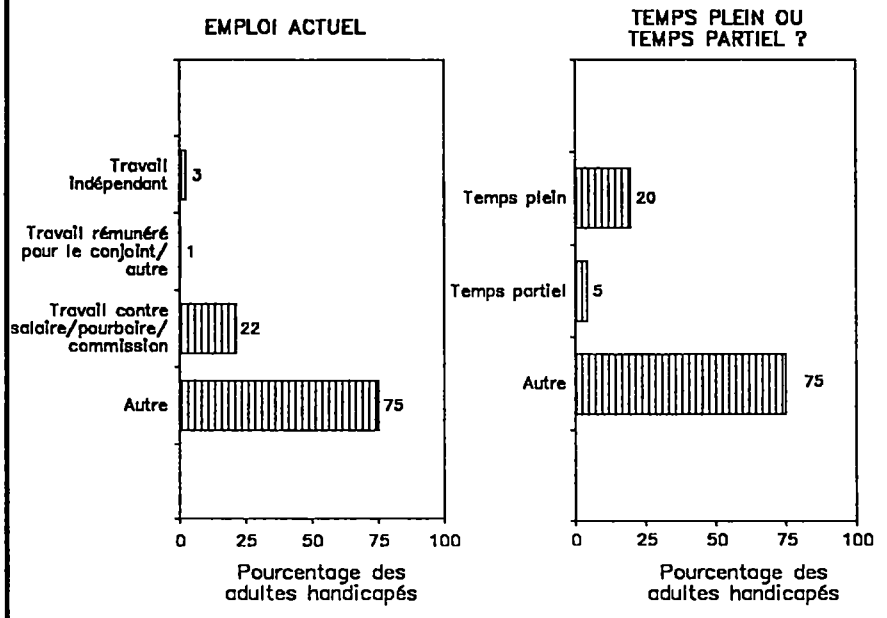

SOURCE: basé sur les données de l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités, 1986 et 1987 — tabulations spéciales de Statistique Canada préparées pour la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

5.7 Profession

Le groupement par profession du graphique 32 indique, comme le graphique précédent, que les adultes handicapés faisant partie de la population active n'ont pas tous répondu adéquatement aux questions relatives à l'emploi. Près de 60 % de ceux qui ont déclaré faire partie de la population active ont, soit omis de répondre à la question, soit répondu par la mention "sans objet".

A partir des réponses fournies, le graphique montre que près de 7 % de tous les travailleurs professionnels et semi-professionnels, ainsi que 8 % des travailleurs du domaine de la vente, des services et des emplois de bureau présentent certains problèmes de santé ou de limitation de leurs activités (légers, modérés ou graves). La partie 4 de ce rapport indiquait que seule une faible proportion de ces travailleurs avaient une incapacité grave. Une proportion légèrement supérieure de cols bleus sont handicapés dans les catégories des travailleurs spécialisés, semi-spécialisés et non spécialisés.

GRAPHIQUE 32 : ADULTES HANDICAPÉS VIVANT DANS UN MÉNAGE, SELON LA CATÉGORIE PROFESSIONNELLE, CANADA, 1986

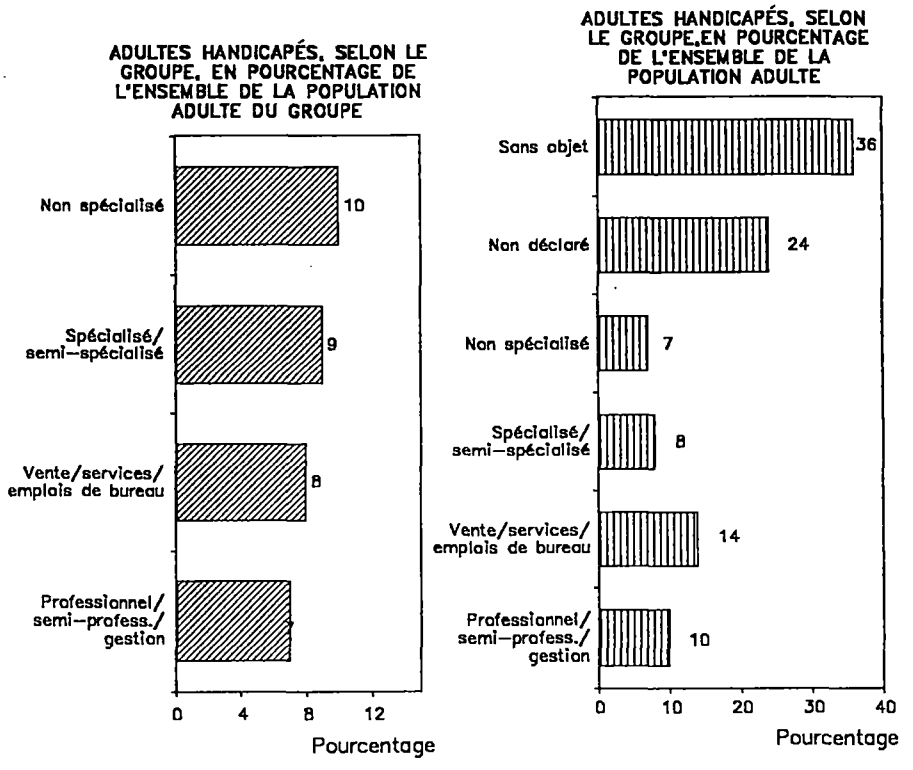

SOURCE: basé sur les données de l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités, 1986, 1987 — tabulations spéciales de Statistique Canada préparées pour la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

5.8 Niveau de revenu

Dans cette section, le revenu des ménages qui comptent des personnes handicapées est comparé au revenu des ménages qui n'en comptent pas. Le revenu des ménages indiqué au graphique 33 a été tiré du recensement de 1986. Une proportion relativement plus élevée de ménages comptant des personnes handicapées se trouvent dans la catégorie la plus faible de revenu, comparativement aux ménages qui n'en comptent pas. Dans la catégorie de revenu inférieur à 20 000 $, 46 % des ménages comptent des personnes handicapées. Par contre, 30 % des ménages sans personne handicapée entrent dans cette catégorie de revenu.

GRAPHIQUE 33 : MÉNAGES SELON LE NIVEAU DE REVENU ET LA PRÉSENCE OU L'ABSENCE DE PERSONNES HANDICAPÉES, CANADA, 1986

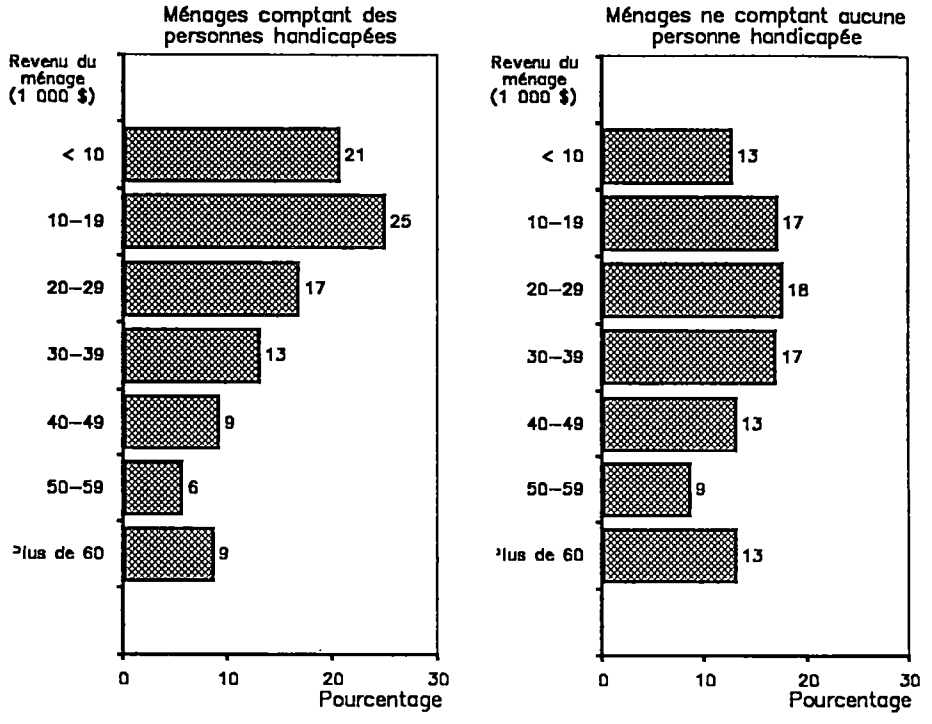

SOURCE: basé sur les données du Recensement du Canada, 1986 – tabulations spéciales de Statistique Canada préparées pour la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Les personnes ayant une incapacité grave sont celles qui requièrent le plus de soins et d'argent. Le graphique 34 propose une évaluation de la distribution des revenus selon la gravité de l'incapacité.

Il est évident, d'après ce graphique, que ceux qui ont les besoins les plus grands sont également ceux qui sont le plus gravement limités dans leurs activités. La proportion d'adultes handicapés vivant dans un ménage dont le revenu est inférieur à 20 000 $ est plus du double de celle des ménages dont le revenu est égal ou supérieur à 20 000 $. Les personnes handicapées vivant dans un ménage au niveau de revenu inférieur sont également deux fois plus susceptibles de présenter une incapacité grave que celles des tranches de revenu supérieur.

Le graphique 35 fournit une indication de la principale source de revenu des ménages qui comptent des personnes handicapées. Il est clair que la majorité des revenus proviennent des paiements de transfert du gouvernement. Ceci s'explique, en grande partie, par le fait qu'une forte proportion des personnes handicapées sont âgées, ainsi que l'indique le graphique. Curieusement, cependant, une forte proportion (27 %) des ménages qui comptent des personnes handicapées ont déclaré n'avoir "aucun revenu", la plupart d'entre eux ayant à leur tête un chef de famille qui n'est pas une personne âgée.

GRAPHIQUE 34 : ADULTES HANDICAPÉS VIVANT DANS UN MÉNAGE, SELON LE NIVEAU DE REVENU DU MÉNAGE, CANADA, 1986

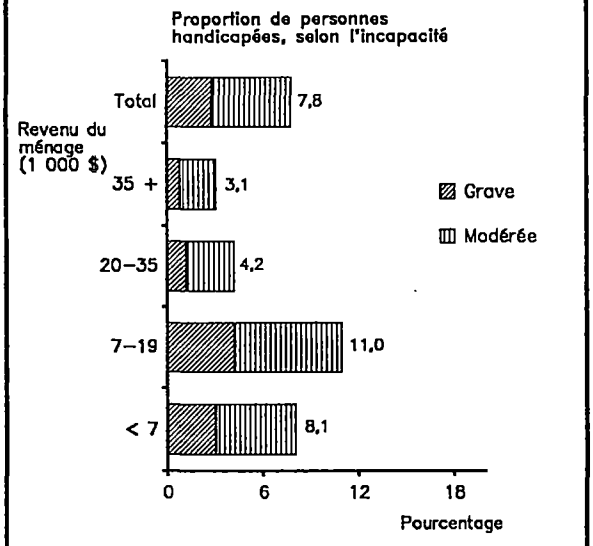

GRAPHIQUE 35 : MÉNAGES AVEC UNE PERSONNE HANDICAPÉE, SELON LA SOURCE PRINCIPALE DE REVENU, CANADA, 1986

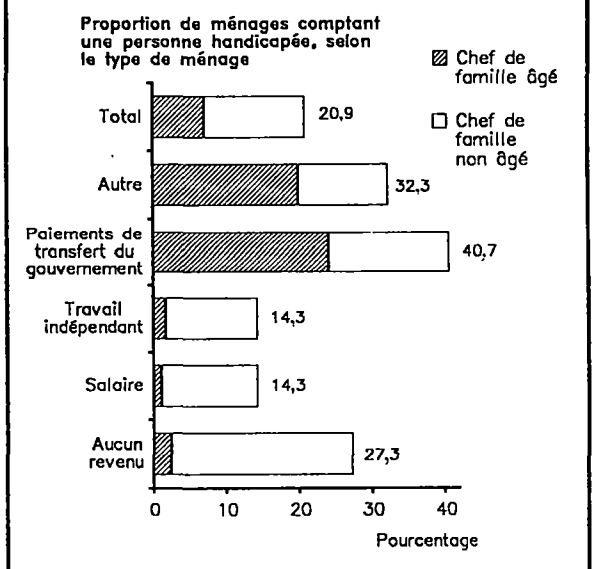

Le graphique 36 indique la distribution des ménages comptant des personnes handicapées, en pourcentage du total des ménages, groupés selon qu'ils se situent au-dessus du seuil de faible revenu défini par Statistique Canada ou bien au seuil ou au-dessous de ce seuil (voir le renvoi sur le seuil du revenu, section 3.7).

Là encore, comme dans le graphique 34, il est évident que les ménages comptant des personnes handicapées, qui ont des problèmes graves de santé ou de limitation de leurs activités, se retrouvent dans la tranche des revenus les plus faibles. Le seuil de faible revenu permet de mieux évaluer cette situation puisqu'il fournit une mesure ajustable en fonction de la taille du ménage et du niveau d'urbanisation ainsi que de la situation géographique. Dans l'ensemble, 24 % des ménages dont les revenus sont au seuil de faible revenu ou au-dessous comptent des personnes handicapées. En comparaison, 13 % de ceux dont le revenu est supérieur au seuil comptent des personnes handicapées.

GRAPHIQUE 36 : ADULTES HANDICAPÉS VIVANT DANS UN MÉNAGE, SELON LE NIVEAU DE REVENU, CANADA, 1986

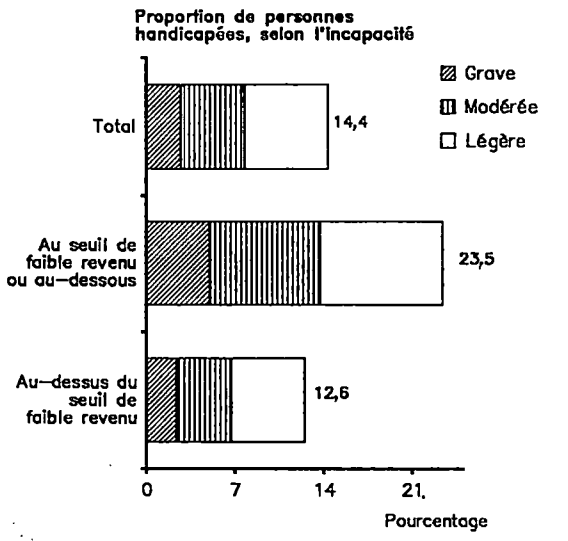

VI. LOGEMENT

Cette partie du rapport présente une évaluation du logement des Canadiens handicapés. L'ESLA et le recensement du Canada contiennent des données, préparées par Statistique Canada, qui tiennent compte d'un certain nombre de variables socio-démographiques. Les analyses suivantes mettent l'accent sur certaines de ces variables.

6.1 Propriétaires et locataires

Il ne semble pas y avoir beaucoup de différence dans la proportion relative des ménages comptant des personnes handicapées et qui sont propriétaires ou locataires. Vingt-et-un pour cent des ménages qui comptent des personnes handicapées sont propriétaires. Parallèlement, ce pourcentage est de 20 % dans le cas des ménages locataires. En ce qui concerne les ménages qui vivent dans une réserve, 24 % sont propriétaires.

GRAPHIQUE 37 : PROPORTION DE MÉNAGES COMPTANT DES PERSONNES HANDICAPÉES, SELON LE MODE D'OCCUPATION DU LOGEMENT, CANADA, 1986

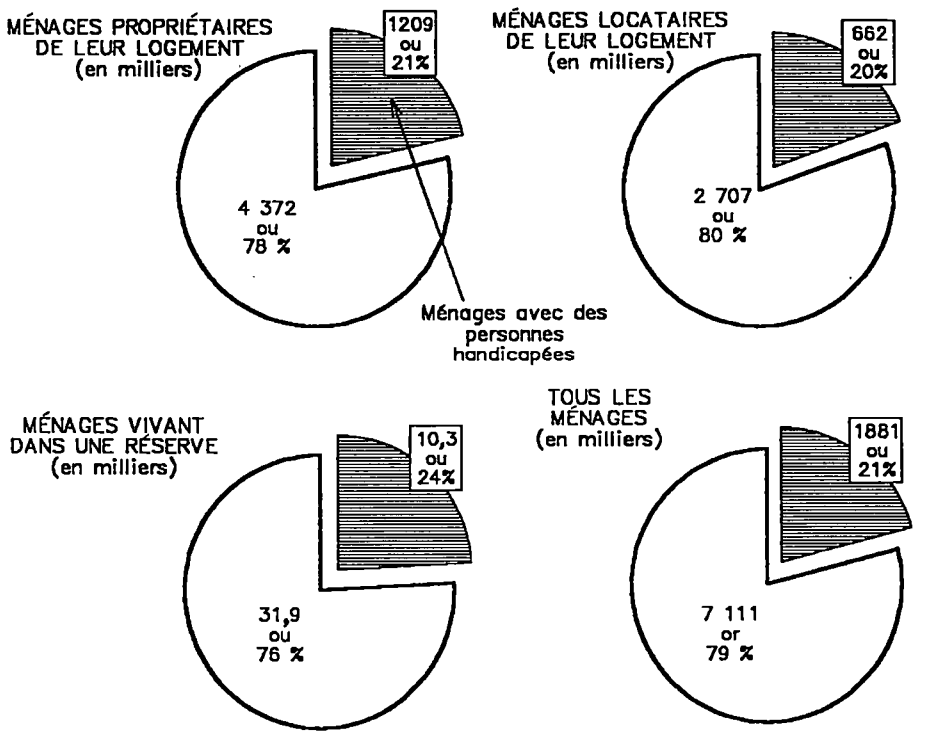

SOURCE: basé sur les données du recensement du Canada, 1986 — tabulations spéciales de Statistique Canada préparées pour la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Le graphique 38 indique que, parmi les ménages comptant des personnes handicapées, 64 % sont propriétaires et 35 % locataires de leur logement. La proportion des logements loués est supérieure chez les ménages qui ne comptent pas de personnes handicapées, soit 38 %.

GRAPHIQUE 38 : MÉNAGES, SELON LE MODE D'OCCUPATION DU LOGEMENT ET LA PRÉSENCE OU L'ABSENCE DE PERSONNES HANDICAPÉES, CANADA, 1986

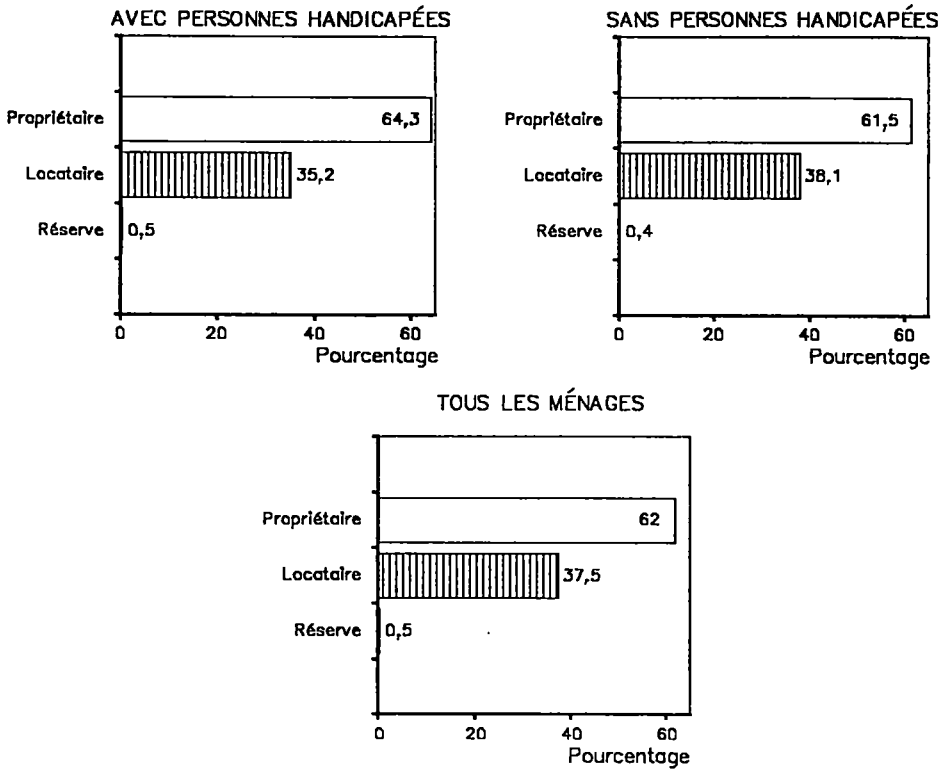

SOURCE: basé sur les données du Recensement du Canada, 1986 — tabulations spéciales de Statistique Canada préparées pour la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Proportionnellement, il y a légèrement plus de ménages comptant des personnes handicapées qui vivent dans un logement locatif ou dans une réserve (près de 16 %) que dans un logement de propriétaire-occupant (13,4 %).

Dans les logements locatifs, on trouve proportionnellement plus de ménages comptant des personnes ayant une incapacité grave ou modérée. Près de 3,5 % des ménages locataires comptent des personnes ayant une incapacité grave et 5,6 % des personnes ayant une incapacité modérée.

GRAPHIQUE 39: ADULTES HANDICAPÉS VIVANT DANS UN MÉNAGE, SELON LE STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT, CANADA, 1986

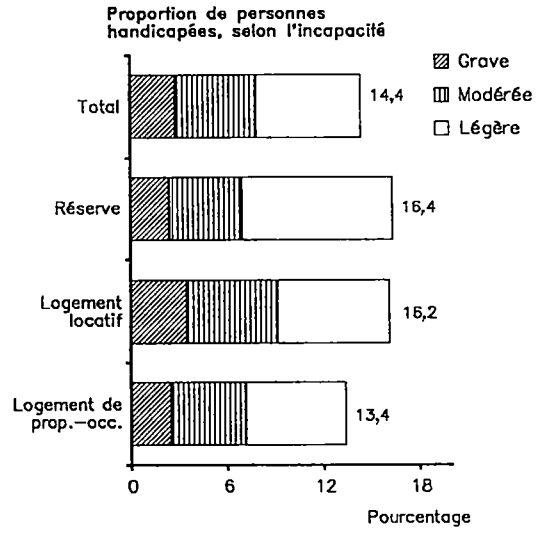

6.2 Chef de famille âgé ou non

Le graphique 40 montre que 40 % des ménages dont le chef de famille est une personne âgée comptent des personnes handicapées. Dans le cas des ménages dont le chef de famille n'est pas une personne âgée, cette proportion est légèrement inférieure, soit 17 %. Dans les deux groupes, les propriétaires constituent la plus forte proportion du total.

GRAPHIQUE: 40 : MÉNAGES AVEC DES PERSONNES HANDICAPÉES, SELON LE TYPE DE MÉNAGE, CANADA, 1986

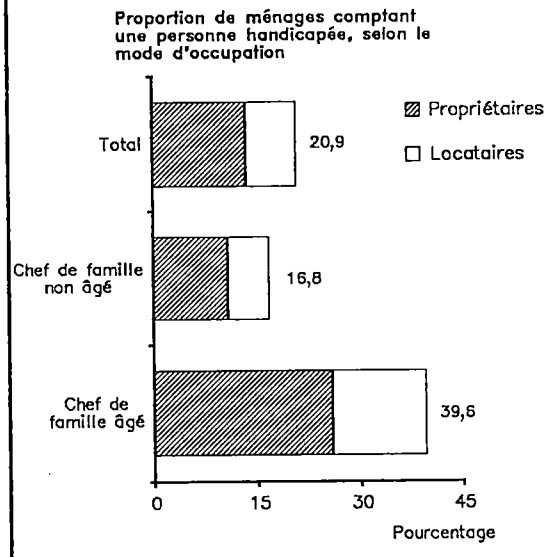

6.3 Comparaison urbain-rural

Il n'y a pas beaucoup de différence entre la proportion relative des ménages comptant des personnes handicapées vivant en milieu urbain et celle des ménages vivant en milieu rural. Les ménages comptant des personnes handicapées constituent environ 21 % de l'ensemble des ménages vivant en milieu urbain et 23 % de ceux qui vivent en milieu rural.

Dans les régions rurales, une forte proportion des ménages comptant des personnes handicapées sont propriétaires de leur logement. Dix-neuf pour cent de tous les ménages ruraux comptant des personnes handicapées sont propriétaires de leur logement.

GRAPHIQUE 41 : MÉNAGES AVEC PERSONNES HANDICAPÉES, SELON LA RÉGION, CANADA, 1986

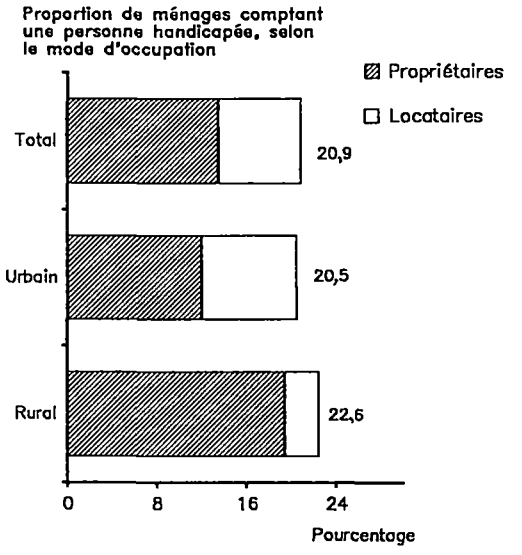

6.4 Type de logement

Le graphique 42 montre la distribution des adultes handicapés vivant dans un ménage, selon le type de logement. Treize pour cent de l'ensemble des adultes vivant dans un logement individuel sont handicapés. Dans le cas de ceux qui vivent dans des immeubles d'appartements de 5 étages et plus, 22 % sont handicapés. Ce groupe compte également une proportion relativement plus élevée de personnes ayant une incapacité grave, soit 5,3 %.

GRAPHIQUE 42 : ADULTES HANDICAPÉS VIVANT DANS UN MÉNAGE, SELON LE TYPE DU LOGEMENT, CANADA, 1986

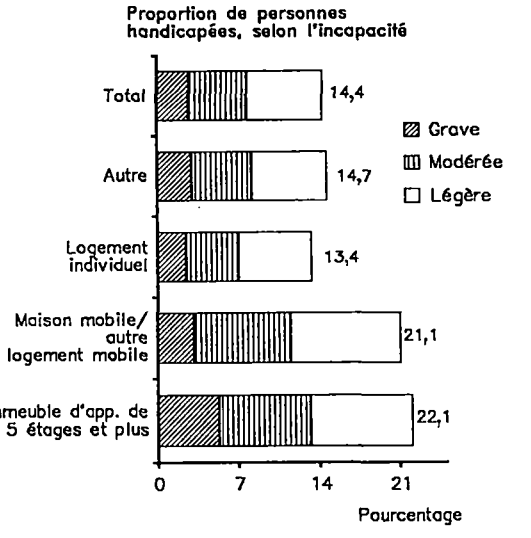

6.5 Age des logements

Ainsi que l'indique le graphique 43, la proportion de personnes handicapées est plus élevée dans les logements anciens et décline progressivement selon le groupe d'âge du logement. Dix-sept pour cent des logements de 45 ans ou plus sont occupés par des personnes handicapées, contre 10,5 % de ceux de moins de 10 ans. Par ailleurs, on ne peut discerner aucun rapport particulier entre la gravité de l'incapacité et l'âge du logement.

Dans l'ensemble, ces données suggèrent qu'il existe une certaine concentration de personnes handicapées dans les logements plus anciens. Ces dernières sont plus susceptibles de vivre dans ce type de logement que les personnes n'ayant aucune incapacité.

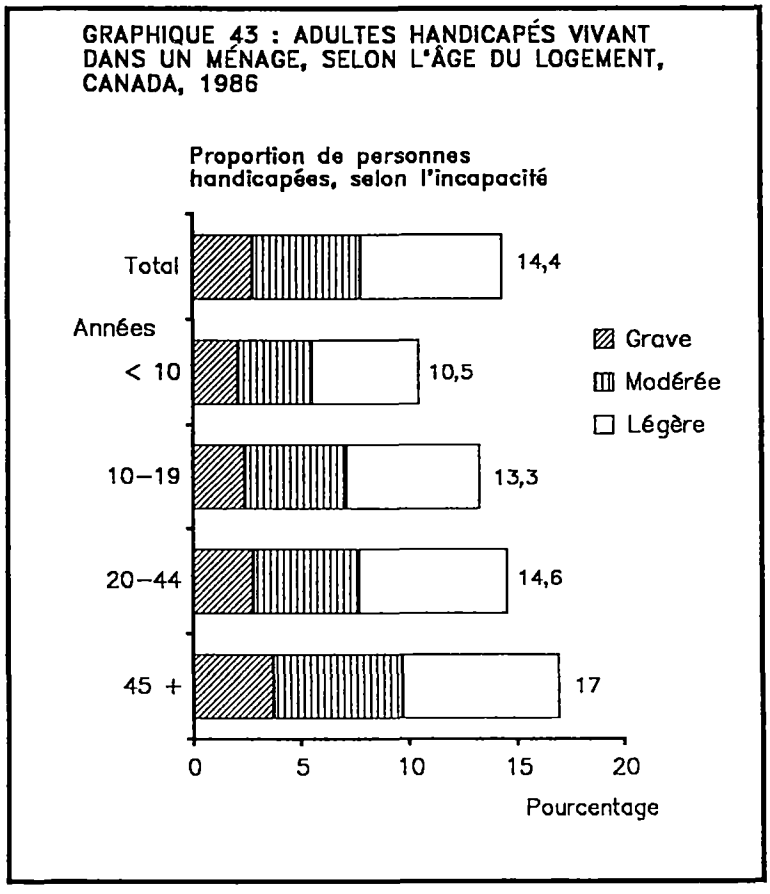

6.6 Revenu et abordabilité

Le graphique suivant établit une comparaison entre le revenu des ménages selon qu'ils sont locataires ou propriétaires et qu'ils comptent ou non une personne handicapée. Selon les données du recensement de 1986, plus de la moitié des ménages propriétaires qui comptaient une personne handicapée disposaient d'un revenu inférieur à 30 000 $, alors que cette proportion était d'environ un tiers dans le cas des ménages ne comptant aucune personne handicapée.

Plus de 80 % des ménages locataires comptant une personne handicapée disposaient d'un revenu inférieur à 30 000 $, comparativement à 68 % dans le cas des ménages sans personne handicapée.

GRAPHIQUE 44 : MÉNAGES SELON LE NIVEAU DE REVENU, LA PRÉSENCE OU L'ABSENCE D'UNE PERSONNE HANDICAPÉE ET LE MODE D'OCCUPATION DU LOGEMENT, CANADA, 1986

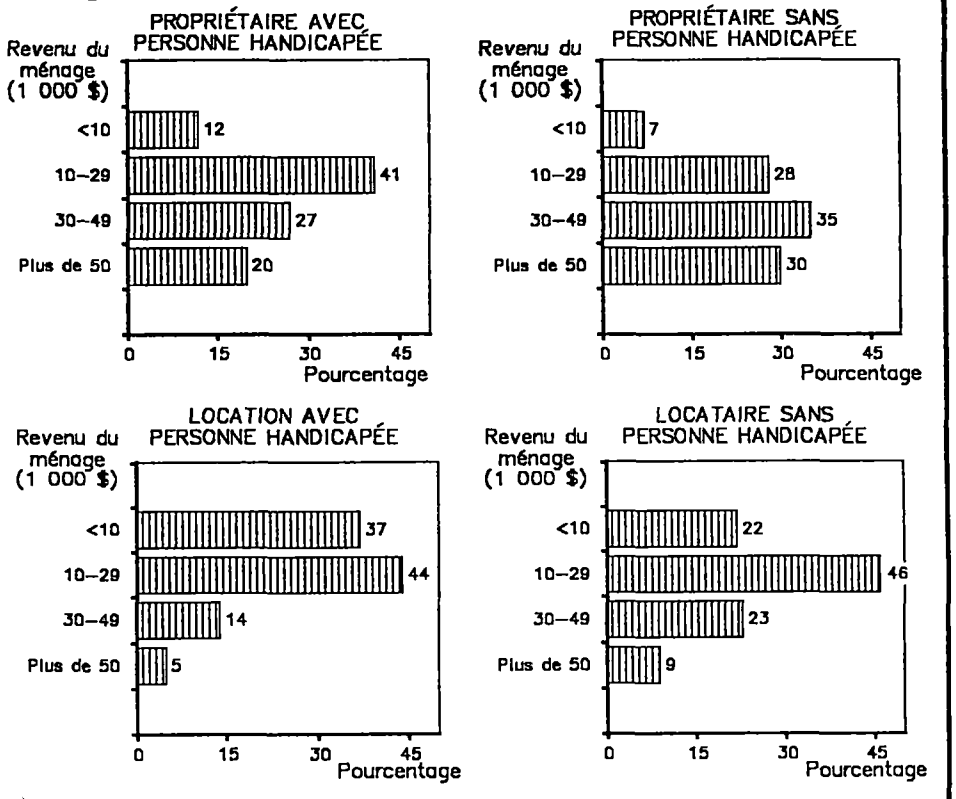

SOURCE: basé sur les données du recensement du Canada, 1986 – tabulations spéciales de Statistique Canada préparées pour la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

L'un des indicateurs traditionnels qu'utilisent les organismes de logement pour mesurer les besoins en matière de logement est celui de l'abordabilité. Il n'est pas facile de définir ce critère. C'est pourtant lui qui détermine la position du consommateur sur l'échelle des besoins en matière de logement social. L'abordabilité se mesure habituellement en fonction de la proportion des coûts de logement du consommateur par rapport à son revenu total. En règle générale, on considère que le consommateur a besoin d'assistance si ses coûts de logement sont supérieurs à un certain seuil qui serait de 30 % à 35 % du revenu environ.

Le graphique 45 présente les ménages avec une personne handicapée en pourcentage de l'ensemble des ménages, selon le rapport coûts de logement-revenu. Il est clair que les ménages avec une personne handicapée sont surreprésentés dans le groupe dont le rapport coûts de logement-revenu est égal ou supérieur à 30 %. Ce rapport est supérieur à 30 % dans le cas de 23 % des ménages avec une personne ayant une incapacité. Une forte proportion de ces ménages sont locataires et comptent pour 18 % de l'ensemble des ménages qui consacrent 50 % ou plus de leur revenu au logement.

GRAPHIQUE 45: MÉNAGES AVEC DES PERSONNES HANDICAPÉES, SELON LE RAPPORT COÛTS DE LOGEMENT–REVENU, CANADA, 1986

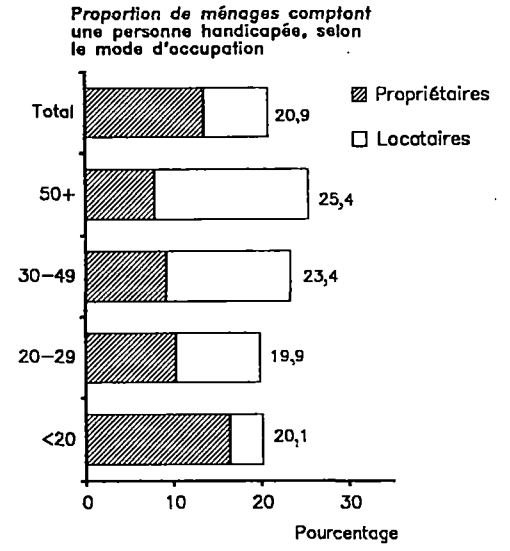

Le tableau 46 montre que la proportion relative des ménages ruraux avec des personnes handicapées ne diffère pas de façon significative à chaque niveau du rapport coûts de logement-revenu. Le groupe dont le rapport coûts de logement-revenu est de 20 % ou moins constitue la principale exception car on y retrouve relativement plus de ménages ruraux avec une personne handicapée que dans les autres groupes.

GRAPHIQUE 46 : MÉNAGES AVEC DES PERSONNES HANDICAPÉES, SELON LE RAPPORT COÛTS DE LOGEMENT–REVENU, CANADA, 1986

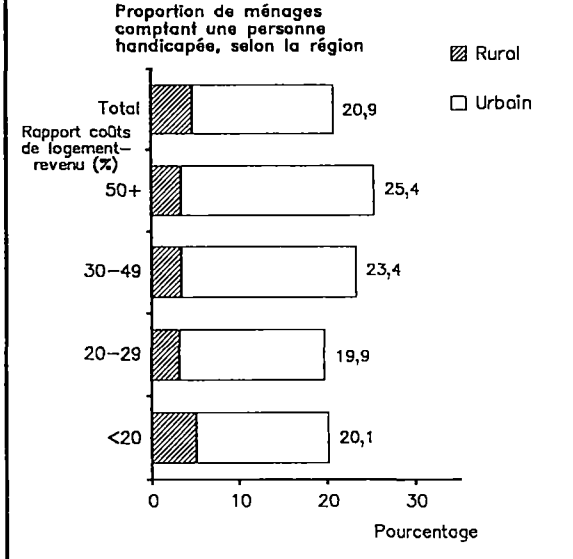

Parallèlement, le graphique 47 indique que la proportion relative des ménages comptant une personne handicapée et où le chef de famille est une personne âgée ne diffère pas sensiblement à chaque niveau du rapport coût de logement-revenu. Le groupe dont le rapport coûts de logement-revenu est de 50 % ou plus constitue la principale exception car il contient relativement moins de ménages avec des personnes handicapées dont le chef de famille est une personne âgée.

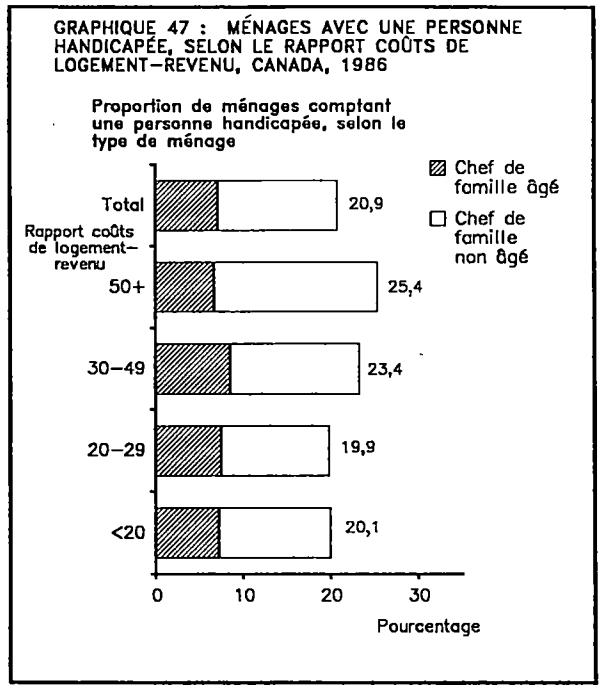

6.7 Taille du logement et du ménage

Un autre critère utilisé pour identifier les besoins de logement au Canada est la compatibilité entre la taille du logement et le nombre de ses occupants. Traditionnellement, une maison qui abrite plus d'une personne par pièce est considérée comme étant surpeuplée. De façon générale, le surpeuplement n'est plus considéré comme un des graves problèmes de logement au Canada. Des logements abordables et de qualité convenable (logements qui répondent aux normes en matière de santé et de sécurité) sont les principales mesures que les organismes de logement utilisent pour mesurer les besoins d'aide au logement. Le tableau ci-dessous présente une comparaison entre la distribution des ménages avec ou sans personnes handicapées, selon le type de ménage et la taille du logement.

Le tableau 6.1 indique clairement que, tant pour les personnes ayant une incapacité que pour celles qui n'en ont pas, moins de 0,5 % vivent dans des logements qui abritent plus d'une personne par pièce. Ceci se reflète dans les chiffres placés sous la diagonale (au-dessous des chiffres soulignés).

TABLEAU 6.1 : TABLEAU CROISÉ DES ADULTES, AVEC OU SANS INCAPACITÉ, AVEC COMPARAISON DU NOMBRE DE PERSONNES DANS LE MÉNAGE ET DU NOMBRE DE PIECES DU LOGEMENT, CANADA, 1986

NOMBRE DE PIECES DU LOGEMENT	UNE PIECE	DEUX PIECES	TROIS PIECES	QUATRE PIECES	CINQ PIECES OU PLUS	TOTAL*	
MÉNAGES SANS PERSONNE HANDICAPÉE	%	%	%	%	%	%	Nombre de personnes (en milliers)
(PERSONNES/MÉNAGE)							
UN	0,4	0,7	2,4	2,0	3,2	8,5	1 423
DEUX	0,0	0,5	2,4	4,9	16,8	24,6	4 106
TROIS	0,0	0,1	0,5	2,5	17,7	20,8	3 467
QUATRE	0,0	0,0	0,3	1,2	24,3	25,8	4 306
CINQ OU PLUS	0,0	0,0	0,1	0,5	19,5	20,3	3 388
TOTAL* %	0,4	1,2	5,6	11,1	81,4	100,0	
# (en milliers)	69	206	931	1 848	13 592		16 689
MÉNAGES AVEC PERSONNE HANDICAPÉE	%	%	%	%	%	%	
(PERSONNES/MÉNAGE)							
UNE	0,7	2,3	4,7	4,0	7,0	18,7	522
DEUX	0,1	0,7	2,7	8,1	26,1	37,7	1 053
TROIS	0,1	0,0	0,4	2,0	15,1	17,7	494
QUATRE	0,0	0,0	0,1	0,9	12,5	13,5	377
CINQ OU PLUS	0,0	0,0	0,1	0,4	11,2	12,5	349
TOTAL* %	0,9	3,1	7,9	15,4	71,9	100,0	
# (en milliers)	23	85	222	430	2 010		2 795

* Les totaux comprennent les personnes qui ont indiqué "sans objet" en réponse au questionnaire de l'ESLA. Les chiffres du tableau représentent tous les adultes célibataires et les adultes qui ont indiqué qu'ils vivaient avec une ou plusieurs personnes dans leur ménage.

SOURCE : Enquête sur la santé et les limitations d'activités, 1986, 1987, Statistique Canada, Ottawa.

ANNEXES

ANNEXE A

CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS

Au cours de la dernière décennie, tant au Canada que sur la scène internationale, on a exprimé une grande préoccupation quant à la situation sociale et économique des personnes ayant des problèmes de santé et de limitation de leurs activités et pris de nombreuses initiatives destinées à l'améliorer.

Les pages qui suivent présentent une chronologie des événements spéciaux reliés aux personnes handicapées qui ont marqué la scène canadienne et internationale. Cette chronologie permet de situer l'ESLA et d'autres mesures connexes récentes dans le contexte plus général des initiatives destinées à aider les personnes handicapées.

Un Comité parlementaire spécial sur les invalides et les handicapés a été mis sur pied en 1980. Ce Comité a publié son premier rapport, intitulé Obstacles, en 1981, lors de l'Année internationale des personnes handicapées. En 1983 était inaugurée la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées. Au Canada, en décembre 1985, le premier ministre annonçait, au nom du gouvernement fédéral, la participation du Canada à la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées. La Déclaration sur la décennie des personnes handicapées (annexe D), signée par le premier ministre, établissait les principes qui devaient diriger et guider le gouvernement canadien dans l'amélioration des conditions de vie des Canadiens handicapés.

CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX CONCERNANT LES PERSONNES HANDICAPÉES

1971 Déclaration des droits du déficient mental des Nations Unies.

1973 Rehabilitation Act des États-Unis qui interdit toute discrimination fondée sur un handicap physique ou mental.

1975 Déclaration des droits des personnes handicapées des Nations Unies.

1980 Création du Comité parlementaire spécial de la Chambre des communes sur les invalides et les handicapés.

Juin 1980 Le Canada est l'hôte, à Winnipeg, du 9e Congrès mondial de Réhabilitation International (fédération non gouvernementale d'organismes administrant des programmes de prévention des handicaps et de réadaptation).

1981 Année internationale des personnes handicapées.

1981 Le handicap est inclus parmi les motifs de discrimination illicites dans la Charte canadienne des droits et libertés et dans la Loi canadienne sur les droits de la personne.

Février 1981 Le rapport Obstacles du Comité spécial concernant les invalides et les handicapés est déposé; il contient 130 recommandations.

Juin 1982 Rapport d'étape Obstacles (2e rapport du Comité spécial).

1983 Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées

Juin 1983 Franchir les obstacles (3e rapport du Comité spécial).

Septembre 1983 Rapport du Groupe d'étude sur les employeurs et les personnes handicapées du gouvernement de l'Ontario (Linking for Employment).

1983 Une politique nationale sur le transport des personnes handicapées est adoptée par le Parlement.

1984 Rapport de l'Office des personnes handicapées du Québec, A part égale : l'intégration des personnes handicapées, un défi pour tous.

1983-1984 Enquête sur la santé et l'incapacité au Canada.

CHRONOLOGIE (SUITE)

Octobre 1984 Rapport de la Commission sur l'égalité en matière d'emploi (rapport Abella) portant sur les possibilités d'emploi des femmes, des autochtones, des membres des minorités visibles et des personnes handicapées.

1985 Déclaration sur la Décennie des personnes handicapées du gouvernement du Canada.

Mai 1985 Création du Sous-comité parlementaire sur les invalides et les handicapés.

Octobre 1985 Publication du rapport du Comité parlementaire sur les droits à l'égalité (Égalité pour tous); il contient deux chapitres et 13 recommandations concernant les personnes handicapées.

1986 Publication de la réponse du gouvernement au rapport du Comité parlementaire sur les droits à l'égalité.

Juin 1986 Loi sur l'équité en matière d'emploi. Cette loi exige de certaines sociétés qu'elles fassent rapport sur le nombre de leurs employés handicapés, autochtones, membres d'une minorité visible ou de sexe féminin et sur leur avancement.

Juillet 1986 Rapport de l'Enquête sur la santé et l'incapacité au Canada.

Juillet 1986 "La mobilité dans le village universel", quatrième Conférence internationale sur la mobilité et le transport des personnes âgées et handicapées, à Vancouver (C.-B.).

Juillet 1986 Statistique Canada entreprend "l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités".

Janvier 1987 Les prestations d'invalidité accordées en vertu du Régime de pensions du Canada sont augmentées de 150 $ par mois.

Janvier 1987 Le groupe de travail de la Chambre des communes sur les invalides et les handicapés présente son rapport au Comité parlementaire.

Avril 1987 Le Sous-comité de la Chambre des communes sur les invalides et les handicapés dépose son rapport initial (Un défi - commençons chez nous).

Juin 1987 Le gouvernement fédéral donne suite à une des recommandations du sous-comité par la création du Comité permanent sur la condition des personnes handicapées.

CHRONOLOGIE (SUITE)

Octobre 1987 Enquête nationale d'Environics sur les attitudes des Canadiens à l'égard des personnes handicapées.

1987 Obstacles, 1987, rapport d'étape.

Décembre 1987 Le gouvernement fédéral promet d'augmenter le nombre de personnes handicapées au sein de la Fonction publique canadienne pour donner suite aux recommandations du rapport Un défi : commençons chez nous.

Janvier 1988 Rapport du Secrétariat de la condition des personnes handicapées: Attitudes des Canadiens à l'égard des personnes handicapées.

Mai 1988 Publication des premières statistiques tirées de "l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités".

1988 Établissement du lien entre les données de l'ESLA et celles du recensement du Canada de 1986 (ménages seulement).

1989 Publication du fichier de microdonnées sur les adultes vivant dans un ménage (contient environ 132 000 fiches sur les personnes handicapées et non handicapées de 15 ans et plus) et sur les adultes handicapés vivant dans un établissement de soins de santé (contient environ 17 400 fiches).

1990 Publication du fichier de microdonnées sur les enfants de 14 ans et moins (10 240 enfants handicapés et 24 920 enfants non handicapés) vivant dans un ménage.

Une partie de cette chronologie paraît dans le rapport intitulé Les conditions des personnes handicapées, publié par le Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement, Ottawa, mars 1988. Les ajouts, mises à jour et révisions sont le fait de TEEGA Research Consultants Inc.

ANNEXE B

CARACTÉRISTIQUES DE L'ESLA

1. Questionnaires

L'ESLA s'appuyait sur six questionnaires. Quatre d'entre eux s'appliquaient aux ménages et deux aux établissements. Les six questionnaires étaient désignés sous le nom de Formulaire 02, Formulaire 03, ..., Formulaire 07. Le Formulaire 02 est celui qui fournit les données les plus complètes. C'est le plus long avec le plus haut niveau de détails. Le Formulaire 04 est une version abrégée du Formulaire 02 et contient les données pertinentes à l'emplacement géographique des individus. Lorsque cela était possible, les questions étaient identiques à celles du Formulaire 02. En général, le Formulaire 04 était administré aux régions nordiques des provinces, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest tandis que le Formulaire 02 était administré au reste du pays.

Les formulaires 02 et 04 visaient les adultes de 15 ans et plus. Par ailleurs, les Formulaires 03 et 05 visaient les enfants (de moins de 15 ans). Le Formulaire 05 était généralement administré dans le nord du pays alors que le Formulaire 03 l'était dans le sud.

Les Formulaires 02 et 05 constituent la partie de l'enquête portant sur les ménages qui a été menée en 1986 après le recensement. Les Formulaires 06 et 07 s'appliquaient aux établissements. Le Formulaire 06 visait essentiellement la collecte de données sur les adultes de 15 ans et plus tandis que le Formulaire 07 concernait les enfants.

2. Fichiers de microdonnées

La base de données informatisée de l'ESLA consiste en trois fichiers de microdonnées disponibles auprès de Statistique Canada. Ces fichiers sont les suivants :

- les adultes handicapés vivant dans un ménage
- les adultes handicapés vivant dans un établissement
- les enfants handicapés (de 0 à 14 ans inclusivement).

L'analyse que nous présentons dans ce rapport est basée essentiellement sur les données de l'ESLA concernant les adultes vivant dans un ménage. Le fichier de microdonnées sur les adultes vivant dans un ménage contient 551 variables. La plupart d'entre elles reflètent les réponses aux questions posées dans l'instrument d'enquête. Certaines données socio-démographiques sont cependant tirées du recensement de 1986. Étant donné que l'échantillon de l'ESLA est tiré du recensement, les données du recensement ont ensuite été reliées à celles tirées de l'ESLA afin de présenter une information plus précise sur chacune des personnes sélectionnées pour l'enquête sur les ménages. Les données disponibles du recensement comprennent des variables personnelles ainsi que des variables reliées au ménage et à la famille pour chaque individu. Les

variables personnelles du recensement fournissent une vaste gamme de renseignements sur l'état civil, l'éducation, la langue maternelle, etc. Les variables relatives aux ménages comprennent la taille et le type de ménage, ainsi que des données relatives au logement (mode d'occupation, type et âge du logement, etc.).

3. Pondération

Le microfichier créé pour l'ESLA contient une fiche pour chaque participant à l'enquête. Chaque fiche contient les caractéristiques sociale, économique et démographique de l'individu. Chaque fiche a été pondérée plutôt que de la reproduire en fonction du nombre d'individus représenté dans la population. Cette pondération représente le nombre de fois que les fiches devraient être reproduites pour établir une évaluation de la population. Par exemple, pour estimer le nombre de personnes handicapées au Canada, il faudrait additionner les pondérations des fiches qui représentent des individus handicapés. La somme des pondérations correspond à l'évaluation du nombre de personnes ayant une incapacité.

La pondération de l'ESLA comprend deux composantes : la pondération du recensement de 1986 et le facteur d'inflation tiré de l'échantillon de l'ESLA et de ses ajustements.

La variable de pondération fournie par le fichier de microdonnées a été appliquée à toutes les analyses présentées dans ce rapport afin de présenter une évaluation de l'ensemble de la population plutôt que de simples statistiques sur l'échantillon.

Le but de la pondération de l'ESLA est de s'assurer que les totaux fondés sur les fiches pondérées correspondent aux totaux tirés du recensement.

4. Mise en garde, échantillon et fiabilité

Le taux global de réponse à l'ESLA est de 90 %. Ce taux se compare avantageusement au taux de réponse habituel à ce genre d'enquête. De plus, Statistique Canada a utilisé diverses méthodes pour réduire la marge d'erreur due à l'absence de réponse, en particulier en ajustant les données afin qu'elles reflètent la distribution de certaines caractéristiques démographiques obtenues à partir du recensement. De la même façon, le taux de réponse à la plupart des questions spécifiques a été élevé. Dans les données, l'absence de réponse est indiqué sous la rubrique "inconnu" ou "non déclaré".

Au cours de l'analyse des données, de légères variations ont été constatées dans certaines sous-catégories. Ces anomalies sont dues à l'arrondissement des chiffres.

Les documents de référence de Statistique Canada sur l'ESLA(1) présentent de l'information sur la distribution des catégories de réponses selon certaines variables, y compris des coefficients de variation. Ces statistiques ont été examinées et comparées avec les tabulations générées aux fins de cette étude à partir du fichier de microdonnées. Nous n'avons pu noter aucune anomalie significative.

---

(1) L'Enquête sur la santé et les limitations d'activités - Guide de l'utilisateur, Statistique Canada, juin 1988 et l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités - Guide de l'utilisateur de microdonnées, Adultes dans les ménages, Statistique Canada, mai 1989.

ANNEXE C

LISTE DES VARIABLES

La liste ci-dessous présente les variables tirées du fichier de microdonnées sur les adultes vivant dans un ménage qui ont été examinées dans le cadre de cette étude. Certaines de ces variables concernent l'individu alors que d'autres s'appliquent au ménage. Des tableaux statistiques relatifs à toutes ces variables sont présentés dans le document d'accompagnement Documentation on the SPSS/PC+ Files for the Health and Activity Limitation Survey, Adults in Households (With Crosstabulations of Variables), préparé par TEEGA Research Consultants Inc. pour la Division de la recherche, SCHL, octobre 1989. D'autres tableaux statistiques sont fournis dans les annexes E, F, G et H.

INFORMATION RELIÉE A L'INCAPACITÉ

Type d'incapacité
- audition
- vision
- mobilité
- agilité
- parole
- apprentissage/développement

Besoin d'aide technique
Disponibilité de l'aide technique
Gravité de l'incapacité
Capacité de communiquer
Cause de l'incapacité

EMPLOI

Statut de l'emploi
Limitations au travail
Type de travail
Conditions d'emploi

ÉDUCATION

Formation suivie/nécessaire
Niveau d'éducation

TRANSPORT

Besoins en matière de transport
Utilisation du transport en commun et contraintes se rapportant à ce dernier

LOGEMENT/AMÉNAGEMENT

Installations et accessoires
Caractéristiques nécessaires
Caractéristiques utilisées
Caractéristiques nécessaires mais absentes
Période de construction du logement
Type de logement
Mode d'occupation
Nombre de pièces
Nombre de personnes dans le ménage
Revenu du ménage
Nombre d'enfants dans le ménage

CARACTÉRISTIQUES ÉCONOMIQUES

Source des prestations et pensions reçues
Revenu (personnel et ménage)

CARACTÉRISTIQUES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES

Sexe
Age
Classification en matière d'équité dans l'emploi
Origine ethnique
Taille de la famille économique
Nombre de personnes handicapées dans le ménage
Régions métropolitaines de recensement (huit seulement)
Région urbaine ou rurale
Province de résidence

ANNEXE D

DÉCLARATION SUR LA DÉCENNIE

DES PERSONNES HANDICAPÉES

DÉCLARATION SUR LA DÉCENNIE DES PERSONNES HANDICAPÉES

LE GOUVERNEMENT DU CANADA

RAPPELANT *les résolutions 37/52 et 37/53 par lesquelles l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées et a invité les États membres, les organisations non gouvernementales intéressées et les organisations de personnes handicapées à en assurer rapidement l'exécution, et conscient que les États membres des Nations Unies ont été priés d'élaborer des plans d'action à cette fin,*

RAPPELANT *l'existence de la Déclaration des Nations Unies sur les droits du déficient mental et celle de la Déclaration sur les droits des personnes handicapées,*

RAPPELANT AUSSI *l'existence de la Charte canadienne des droits et libertés, dont l'article 15 interdit la discrimination fondée sur les déficiences mentales et physiques,*

SOULIGNANT *le but du Programme d'action mondial, à savoir la promotion de mesures propres à assurer la prévention de l'incapacité et de l'infirmité, la réadaptation et la poursuite des objectifs de « participation pleine et entière » des handicapés à la vie sociale et au développement, et d'« égalité », c'est-à-dire des chances égales à celles de l'ensemble de la population et la faculté de bénéficier autant que tous de l'amélioration des conditions de vie due au développement social et économique,*

AYANT À L'ESPRIT *la distinction entre déficience (perte ou anomalie d'un organe ou d'une fonction psychologique, physiologique ou anatomique), incapacité (réduction ou absence de la capacité d'exécuter une activité de la manière ou dans la plénitude considérées comme normales pour un être humain) et handicap (désavantage résultant d'une déficience ou d'une incapacité, qui limite la possibilité d'exercer un rôle considéré comme normal compte tenu de l'âge, du sexe et de facteurs sociaux et culturels), ainsi que la conclusion selon laquelle le handicap est fonction des rapports des personnes handicapées avec leur environnement,*

AYANT ÉGALEMENT À L'ESPRIT *les définitions des lignes d'action proposées dans le Programme d'action mondial, soit la prévention (l'action visant à empêcher l'apparition de déficiences mentales, physiques et sensorielles ou à empêcher qu'une infirmité n'entraîne des conséquences négatives sur les plans physique, psychologique et social), la réadaptation (processus axé sur un objectif et limité dans le temps qui vise à mettre une personne ayant une déficience en mesure de parvenir à un niveau optimal de fonctionnement, physique et social, et donc de lui fournir les moyens de changer sa vie) et l'égalisation des chances (processus par lequel le cadre général de la société est rendu accessible à tous),*

NOTANT *le succès des organisations de personnes handicapées et d'autres organismes à créer de nouvelles approches qui accroissent la participation et l'intégration sociale des personnes ayant un handicap,*

RECONNAISSANT *que le fait de ne pas exploiter pleinement les aptitudes et les capacités des personnes handicapées nuit à l'économie canadienne et que cette ségrégation se traduit par des coûts économiques réels,*

NOTANT EN PARTICULIER *l'apparition d'organisations de personnes handicapées ainsi que la nécessité de favoriser la participation et l'intégration des personnes handicapées à la vie de la société,*

PROCLAME *la période 1983-1992 Décennie des personnes handicapées, durant laquelle les objectifs du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées seront poursuivis au Canada conformément à la présente Déclaration de principes.*

PRINCIPES

1. *Les capacités, l'intégrité, le libre arbitre et la dignité des individus ayant une déficience doivent être respectés tout au long de leur vie.*
2. *Il faut tout mettre en œuvre, dans l'élaboration et la prestation de programmes et de services, pour éviter de contraindre les personnes à quitter leurs familles et communautés, et ce, afin d'assurer l'intégration rapide et durable des personnes handicapées dans la société.*
3. *Les services et les programmes doivent viser à intégrer les personnes handicapées dans les structures sociales et économiques existantes plutôt que de les confiner à des milieux parallèles.*
4. *Il convient de faire en sorte que les personnes handicapées participent à la prise de décisions relatives à la conception et à la mise sur pied de programmes et de services jugés nécessaires pour assurer leur intégration dans tous les secteurs de la société, surtout en ce qui a trait aux programmes de réadaptation.*
5. *Les personnes handicapées doivent avoir accès aux éléments fondamentaux de la vie quotidienne dont bénéficie généralement le reste de la population. Il faut éviter dans la mesure du possible que les facteurs environnementaux déterminent l'impact de leur déficience sur leur vie.*
6. *On doit encourager les personnes handicapées à s'engager pleinement dans la société et à participer aux changements sociaux afin de s'épanouir et d'assumer leurs obligations à titre de citoyens.*
7. *La mise sur pied d'organisations d'entraide de personnes handicapées doit être encouragée afin que celles-ci puissent s'épanouir et faire connaître leurs besoins, leurs opinions et leurs priorités.*
8. *On doit atteindre un niveau de qualité minimum partout au Canada, dans l'exécution de programmes et la prestation de services à l'intention des personnes handicapées; il faut réduire les disparités malgré l'isolement rural, la pauvreté, le statut d'autochtones et la situation économique régionale.*
9. *Lors de l'élaboration de programmes visant l'ensemble de la population, il faut prévoir des mécanismes pour supprimer ou réduire l'incidence des déficiences ou incapacités sur l'admissibilité à ces programmes.*
10. *Les gouvernements et tous les secteurs de la société doivent se consulter afin d'assurer la cohérence dans l'affectation des ressources pour prévenir les déficiences et pour faciliter la réadaptation et l'intégration des personnes handicapées dans tous les aspects de la vie sociale.*
11. *Il faut adopter des mesures et assurer l'éducation du public afin de réduire les barrières environnementales, d'enlever les obstacles systémiques et de corriger les attitudes sociales qui trouvent leur origine dans l'ignorance, l'indifférence et la crainte, puisque ces barrières, obstacles et attitudes entravent la participation entière des personnes handicapées à la vie de la collectivité.*

Brian Mulroney

Le Premier ministre du Canada

ANNEXE E

ACTIVITÉS, AMÉNAGEMENTS ET AIDES TECHNIQUES

Le questionnaire de l'ESLA comprenait une série de questions techniques spécifiques sur chacune des cinq principales catégories d'incapacité : mobilité, agilité, vision, audition et parole. Les réponses à ces questions ont servi à évaluer globalement la présence et le degré d'incapacité chez les individus. Les trois tableaux qui suivent présentent des données agrégées sur les réponses à ces questions. Ils comprennent des données sur les limitations d'activités des personnes âgées, sur les aides techniques, utilisées ou nécessaires, pour personnes ayant une incapacité et les aménagements nécessaires.

Les principales activités en dehors du foyer à laquelle les personnes âgées déclarent se livrer, selon les données de l'ESLA, sont le magasinage et, quelquefois, les visites à des amis ou des parents. Soixante-dix-huit pour cent des personnes âgées handicapées font "parfois" des achats et 81 % rendent "parfois" visite à des amis ou à des parents.

Près de 7 % des personnes âgées handicapées ne participent jamais à des activités en dehors de leur lieu de résidence.

L'incapacité physique des personnes âgées à en faire plus constitue le principal obstacle à leur participation aux loisirs. Les personnes âgées qui ont répondu aux questions de l'ESLA portant sur les obstacles à la participation sont au nombre de 416 290. Parmi elles, 41 % ont indiqué qu'elles étaient physiquement incapables d'en faire plus. Un autre groupe, correspondant à 12 %, a indiqué que le principal obstacle à la participation était d'obtenir "l'aide de quelqu'un".

Les renseignements du tableau E.3 proviennent des questions de l'ESLA sur l'aide technique nécessaire, ainsi que sur les services et les aménagements spéciaux dont ont besoin les personnes handicapées. Près de 5 % de ces dernières ont indiqué qu'elles avaient besoin de prothèses auditives mais n'en possédaient pas et 2 % de prothèses visuelles mais n'en avaient pas. Parallèlement, 2 % avaient besoin d'aides techniques en ce qui concerne leur mobilité ou leur agilité mais n'en possédaient pas.

Près de 8 % des personnes handicapées ont indiqué qu'elles ne pouvaient quitter leur lieu de résidence en raison de leur état de santé.

Dix pour cent des personnes handicapées ont indiqué qu'elles avaient de la difficulté à utiliser les transports en commun. Près de 23 % d'entre elles utilisent le transport en commun au moins à l'occasion et 34 % rarement ou jamais.

Quatre pour cent des personnes handicapées ont indiqué qu'elles <u>utilisaient</u> des aménagements particuliers (rampes d'accès, portes plus larges, ascenseurs ou appareils de levage, etc.) pour quitter leur lieu de résidence ou y entrer et 2 % ont indiqué qu'elles avaient <u>besoin</u> de ce type d'aménagements. Sept pour cent d'entre elles utilisent des aménagements spéciaux <u>à l'intérieur</u> de leur foyer et 3 % de plus ont indiqué qu'elles avaient besoin de ce genre d'aménagement.

TABLEAU E.1: PARTICIPATION À DES ACTIVITÉS HORS DU FOYER, PERSONNES HANDICAPÉES DE 65 ANS ET PLUS, CANADA, 1986

	Personnes handicapées	Pourcentage
TOTAL DES PERSONNES HANDICAPÉES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS	1221995	
Aucune activité à l'extérieur du foyer	84375	6,9
ACTIVITÉS EN DEHORS DU FOYER		
Visiter des amis ou des parents		
Jamais	191670	18,7
Parfois	831540	81,3
Total	1023210	100
Assister à des événements sportifs des concerts, des pièces de théâtre		
Jamais	822125	80,5
Parfois	199180	19,5
Total	1021305	100
Visiter des musées, des sites historiques, des galeries d'art ou aller dans des bibliothèques		
Jamais	842645	82,9
Parfois	173935	17,1
Total	1016580	100
Suivre des cours ou participer à des colloques		
Jamais	984035	96,7
Parfois	33660	3,3
Total	1017695	100
Faire des achats		
Jamais	227590	22,3
Parfois	792070	77,7
Total	1019660	100
Assister à des activités religieuses ou faire du bénévolat		
Jamais	546335	53,6
Parfois	472310	46,4
Total	1018645	100
Visiter des parcs nationaux ou provinciaux		
Jamais	869185	85,5
Parfois	146885	14,5
Total	1016070	100
Autre activités comme aller au bingo, au club, ou jouer aux cartes		
Jamais	688960	67,7
Parfois	328875	32,3
Total	1017835	100

SOURCE: Enquête sur la santé et les limitations d'activités, 1986 et 1987, Statistique Canada, Ottawa.

TABLEAU E.2: OBSTACLES AUX LOISIRS, PERSONNES HANDICAPÉES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, CANADA, 1986

OBSTACLES AUX LOISIRS	Nombre de personnes ayant une incapacité*	Pourcentage
Besoin d'être aidé(e)par quelqu'un	49240	11,8
Besoin d'appareils spéciaux, comme des supports ou un fauteuil roulant	13295	3,2
Moyens de transports inadéquats	33825	8,1
Lieu des activités trop éloigné	37925	9,1
Installations non adaptées à l'état ou au problème de santé	20710	5,0
Incapacité physique d'en faire plus	172295	41,4
Coût trop élevé	43875	10,5
Autre	45125	10,8
Total des réponses (65 +)	416,290	100

* Pondéré. Données excluant les questions laissées en blanc et les questionnaires non retournés.

SOURCE: Enquête sur la santé et les limitations d'activités, 1986 et 1987, Statistique Canada, Ottawa.

TABLEAU E.3: REPONSES A CERTAINES QUESTIONS CHOISIES DE L'ESLA SUR LES AIDES SERVICES ET AMENAGEMENTS POUR PERSONNES HANDICAPEES, CANADA, 1986

AIDES		Adultes handicapés (en milliers)	Adultes handicapés (en milliers)	Pourcentage du total des adultes handicapés %	Pourcentage du total des adultes handicapés %
		OUI	NON	OUI	NON
A3C	Audition: y-a-t'il des aides dont vous avez besoin mais que vous ne possédez pas?	149,7	674,3	5,4	24,1
A6D	Vision: y-a-t'il des aides dont vous avez besoin mais que vous ne possédez pas?	49,0	366,7	1,8	13,1
B2F	Mob./Agil.: utilisez-vous un fauteuil roulant?	92,0	4,1	3,3	,1
B3	Mob./Agil.: y-a-t'il des aides dont vous avez besoin mais que vous ne possédez pas?	51,3	411,2	1,8	14,7

SERVICES		Adultes handicapés (en milliers)	Adultes handicapés (en milliers)	Pourcentage du total des adultes handicapés %	Pourcentage du total des adultes handicapés %
		OUI	NON	OUI	NON
F1	Etes-vous confiné dans votre foyer en raison de votre affection?	218,1	2574,4	7,8	92,1
F5	Avez-vous besoin de services spéciaux de transport?	163,4	2338,9	5,8	83,7
F11	Avez-vous des difficultés à utiliser le transport en commun?	282,9	1311,4	10,1	46,9
F22A	Difficultés à voyager - en avion?	128,7	35,9	4,6	1,3
F22B	Difficultés à voyager - en autobus?	143,9	34,2	5,1	1,2
F22C	Difficultés à voyager - en train?	111,7	46,1	4,0	1,6

F10 A quelle fréquence utilisez-vous les transports en commun?

	Adultes handicapés (en milliers)	%
Laissé en blanc	1145,3	41,0
Presque tous les jours	109,3	3,9
Une partie de l'année	35,0	1,3
Fréquemment	174,2	6,2
A l'occasion	328,7	11,8
Rarement/jamais	950,0	34,0
Pas demandé	11,9	,4
Pas déclaré	40,4	1,4
	2794,8	100

AMENAGEMENTS		Adultes handicapés (en milliers)	Adultes handicapés (en milliers)	Pourcentage total des adultes handicapés %	Pourcentage total des adultes handicapés %
		OUI	NON	OUI	NON
G1	Utilisez-vous des aménagements spéciaux pour entrer dans votre résidence ou la quitter?	102,4	2675,9	3,7	95,7
G2A	Utilisez-vouz une rampe d'accès?	50,8		1,8	
G2B	Utilisez-vous une porte d'entrée plus large?	15,1		,5	
G2C	Utilisez-vous une entrée au niveau de la rue?	40,2		1,4	
G2D	Utilisez-vous une porte d'entrée automatique/ un autre aménagement architectural?	21,5		,8	
G2E	Utisisez-vous un ascenseur ou un appareil de levage?	31,4		1,1	
G2F	Utilisez-vous un stationnement accessible?	12,7		,5	
G3	Avez-vous besoin d'aménagements spéciaux pour entrer dans votre résidence ou la quitter?	62,3	2713,5	2,2	97,1
G4A	Avez-vous besoin d'une rampe d'accès?	30,4		1,1	
G4B	Avez-vous besoin d'une porte d'entrée plus large?	4,7		,2	
G4C	Avez-vous besoin d'une entrée au niveau de la rue?	17,2		,6	
G4D	Avez-vous besoin d'une porte d'entrée automatique?	8,3		,3	
G4E	Avez-vous besoin d'un ascenseur ou d'un appareil de levage?	9,9		,4	
G4F	Avez-vous besoin d'un stationnement accessible?	3,3		,1	
G4G	Avez-vous besoin d'autres aménagements architecturaux?	19,1		,7	
G5	Utilisez-vous des aménagements spéciaux pour vous mouvoir à l'intérieur de votre résidence?	185,7	2591,0	6,6	92,7
G6A	Utilisez-vous une main courante?	162,1		5,8	
G6B	Utilisez-vous un ascenseur ou un appareil de levage?	13,5		,5	
G6C	Utilisez-vous une porte ou un couloir plus large ?	8,9		,3	
G6D	Utilisez-vous une porte automatique?	1,2		,0	
G6E	Utilisez-vous d'autres aménagements?	15,8		,6	
G7	Avez-vous besoin d'aménagements spéciaux pour vous mouvoir à l'intérieur de votre résidence?	88,6	2686,2	3,2	96,1
G8A	Avez-vous besoin d'une main courante?	73,1		2,6	
G8B	Avez-vous besoin d'un ascenseur ou d'un appareil de levage?	7,5		,3	
G8C	Avez-vous besoin d'une porte plus large?	4,5		,2	
G8D	Avez-vous besoin d'une porte automatique?	3,8		,1	
G8E	Avez-vous besoin d'autres aménagements?	11,2		,4	

SOURCE: Enquête sur la santé et les limitations d'activités, 1986 et 1987, Statistique Canada, Ottawa.
Note: les codes alpha-numériques du tableau sont les codes de référence des questions du questionnaire d'enquête.

ANNEXE F

PERSONNES HANDICAPÉES VIVANT EN ÉTABLISSEMENT

Cinq types d'établissements ont été sélectionnés pour faire partie de l'ESLA. Il s'agit des orphelinats et des maisons spécialisées pour enfants, des foyers de soins spéciaux et des établissements pour personnes âgées et malades chroniques, des hôpitaux généraux, des établissements psychiatriques, ainsi que des établissements et centres de traitement pour les personnes présentant un handicap physique.

L'échantillon d'établissements de l'ESLA a été déterminé en fonction du type et de la taille (c'est-à-dire du nombre de résidents permanents au moment du recensement). Un échantillon de résidents a été sélectionné dans chaque établissement en fonction d'une liste fournie par ce dernier.

Le tableau F.1 montre qu'une faible proportion des personnes handicapées du pays vit en établissement soit 8 %. Leur nombre s'établit à 247 000.

La majorité (79 %) des personnes handicapées vivant dans un établissement ont 65 ans ou plus. Les femmes constituent 65 % des personnes handicapées vivant dans un établissement et 87 % d'entre elles ont 65 ans ou plus. En comparaison, 65 % des hommes handicapés vivant en établissement ont 65 ans ou plus.

Douze pour cent des hommes âgés de 65 ans ou plus vivent dans un établissement, comparativement à 19 % des femmes du même groupe d'âge.

Le tableau F.2 présente une autre distribution, selon l'âge, des personnes handicapées vivant dans un établissement. Les personnes âgées de 80 ans ou plus comptent pour 63 % des personnes âgées handicapées vivant dans un établissement. En outre, un nombre relativement moins élevé de personnes qui se situent au début du troisième âge (65-69 ans) vivent dans un établissement (5 % seulement) comparativement à un nombre relativement plus élevé de personnes d'âge très avancé, soit les personnes de 85 ans ou plus (43 %).

Le tableau F.3 présente la distribution des personnes handicapées vivant dans un établissement ou dans un ménage, selon la province. Ce sont l'Ontario et le Québec qui comptent le plus grand nombre de personnes handicapées vivant dans un établissement. Trente-neuf pour cent de l'ensemble de ces personnes vivent en Ontario et 26 % au Québec. La Colombie-Britannique et l'Alberta suivent en ordre d'importance pour la proportion des personnes handicapées, avec 12 % et 8 % respectivement.

La province qui affiche la proportion relative la plus élevée de personnes handicapées vivant dans un établissement est le Québec. Neuf pour cent des personnes handicapées au Québec vivent dans un établissement alors que c'est en Nouvelle-Écosse que cette proportion est la plus basse, soit 4 %.

TABLEAU F.1: DISTRIBUTION DES PERSONNES HANDICAPÉES VIVANT DANS UN ÉTABLISSEMENT ET DANS UN MÉNAGE, SELON L'ÂGE ET LE SEXE, CANADA, 1986 ET 1987

ENSEMBLE DES PERSONNES HANDICAPÉES

Âge et sexe	Ensemble des personnes handicapées	Personnes handicapées vivant dans un ménage	Personnes handicapées vivant en établissement	Ensemble de la population
Les deux sexes				
0-14	277440	275045	2395	5325190
15-34	486935	470025	16910	8570150
35-64	1330500	1297610	32890	8481270
65 +	1221995	1026915	195080	2684660
Total	3316870	3069595	247275	25061270
Femmes				
0-14	121250	120220	1030	2594605
15-34	233925	227410	6515	4294310
35-64	665615	651535	14080	4271695
65 +	727660	589300	138360	1554220
Total	1748450	1588465	159985	12714830
Hommes				
0-14	156190	154825	1365	2730585
15-34	253010	242615	10395	4275840
35-64	664885	646075	18810	4209575
65 +	494335	437615	56720	1130440
Total	1568420	1481130	87290	12346440

RÉPARTITION EN POURCENTAGE DES PERSONNES HANDICAPÉES

Âge et sexe	Ensemble des personnes handicapées	Personnes handicapées vivant dans un ménage	Personnes handicapées vivant en établissement	Ensemble de la population
Les deux sexes				
0-14	8,4	9,0	1,0	21,2
15-34	14,7	15,3	6,8	34,2
35-64	40,1	42,3	13,3	33,8
65 +	36,8	33,5	78,9	10,7
Total	100	100	100	100
Femmes				
0-14	6,9	7,6	,6	20,4
15-34	13,4	14,3	4,1	33,8
35-64	38,1	41,0	8,8	33,6
65 +	41,6	37,1	86,5	12,2
Total	100	100	100	100
Hommes				
0-14	10,0	10,5	1,6	22,1
15-34	16,1	16,4	11,9	34,6
35-64	42,4	43,6	21,5	34,1
65 +	31,5	29,5	65,0	9,2
Total	100	100	100	100

PROPORTION DE PERSONNES HANDICAPÉES (%)

Âge et sexe	Ensemble des personnes handicapées	Personnes handicapées vivant dans un ménage	Personnes handicapées vivant en établissement
Les deux sexes			
0-14	5,2	5,2	,0
15-34	5,7	5,5	,2
35-64	15,7	15,3	,4
65 +	45,5	38,3	7,3
Total	13,2	12,2	1,0
Femmes			
0-14	4,7	4,6	,0
15-34	5,4	5,3	,2
35-64	15,6	15,3	,3
65 +	46,8	37,9	8,9
Total	13,8	12,5	1,3
Hommes			
0-14	5,7	5,7	,0
15-34	5,9	5,7	,2
35-64	15,8	15,3	,4
65 +	43,7	38,7	5,0
Total	12,7	12,0	,7

SOURCE: Enquête sur la santé et les limitations d'activités, 1986 et 1987, Statistique Canada, Ottawa.

TABLEAU F.2 : DISTRIBUTION DES PERSONNES HANDICAPÉES, ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, SELON LE GROUPE D'ÂGE, CANADA, 1986

PERSONNES HANDICAPÉES, ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS

Groupe d'âge	Vivant dans un ménage (nombre)	Vivant en établissement (nombre)	Total (nombre)
65-69	291705	13605	305310
70-74	276880	21905	298785
75-79	214335	36045	250380
80-84	142540	47910	190450
85 +	101455	75620	177075
TOTAL	1026915	195085	1222000
	Pourcentage	Pourcentage	Pourcentage
65-69	28,4	7,0	25,0
70-74	27,0	11,2	24,5
75-79	20,9	18,5	20,5
80-84	13,9	24,6	15,6
85 +	9,9	38,8	14,5
TOTAL	100	100	100
	Pourcentage	Pourcentage	Pourcentage
65-69	95,5	4,5	100
70-74	92,7	7,3	100
75-79	85,6	14,4	100
80-84	74,8	25,2	100
85 +	57,3	42,7	100
TOTAL	84,0	16,0	100

SOURCE: Enquête sur la santé et les limitations d'activités, 1986 et 1987, Statistique Canada, Ottawa.

TABLEAU F.3 : DISTRIBUTION DES PERSONNES HANDICAPÉES, SELON LA PROVINCE, CANADA, 1986

ENSEMBLE DES PERSONNES HANDICAPÉES

Province	Vivant dans un ménage (nombre)	Vivant en établissement (nombre)	Total (nombre)
T.-N.	69615	3495	73110
Î.-P.-É.	17490	960	18450
N.-É.	139675	6050	145725
N.-B.	103270	5835	109105
Qué.	663245	64495	727740
Ont.	1167390	95820	1263210
Man.	150855	10010	160865
Sask.	127020	10505	137525
Alb.	258780	20650	279430
C.-B.	365790	29320	395110
CANADA *	3069610	247290	3316900
	Pourcentage	Pourcentage	Pourcentage
T.-N.	2,3	1,4	2,2
Î.-P.-É.	,6	,4	,6
N.-É.	4,6	2,4	4,4
N.-B.	3,4	2,4	3,3
Qué.	21,6	26,1	21,9
Ont.	38,0	38,7	38,1
Man.	4,9	4,0	4,8
Sask.	4,1	4,2	4,1
Alb.	8,4	8,4	8,4
C.-B.	11,9	11,9	11,9
CANADA	100	100	100
	Pourcentage	Pourcentage	Pourcentage
T.-N.	95,2	4,8	100
Î.-P.-É.	94,8	5,2	100
N.-É.	95,8	4,2	100
N.-B.	94,7	5,3	100
Qué.	91,1	8,9	100
Ont.	92,4	7,6	100
Man.	93,8	6,2	100
Sask.	92,4	7,6	100
Alb.	92,6	7,4	100
C.-B.	92,6	7,4	100
CANADA	92,5	7,5	100

* Comprend le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest.
SOURCE: Enquête sur la santé et les limitations d'activités, 1986 et 1987, Statistique Canada, Ottawa.

ANNEXE G

ENFANTS HANDICAPÉS

L'échantillon de l'enquête sur les ménages était un échantillon stratifié utilisant les renseignements géographiques et les données sur les personnes handicapées tirés du questionnaire de recensement de 1986. Les répondants ont été sélectionnés en fonction de leur groupe d'âge, (trois groupes d'âge, soit les moins de 15 ans, les 15 ans à 64 ans et les 65 ans et plus) et de leurs réponses à la question du recensement sur l'incapacité. Les parents ou tuteurs ont été interviewés dans le cas de l'échantillon des enfants de moins de 15 ans. Les données de l'enquête sur les enfants ont été publiées au printemps 1990.

Environ 8 % des personnes handicapées au Canada sont des enfants. Neuf pour cent des personnes handicapées vivant dans un ménage sont des enfants et, par ailleurs, 1 % des personnes handicapées vivant en établissement sont des enfants.

Au Canada, il y a légèrement plus d'enfants handicapés de sexe masculin que féminin. Sur l'ensemble des enfants handicapés, 56 % (156 190 personnes) sont de sexe masculin contre 44 % de sexe féminin (121 250 personnes).

La proportion de personnes handicapées est également plus élevée chez les garçons que chez les filles, soit 5,7 % de l'ensemble des enfants de sexe masculin contre 4,7 % dans le cas des enfants de sexe féminin.

Le tableau G.1 indique que c'est dans les groupes d'âge de 5 ans à 9 ans et de 10 ans à 14 ans que l'on retrouve les plus fortes proportions de garçons et de filles handicapés. Le groupe des 10 ans à 14 ans compte pour 41 % du total alors que celui des 5 ans à 9 ans représente 37 %.

La vaste majorité des enfants handicapés (99 %) vivent dans un ménage.

Ils vont, pour la plupart, à l'école ordinaire et assistent aux cours réguliers. Le tableau G.2 indique que 51 % de l'ensemble des enfants handicapés âgés de 5 ans à 14 ans vont à l'école ordinaire tandis que 30 % assistent à des cours spéciaux dans le cadre de l'école ordinaire. Soixante-huit pour cent de ceux qui vont à l'école ordinaire assistent également aux seuls cours réguliers.

Six pour cent seulement des enfants handicapés âgés de 5 ans à 14 ans vont à des écoles spéciales et 8 % de ceux qui vont à l'école ordinaire sont dans des classes spéciales.

Huit pour cent des enfants handicapés ne sont inscrits à aucune école.

TABLEAU G.1: DISTRIBUTION DES ENFANTS HANDICAPÉS, SELON L'ÂGE ET LE SEXE, CANADA, 1986

ENSEMBLE DES ENFANTS HANDICAPÉS

Âge et sexe	Ensemble des enfants handicapés	Enfants handicapés vivant dans un ménage	Enfants handicapés vivant en établissement	Ensemble de la population (Enfants)
Les deux sexes				
0-4	61165	61020	*	1786490
5-9	103045	102365	680	1773650
10-14	113235	111665	1570	1765045
Total	277445	275050	2395	5325185
Femmes				
0-4	32010	31945	*	860975
5-9	38080	37730	350	885640
10-14	51160	50545	615	847990
Total	121250	120220	1030	2594605
Hommes				
0-4	29160	29075	*	925515
5-9	64960	64630	*	888010
10-14	62075	61120	955	917060
Total	156190	154825	1365	2730585

RÉPARTITION EN POURCENTAGE DES ENFANTS HANDICAPÉS

Âge et sexe	Ensemble des enfants handicapés	Enfants handicapés vivant dans un ménage	Enfants handicapés vivant en établissement	Ensemble de la population (Enfants)
Les deux sexes				
0-4	22,0	22,2	*	33,5
5-9	37,1	37,2	28,4	33,3
10-14	40,8	40,6	65,6	33,1
Total	100	100	100	100
Femmes				
0-4	26,4	26,6	*	33,2
5-9	31,4	31,4	34,0	34,1
10-14	42,2	42,0	59,7	32,7
Total	100	100	100	100
Hommes				
0-4	18,7	18,8	*	33,9
5-9	41,6	41,7	*	32,5
10-14	39,7	39,5	70,0	33,6
Total	100	100	100	100

PROPORTION DE PERSONNES HANDICAPÉES PARMI LES ENFANTS (%)

Âge et sexe	Ensemble des enfants handicapés	Enfants handicapés vivant dans un ménage	Enfants handicapés vivant en établissement
Les deux sexes			
0-4	3,4	3,4	*
5-9	5,8	5,8	,0
10-14	6,4	6,3	,1
Total	5,2	5,2	,0
Femmess			
0-4	3,7	3,7	*
5-9	4,3	4,3	,0
10-14	6,0	6,0	,1
Total	4,7	4,6	,0
Hommes			
0-4	3,2	3,1	*
5-9	7,3	7,3	*
10-14	6,8	6,7	,1
Total	5,7	5,7	,0

* Trop peu de cas pour indiquer des résultats.

SOURCE: Enquête sur la santé et les limitations d'activités, 1986 et 1987, Statistique Canada, Ottawa.

TABLEAU G.2: DISTRIBUTION DES ENFANTS HANDICAPÉS, SELON LE TYPE D'ÉCOLE FRÉQUENTÉE ET LE TYPE DE CLASSE, CANADA, 1986

TYPE D'ÉCOLE FRÉQUENTÉE	Enfants handicapés (5-14 ans)	Pourcentage
École ordinaire	108260	51
École ordinarie avec classes spéciales	30	
École spéciale	12195	6
Non déclaré	10935	5
Ne fréquente pas l'école	17450	8
TOTAL	214035	100

TYPE DE CLASSE FRÉQUENTÉE *	Enfants handicapés	Pourcentage
Classe ordinaire	118770	68
Classe ordinaire et classe spéciale	41635	24
Classe spéciale seulement	13010	8
TOTAL	173415	100

* Ne comprend que les enfants handicapés âges de 5 ans à 14 ans qui fréquentent l'école ordinaire avec des classes spéciales.

SOURCE: Enquête sur la santé et les limitations d'activités, 1986 et 1987, Statistique Canada, Ottawa.

ANNEXE H

TABLEAUX STATISTIQUES SUPPLÉMENTAIRES

TABLEAU H.1 : RÉPARTITION EN POURCENTAGE DES ADULTES CANADIENS AYANT OU NON UNE INCAPACITÉ, SELON CERTAINES VARIABLES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES

	ADULTES AYANT UNE INCAPACITÉ	ADULTES N'AYANT PAS D'INCAPACITÉ
TOTAL DES ADULTES (en milliers)	2 795	16 689
SEXE	%	%
Masculin	47,5	49,1
Féminin	52,5	50,9
Total	100,0	100,0
REVENU PERSONNEL (en milliers de $)	%	%
<7	37,2	35,6
7-19	42,8	31,5
20-34	13,7	21,4
35+	6,4	11,6
Total	100,0	100,0
NIVEAU DU REVENU	%	%
Au dessus du seuil de faible revenu	72,4	84,8
Au seuil/au-dessous du seuil	25,4	13,9
Total	100,0	100,0
GROUPE D'ÂGE	%	%
15-24	6,5	23,5
25-64	56,8	67,8
65-74	20,3	6,2
75+	16,4	2,5
Total	100,0	100,0
SITUATION PAR RAPPORT À LA POPULATION ACTIVE		%
Personne âgée	36,7	8,7
Occupe un emploi	25,5	63,8
En chômage	4,6	7,4
Population active	32,1	20,2
Total	100,0	100,0
GROUPE PROFESSIONNEL	%	%
Professionnel/semi-professionnel	8,6	20,8
Vente/services/emplois de bureau	14,6	28,4
Spécialisé/semi-spécialisé	7,4	12,0
Non spécialisé	7,4	11,3
"Sans objet"	62,0	27,4
Total	100,0	100,0
RÉGION	%	%
Urbaine	77,1	78,7
Rurale	22,9	21,3
Total	100,0	100,0
ÂGE DE LOGEMENT	%	%
45+	24,0	19,7
20-44	41,0	40,3
10-19	26,6	29,0
<10	7,5	10,7
Total	100,0	100,0

TABLEAU H.1 : (SUITE)

	ADULTES AYANT UNE INCAPACITÉ	ADULTES N'AYANT PAS D'INCAPACITÉ
TYPE DE LOGEMENT	%	%
Immeuble d'appartements de 5 étages +	9,1	5,3
Maison mobile/autre type de logement mobile	1,6	1,0
Autre	28,3	27,7
Logement individuel	61,1	66,0
Total	100,0	100,0
ÉDUCATION	%	%
8e année ou moins	37,4	14,0
9e - 13e année	25,6	26,7
Secondaire + autre non universitaire	27,3	39,7
Secondaire + universitaire	9,7	19,6
Total	100,0	100,0
ÉTAT CIVIL	%	%
Divorcé	4,9	3,1
Marié	58,5	61,5
Séparé	3,1	2,5
Célibataire	16,1	28,8
Veuf(ve)	17,4	4,0
Total	100,0	100,0
TAILLE DU LOGEMENT	%	%
4 pièces ou moins	28,1	18,6
5 pièces ou plus	71,9	81,4
Total	100,0	100,0
MODE D'OCCUPATION DU LOGEMENT	%	%
Prop.-occ. locatif	65,1	70,4
Location	33,0	28,5
Dans les réserves	,9	,8
Total	100,0	100,0
TAILLE DU MÉNAGE	%	%
1 personne	18,7	8,5
2 personnes	37,7	24,6
3 personnes	17,7	20,8
4 personnes	13,5	25,8
5 personnes ou plus	12,5	20,3
Total	100,0	100,0

SOURCE: Enquête sur la santé et les limitations d'activités, 1986 et 1987, Statistique Canada, Ottawa.

TABLEAU H.2 : DISTRIBUTION DES CANADIENS HANDICAPÉS D'ÂGE ADULTE, SELON LE NIVEAU DE REVENU* ET CERTAINES VARIABLES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES

	POURCENTAGE				NOMBRE
	Au dessus du seuil*	Au seuil/ au-dessous	Non evalué ou absence de réponse	TOTAL	Total adultes handicapés
	%	%	%	%	(en milliers)
SEXE					
Féminin	69	30	2	100	1468
Masculin	77	21	2	100	1326
GROUPE D'ÂGE					
15-24	63	35	3	100	181
25-64	71	27	2	100	1586
65-74	79	19	2	100	569
75+	73	25	2	100	458
SITUATION PAR RAPPORT À LA POPULATION ACTIVE					
Personne âgée	77	21	2	100	1027
Occupe un emploi	83	15	1	100	712
En chômage	55	43	2	100	129
Population inactive	62	35	3	100	896
GROUPE PROFESSIONNEL					
Professionnel/semi-prof.	86	13	1	100	239
Vente/services/emploi de bureau	73	26	1	100	409
Spécialisé/semi-spécialisé	75	24	1	100	207
Non spécialisé	74	25	2	100	208
"Sans objet"	70	27	3	100	1732
RÉGION					
Urbaine	71	27	2	100	2156
Rurale	78	19	4	100	639
TYPE DE LOGEMENT					
Immeuble d'appartements de 5 étages +	60	40	0	100	254
Maison mobile/autre type de logement mobile	61	24	15	100	44
Autre	61	35	4	100	790
Logement individuel	80	19	1	100	1707
ÉDUCATION					
8e année ou moins	67	31	2	100	1046
9e - 13e année	71	26	2	100	716
Secondaire + autre non univ.	78	21	2	100	763
Secondaire + université	84	14	2	100	270

* Renvoi au seuil de faible revenu de Statistique Canada.

TABLEAU H.2 : (SUITE)

	POURCENTAGE				NOMBRE
	Au dessus du seuil*	Au seuil/ au-dessous	Non evalué ou absence de réponse	TOTAL	Total adultes handicapés
	%	%	%	%	(en milliers)
ÉTAT CIVIL					
Divorcé	48	50	2	100	137
Marié	83	16	1	100	1634
Séparé	47	48	5	100	88
Célibataire	60	35	5	100	450
Veuf(ve)	60	39	1	100	486
TAILLE DU LOGEMENT					
1 pièce	22	77	1	100	23
2 pièces	30	69	1	100	85
3 pièces	57	42	1	100	222
4 pièces	66	32	2	100	430
5 pièces ou plus	79	20	1	100	2010
MODE D'OCCUPATION					
Prop.-occ.	82	18	0	100	1820
Locatif	57	42	0	100	921
Dans les réserves	0	0	100	100	26
NOMBRE DE PERSONNES HANDICAPÉES					
1 personne	49	50	1	100	522
2 personnes	80	19	1	100	1053
3 personnes	80	20	1	100	494
4 personnes	79	20	1	100	377
5 personnes	69	22	9	100	349
DEGRÉ D'INCAPACITÉ					
Léger	74	23	3	100	1286
Modéré	71	27	2	100	965
Grave	70	28	2	100	544
PROVINCE					
T.-N.	70	30	0	100	62
Î.-P.-É.	82	17	1	100	16
N.-É.	76	23	1	100	128
N.-B.	73	26	2	100	93
Qué.	66	32	2	100	600
Ont.	76	23	1	100	1069
Man.	76	22	2	100	136
Sask.	74	24	2	100	117
Alb.	74	24	1	100	229
C.-B.	69	26	5	100	339
Yuk.	0	0	100	100	2
T. N.-O.	0	0	100	100	4

* Renvoi au seuil de faible revenu de Statistique Canada.

SOURCE: Enquête sur la santé et les limitations d'activités, 1986 et 1987, Statistique Canada, Ottawa.

TABLEAU H.3 : DISTRIBUTION DES MÉNAGES AVEC ET SANS PERSONNE HANDICAPÉE, SELON QUE LE CHEF DE FAMILLE EST UNE PERSONNE ÂGÉE OU NON ET SELON CERTAINES VARIABLES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES, CANADA, 1986

NOMBRE DE MÉNAGES

	CHEF DE FAMILLE ÂGÉ			CHEF DE FAMILLE NON ÂGÉ			TOTAL		
	Avec personne handi-capée	Sans personne handi-capée	Total	Avec personne handi-capée	Sans personne handi-capée	Total	Avec personne handi-capée	Sans personne handi-capée	Total
RÉGION									
RURALE	143735	204085	347820	281610	1255630	1537240	425345	1459715	1885060
URBAINE	497690	774590	1272280	957810	4876520	5834330	1455500	5651110	7106610
TOTAL	641425	978675	1620100	1239420	6132150	7371570	1880845	7110825	8991670
SEUIL DE FAIBLE REVENU**									
AU-DESSUS	488350	749675	1238025	887410	5087595	5975005	1375760	5837270	7213030
AU SEUIL/AU-DESSOUS	149595	224555	374150	342140	998550	1340690	491735	1223105	1714840
TOTAL	637945	974230	1612175	1229550	6086145	7315695	1867495	7060375	8927870
RAPPORT COÛT DE LOGEMENT/REVENU (%)									
Paiements non appl.	11225	19795	31020	34745	172510	207255	45970	192305	238275
0 ou rev. mén. nég.	1560	3345	4905	15670	44920	60590	17230	48265	65495
0 ou rapport nég.	2290	3625	5915	4995	26800	31795	7285	30425	37710
<20	365165	549920	915085	651125	3478325	4129450	1016290	4028245	5044535
20-29	131270	190755	322025	216850	1213435	1430285	348120	1404190	1752310
30-49	87485	139200	226685	154060	651395	805455	241545	790595	1032140
50-100	33270	57140	90410	92675	313085	405760	125945	370225	496170
>100	9165	14895	24060	69295	231665	300960	78460	246560	325020
TOTAL	641430	978675	1620105	1239415	6132135	7371550	1880845	7110810	8991655
PRINCIPALE SOURCE DE REVENU DU MÉNAGE									
AUCUN REVENU	1300	2875	4175	13435	36395	49830	14735	39270	54005
SALAIRE	67940	132745	200685	792685	5031565	5824250	860625	5164310	6024935
EMPLOI PROPRE COMPTE	7300	17785	25085	54945	355345	410290	62245	373130	435375
TRANSFERT GOUVERN.	411925	546560	958485	282685	466195	748880	694610	1012755	1707365
AUTRE	152965	278705	431670	95655	242650	338305	248620	521355	769975
TOTAL	641430	978670	1620100	1239405	6132150	7371555	1880835	7110820	8991655
TOTAL	641425	978675	1620100	1239415	6132150	7371565	1880840	7110825	8991665

** Exclut les groupes qui ont répondu "sans objet".

SOURCE: Recensement du Canada, 1986, Statistique Canada, Ottawa.

TABLEAU H.4 : RÉPARTITION EN POURCENTAGE DES MÉNAGES AVEC ET SANS PERSONNE HANDICAPÉE, SELON QUE LE CHEF DE FAMILLE EST UNE PERSONNE ÂGÉE OU NON ET SELON CERTAINES VARIABLES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES, CANADA, 1986

POURCENTAGE DE MÉNAGES

	CHEF DE FAMILLE ÂGÉ			CHEF DE FAMILLE NON ÂGÉ			TOTAL		
	Avec personne handi-capée	Sans personne handi-capée	Total	Avec personne handi-capée	Sans personne handi-capée	Total	Avec personne handi-capée	Sans personne handi-capée	Total
RÉGION									
RURALE	41,3	58,7	100	18,3	81,7	100	22,6	77,4	100
URBAINE	39,1	60,9	100	16,4	83,6	100	20,5	79,5	100
TOTAL	39,6	60,4	100	16,8	83,2	100	20,9	79,1	100
SEUIL DE FAIBLE REVENU**									
AU-DESSUS	39,4	60,6	100	14,9	85,1	100	19,1	80,9	100
AU SEUIL/AU-DESSOUS	40,0	60,0	100	25,5	74,5	100	28,7	71,3	100
TOTAL	39,6	60,4	100	16,8	83,2	100	20,9	79,1	100
RAPPORT COÛT DE LOGEMENT/REVENU (%)									
Paiements non appl.	36,2	63,8	100	16,8	83,2	100	19,3	80,7	100
0 ou rev. mén. nég.	31,8	68,2	100	25,9	74,1	100	26,3	73,7	100
0 ou rapport nég.	38,7	61,3	100	15,7	84,3	100	19,3	80,7	100
<20	39,9	60,1	100	15,8	84,2	100	20,1	79,9	100
20-29	40,8	59,2	100	15,2	84,8	100	19,9	80,1	100
30-49	38,6	61,4	100	19,1	80,9	100	23,4	76,6	100
50-100	36,8	63,2	100	22,8	77,2	100	25,4	74,6	100
>100	38,1	61,9	100	23,0	77,0	100	24,1	75,9	100
TOTAL	39,6	60,4	100	16,8	83,2	100	20,9	79,1	100
PRINCIPALE SOURCE DE REVENU DU MÉNAGE									
AUCUN REVENU	31,1	68,9	100	27,0	73,0	100	27,3	72,7	100
SALAIRE	33,9	66,1	100	13,6	86,4	100	14,3	85,7	100
EMPLOI PROPRE COMPTE	29,1	70,9	100	13,4	86,6	100	14,3	85,7	100
TRANSFERT GOUVERN.	43,0	57,0	100	37,7	62,3	100	40,7	59,3	100
AUTRE	35,4	64,6	100	28,3	71,7	100	32,3	67,7	100
TOTAL	39,6	60,4	100	16,8	83,2	100	20,9	79,1	100
TOTAL	39,6	60,4	100	16,8	83,2	100	20,9	79,1	100

** Exclut les groupes qui ont répondu "sans objet".

SOURCE: Recensement du Canada, 1986, Statistique Canada, Ottawa.

TABLEAU H.4 : (SUITE)

POURCENTAGE DE MÉNAGES

	CHEF DE FAMILLE ÂGÉ			CHEF DE FAMILLE NON ÂGÉ			TOTAL		
	Avec personne handi-capée %	Sans personne handi-capée %	Total %	Avec personne handi-capée %	Sans personne handi-capée %	Total %	Avec personne handi-capée %	Sans personne handi-capée %	Total %
RÉGION									
RURALE	22,4	20,9	21,5	22,7	20,5	20,9	22,6	20,5	21,0
URBAINE	77,6	79,1	78,5	77,3	79,5	79,1	77,4	79,5	79,0
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100	100
SEUIL DE FAIBLE REVENU**									
AU-DESSUS	76,6	77,0	76,8	72,2	83,6	81,7	73,7	82,7	80,8
AU SEUIL/AU-DESSOUS	23,4	23,0	23,2	27,8	16,4	18,3	26,3	17,3	19,2
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100	100
RAPPORT COÛT DE LOGEMENT/REVENU (%)									
Paiement non appl.	1,8	2,0	1,9	2,8	2,8	2,8	2,4	2,7	2,6
0 ou rev. mén. nég.	,2	,3	,3	1,3	,7	,8	,9	,7	,7
0 ou rapport nég.	,4	,4	,4	,4	,4	,4	,4	,4	,4
<20	56,9	56,2	56,5	52,5	56,7	56,0	54,0	56,6	56,1
20-29	20,5	19,5	19,9	17,5	19,8	19,4	18,5	19,7	19,5
30-49	13,6	14,2	14,0	12,4	10,6	10,9	12,8	11,1	11,5
50-100	5,2	5,8	5,6	7,5	5,1	5,5	6,7	5,2	5,5
>100	1,4	1,5	1,5	5,6	3,8	4,1	4,2	3,5	3,6
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100	100
PRINCIPALE SOURCE DE REVENU DU MÉNAGE									
AUCUN REVENU	,2	,3	,3	1,1	,6	,7	,8	,6	,6
SALAIRE	10,6	13,6	12,4	64,0	82,1	79,0	45,8	72,6	67,0
EMPLOI PROPRE COMPTE	1,1	1,8	1,5	4,4	5,8	5,6	3,3	5,2	4,8
TRANSFERT GOUVERN.	64,2	55,8	59,2	22,8	7,6	10,2	36,9	14,2	19,0
AUTRE	23,8	28,5	26,6	7,7	4,0	4,6	13,2	7,3	8,6
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100	100
TOTAL									

** Exclut les groupes qui ont répondu "sans objet".

SOURCE: Recensement du Canada, 1986, Statistique Canada, Ottawa.

TABLEAU H.5: PROPORTION DE PERSONNES HANDICAPÉES VIVANT DANS UN MÉNAGE*, SELON QUE LE CHEF DE FAMILLE EST UNE PERSONNE ÂGÉE OU NON ET SELON CERTAINES VARIABLES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES, CANADA, 1986

	PROPORTION DE PERSONNES HANDICAPÉES VIVANT DANS UN MÉNAGE		
	CHEF DE FAMILLE ÂGÉ	CHEF DE FAMILLE NON ÂGÉ	TOTAL
RÉGION	%	%	%
RURALE	7,6	14,9	22,6
URBAINE	7,0	13,5	20,5
TOTAL	7,1	13,8	20,9
SEUIL DE FAIBLE NIVEAU**			
AU-DESSUS	6,8	12,3	19,1
AU SEUIL/AU-DESSOUS	8,7	20,0	28,7
TOTAL	7,1	13,8	20,9
RAPPORT COÛT DE LOGEMENT/REVENU (%)			
Paiements non appl.	4,7	14,6	19,3
0 ou rev. mén. nég.	2,4	23,9	26,3
0 ou rapport nég.	6,1	13,2	19,3
<20	7,2	12,9	20,1
20-29	7,5	12,4	19,9
30-49	8,5	14,9	23,4
50-100	6,7	18,7	25,4
>100	2,8	21,3	24,1
TOTAL	7,1	13,8	20,9
PRINCIPALE SOURCE DE REVENU			
AUCUN REVENU	2,4	24,9	27,3
SALAIRE	1,1	13,2	14,3
EMPLOI PROPRE COMPTE	1,7	12,6	14,3
TRANSFERT DU GOUVERN.	24,1	16,6	40,7
AUTRE	19,9	12,4	32,3
TOTAL	7,1	13,8	20,9
TOTAL	7,1	13,8	20,9

* La proportion de personnes handicapées vivant dans un ménage correspond au nombre de ménages comptant une personne handicapée en pourcentage du nombre de ménages dans chaque groupe.

** Exclut les groupes qui ont répondu "sans objet".

SOURCE: Recensement du Canada, 1986, Statistique Canada, Ottawa.

TABLEAU H.6 : DISTRIBUTION DES MÉNAGES AVEC ET SANS PERSONNE HANDICAPÉE, RÉGIONS RURALES OU URBAINES, SELON CERTAINES VARIABLES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES, CANADA, 1986

NOMBRE DE MÉNAGES

	RÉGIONS RURALES			RÉGIONS URBAINES			TOTAL		
	Avec personne handi-capée %	Sans personne handi-capée %	Total %	Avec personne handi-capée %	Sans personne handi-capée %	Total %	Avec personne handi-capée %	Sans personne handi-capée %	Total %
CHEF DE FAMILLE ÂGÉ/ OU NON									
ÂGÉ	143735	204085	347820	497690	774590	1272280	641425	978675	1620100
NON ÂGÉ	281610	1255630	1537240	957810	4876520	5834330	1239420	6132150	7371570
TOTAL	425345	1459715	1885060	1455500	5651110	7106610	1880845	7110825	8991670
SEUIL DE FAIBLE REVENU**									
AU-DESSUS	332565	1221555	1554120	1043210	4615715	5658925	1375775	5837270	7213045
AU SEUIL/AU-DESSOUS	82045	202075	284120	409680	1021025	1430705	491725	1223100	1714825
TOTAL	414610	1423630	1838240	1452890	5636740	7089630	1867500	7060370	8927870
RAPPORT COÛT DE LOGEMENT/REVENU (%)									
Paiements non appl.	44175	186185	230360	1790	6125	7915	45965	192310	238275
0 ou rev. mén. nég.	3320	8450	11770	13910	39825	53735	17230	48275	65505
0 ou rapport nég.	2260	10900	13160	5025	19535	24560	7285	30435	37720
<20	255600	863995	1119595	760685	3164250	3924935	1016285	4028245	5044530
20-29	56615	205860	262475	291495	1198325	1489820	348110	1404185	1752295
30-49	34930	105875	140805	206615	684730	891345	241545	790605	1032150
50-100	16685	45425	62110	109255	324800	434055	125940	370225	496165
>100	11750	33025	44775	66710	213530	280240	78460	246555	325015
TOTAL	425335	1459715	1885050	1455485	5651120	7106605	1880820	7110835	8991655
PRINCIPALE SOURCE DE REVENU DU MÉNAGE									
AUCUN REVENU	2460	5485	7945	12275	33800	46075	14735	39285	54020
SALAIRE	171720	949495	1121215	688915	4214820	4903735	860635	5164315	6024950
EMPLOI PROPRE COMPTE	29725	164940	194665	32530	208195	240725	62255	373135	435390
TRANSFERTDU GOUVERN.	174790	245505	420295	519830	767260	1287090	694620	1012765	1707385
AUTRE	46655	94310	140965	201960	427045	629005	248615	521355	769970
TOTAL	425350	1459735	1885085	1455510	5651120	7106630	1880860	7110855	8991715
TOTAL	425340	1459720	1885060	1455505	5651115	7106620	1880845	7110835	8991680

** Exclut les groupes qui ont répondu "sans objet".

SOURCE: Recensement du Canada, 1986, Statistique Canada, Ottawa.

TABLEAU H.7 : RÉPARTITION EN POURCENTAGE DES MÉNAGES AVEC ET SANS PERSONNE HANDICAPÉE, RÉGIONS RURALES OU URBAINES, SELON CERTAINES VARIABLES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES, CANADA, 1986

POURCENTAGE DE MÉNAGES

	RÉGIONS RURALES			RÉGIONS URBAINES			TOTAL		
	Avec personne handi-capée %	Sans personne handi-capée %	Total %	Avec personne handi-capée %	Sans personne handi-capée %	Total %	Avec personne handi-capée %	Sans personne handi-capée %	Total %
CHEF DE FAMILLE ÂGÉ/ OU NON									
ÂGÉ	41,3	58,7	100	39,1	60,9	100	39,6	60,4	100
NON ÂGÉ	18,3	81,7	100	16,4	83,6	100	16,8	83,2	100
TOTAL	22,6	77,4	100	20,5	79,5	100	20,9	79,1	100
SEUIL DE FAIBLE REVENU**									
AU-DESSUS	21,4	78,6	100	18,4	81,6	100	19,1	80,9	100
AU SEUIL/AU-DESSOUS	28,9	71,1	100	28,6	71,4	100	28,7	71,3	100
TOTAL	22,6	77,4	100	20,5	79,5	100	20,9	79,1	100
RAPPORT COÛT DE LOGEMENT/REVENU (%)									
Paiements non appl.	19,2	80,8	100	22,6	77,4	100	19,3	80,7	100
0 ou rev. mén. nég.	28,2	71,8	100	25,9	74,1	100	26,3	73,7	100
0 ou rapport nég.	17,2	82,8	100	20,5	79,5	100	19,3	80,7	100
<20	22,8	77,2	100	19,4	80,6	100	20,1	79,9	100
20-29	21,6	78,4	100	19,6	80,4	100	19,9	80,1	100
30-49	24,8	75,2	100	23,2	76,8	100	23,4	76,6	100
50-100	26,9	73,1	100	25,2	74,8	100	25,4	74,6	100
>100	26,2	73,8	100	23,8	76,2	100	24,1	75,9	100
TOTAL	22,6	77,4	100	20,5	79,5	100	20,9	79,1	100
PRINCIPALE SOURCE DE REVENU DU MÉNAGE									
AUCUN REVENU	31,0	69,0	100	26,6	73,4	100	27,3	72,7	100
SALAIRE	15,3	84,7	100	14,0	86,0	100	14,3	85,7	100
EMPLOI PROPRE COMPTE	15,3	84,7	100	13,5	86,5	100	14,3	85,7	100
TRANSFERT GOUVERN.	41,6	58,4	100	40,4	59,6	100	40,7	59,3	100
AUTRE	33,1	66,9	100	32,1	67,9	100	32,3	67,7	100
TOTAL	22,6	77,4	100	20,5	79,5	100	20,9	79,1	100
TOTAL	22,6	77,4	100	20,5	79,5	100	20,9	79,1	100

** Exclut les groupes qui ont répondu "sans objet".

SOURCE: Recensement du Canada, 1986, Statistique Canada, Ottawa.

TABLEAU H.7 : (SUITE)

POURCENTAGE DE MÉNAGES

	RÉGIONS RURALES			RÉGIONS URBAINES			TOTAL		
	Avec personne handi-capée %	Sans personne handi-capée %	Total %	Avec personne handi-capée %	Sans personne handi-capée %	Total %	Avec personne handi-capée %	Sans personne handi-capée %	Total %
CHEF DE FAMILLE ÂGÉ/ OU NON									
ÂGÉ	33,8	14,0	18,5	34,2	13,7	17,9	34,1	13,8	18,0
NON ÂGÉ	66,2	86,0	81,5	65,8	86,3	82,1	65,9	86,2	82,0
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100	100
SEUIL DU FAIBLE REVENU**									
AU-DESSUS	80,2	85,8	84,5	71,8	81,9	79,8	73,7	82,7	80,8
AU SEUIL/AU-DESSOUS	19,8	14,2	15,5	28,2	18,1	20,2	26,3	17,3	19,2
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100	100
RAPPORT COÛT DE LOGEMENT/REVENU (%)									
Paiements non appl.	10,4	12,8	12,2	,1	,1	,1	2,4	2,7	2,6
0 ou rev. mén. nég.	,8	,6	,6	1,0	,7	,8	,9	,7	,7
0 ou rapport nég.	,5	,7	,7	,3	,3	,3	,4	,4	,4
<20	60,1	59,2	59,4	52,3	56,0	55,2	54,0	56,6	56,1
20-29	13,3	14,1	13,9	20,0	21,2	21,0	18,5	19,7	19,5
30-49	8,2	7,3	7,5	14,2	12,1	12,5	12,8	11,1	11,5
50-100	3,9	3,1	3,3	7,5	5,7	6,1	6,7	5,2	5,5
>100	2,8	2,3	2,4	4,6	3,8	3,9	4,2	3,5	3,6
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100	100
PRINCIPALE SOURCE DE REVENU DU MÉNAGE									
AUCUN REVENU	,6	,4	,4	,8	,6	,6	,8	,6	,6
SALAIRE	40,4	65,0	59,5	47,3	74,6	69,0	45,8	72,6	67,0
EMPLOI PROPRE COMPTE	7,0	11,3	10,3	2,2	3,7	3,4	3,3	5,2	4,8
TRANSFERT DU GOUVERN.	41,1	16,8	22,3	35,7	13,6	18,1	36,9	14,2	19,0
AUTRE	11,0	6,5	7,5	13,9	7,6	8,9	13,2	7,3	8,6
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100	100

** Exclut les groupes qui ont répondu "sans objet".

SOURCE: Recensement du Canada, 1986, Statistique Canada, Ottawa.

TABLEAU H.8: PROPORTION DE PERSONNES HANDICAPÉES VIVANT DANS UN MÉNAGE*, RÉGIONS RURALES ET URBAINES, SELON CERTAINES VARIABLES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES, CANADA, 1986

PROPORTION DE PERSONNES HANDICAPÉES VIVANT DANS UN MÉNAGE	RÉGION RURALE	RÉGION URBAINE	TOTAL
CHEF DE FAMILLE ÂGÉ OU NON	%	%	%
ÂGÉ	8,9	30,7	39,6
NON ÂGÉ	3,8	13,0	16,8
TOTAL	4,7	16,2	20,9
SEUIL DU FAIBLE REVENU**			
AU-DESSUS	4,6	14,5	19,1
AU-SEUIL/AU-DESSOUS	4,8	23,9	28,7
TOTAL	4,6	16,3	20,9
RAPPORT COÛT DE LOGEMENT/REVENU (%)			
Paiements non appl.	18,5	,8	19,3
0 ou rev mén. nég.	5,1	21,2	26,3
0 ou rapport nég.	6,0	13,3	19,3
<20	5,1	15,1	20,1
20-29	3,2	16,6	19,9
30-49	3,4	20,0	23,4
50-100	3,4	22,0	25,4
>100	3,6	20,5	24,1
TOTAL	4,7	16,2	20,9
PRINCIPALE SOURCE DE REVENU DU MÉNAGE			
AUCUN REVENU	4,6	22,7	27,3
SALAIRE	2,9	11,4	14,3
EMPLOI PROPRE COMPTE	6,8	7,5	14,3
TRANSFERT DU GOUVERN.	10,2	30,4	40,7
AUTRE	6,1	26,2	32,3
TOTAL	4,7	16,2	20,9
TOTAL	4,7	16,2	20,9

* La proportion de personnes handicapées vivant dans un ménage correspond au nombre des ménages comptant une personne handicapée en pourcentage du nombre de ménages dans chaque groupe.

** Exclut les groupes qui ont répondu "sans objet".

SOURCE: Recensement du Canada, 1986, Statistique Canada, Ottawa.

TABLEAU H.9 : DISTRIBUTION DES MÉNAGES AVEC ET SANS PERSONNE HANDICAPÉE, SELON LE MODE D'OCCUPATION DU LOGEMENT ET SELON CERTAINES VARIABLES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES, CANADA, 1986

NOMBRE DE MÉNAGES

	PROPRIÉTAIRES			LOCATAIRES			TOTAL		
RÉGION	Avec personne handi-capée %	Sans personne handi-capée %	Total %	Avec personne handi-capée %	Sans personne handi-capée %	Total %	Avec personne handi-capée %	Sans personne handi-capée %	Total %
RURALE	366190	1215600	1581790	59150	244120	303270	425340	1459720	1885060
URBAINE	850825	3178925	4029750	604680	2472190	3076870	1455505	5651115	7106620
TOTAL	1217015	4394525	5611540	663830	2716310	3380140	1880845	7110835	8991680
CHEF DE FAMILLE ÂGÉ OU NON									
ÂGÉ	418565	626745	1045310	222860	351930	574790	641425	978675	1620100
NON ÂGÉ	798445	3767775	4566220	440970	2364375	2805345	1239415	6132150	7371565
TOTAL	1217010	4394520	5611530	663830	2716305	3380135	1880840	7110825	8991665
SEUIL DE FAIBLE REVENU **									
AU-DESSUS	1018150	3947105	4965255	357615	1890170	2247785	1375765	5837275	7213040
AU SEUIL/AU-DESSOUS	189510	417925	607435	302220	805170	1107390	491730	1223095	1714825
TOTAL	1207660	4365030	5572690	659835	2695340	3355175	1867495	7060370	8927865
RAPPORT COÛT DE LOGEMENT/REVENU (%)									
Paiements non appl.	42530	174975	217505	3435	17330	20765	45965	192305	238270
0 ou rev. mén. nég.	6875	17955	24830	10355	30320	40675	17230	48275	65505
0 ou rapport nég.	515	945	1460	6775	29485	36260	7290	30430	37720
<20	825970	2880605	3706575	190320	1147635	1337955	1016290	4028240	5044530
20-29	180405	784625	965030	167710	619565	787275	348115	1404190	1752305
30-49	95010	339040	434050	146540	451555	598095	241550	790595	1032145
50-100	39140	118110	157250	86810	252120	338930	125950	370230	496180
>100	26580	78260	104840	51890	168295	220185	78470	246555	325025
TOTAL	1217025	4394515	5611540	663835	2716305	3380140	1880860	7110820	8991680
PRINCIPALE SOURCE DE REVENU DU MÉNAGE									
AUCUN REVENU	5125	12260	17385	9610	27015	36625	14735	39275	54010
SALAIRE	613920	3251435	3865355	246705	1912875	2159580	860625	5164310	6024935
EMPLOI PROPRE COMPTE	52260	298835	351095	9995	74295	84290	62255	373130	435385
TRANSFERT GOUVERN.	367300	473025	840325	327315	539735	867050	694615	1012760	1707375
AUTRE	178405	358965	537370	70205	162390	232595	248610	521355	769965
TOTAL	1217010	4394520	5611530	663830	2716310	3380140	1880840	7110830	8991670
TOTAL	1217015	4394520	5611535	663830	2716305	3380135	1880845	7110825	8991670

** Exclut les groupes qui ont répondu "sans objet".

SOURCE: Recensement du Canada, 1986, Statistique Canada, Ottawa

TABLEAU H.10 : RÉPARTITION EN POURCENTAGE DES MÉNAGES AVEC ET SANS PERSONNE HANDICAPÉE, SELON LE MODE D'OCCUPATION DU LOGEMENT ET SELON CERTAINES VARIABLES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES, CANADA, 1986

POURCENTAGE DE MÉNAGES

	PROPRIÉTAIRES			LOCATAIRES			TOTAL		
RÉGION	Avec personne handi-capée %	Sans personne handi-capée %	Total %	Avec personne handi-capée %	Sans personne handi-capée %	Total %	Avec personne handi-capée %	Sans personne handi-capée %	Total %
RURALE	23,2	76,8	100	19,5	80,5	100	22,6	77,4	100
URBAINE	21,1	78,9	100	19,7	80,3	100	20,5	79,5	100
TOTAL	21,7	78,3	100	19,6	80,4	100	20,9	79,1	100
CHEF DE FAMILLE ÂGÉ OU NON									
ÂGÉ	40,0	60,0	100	38,8	61,2	100	39,6	60,4	100
NON ÂGÉ	17,5	82,5	100	15,7	84,3	100	16,8	83,2	100
TOTAL	21,7	78,3	100	19,6	80,4	100	20,9	79,1	100
SEUIL DE FAIBLE REVENU**									
AU-DESSUS	20,5	79,5	100	15,9	84,1	100	19,1	80,9	100
AU-DESSOUS	31,2	68,8	100	27,3	72,7	100	28,7	71,3	100
TOTAL	21,7	78,3	100	19,7	80,3	100	20,9	79,1	100
RAPPORT COÛT DE LOGEMENT/REVENU (%)									
Paiements non appl.	19,6	80,4	100	16,5	83,5	100	19,3	80,7	100
0 ou rev. mén. nég.	27,7	72,3	100	25,5	74,5	100	26,3	73,7	100
0 ou rapport nég.	35,3	64,7	100	18,7	81,3	100	19,3	80,7	100
<20	22,3	77,7	100	14,2	85,8	100	20,1	79,9	100
20-29	18,7	81,3	100	21,3	78,7	100	19,9	80,1	100
30-49	21,9	78,1	100	24,5	75,5	100	23,4	76,6	100
50-100	24,9	75,1	100	25,6	74,4	100	25,4	74,6	100
>100	25,4	74,6	100	23,6	76,4	100	24,1	75,9	100
TOTAL	21,7	78,3	100	19,6	80,4	100	20,9	79,1	100
PRINCIPALE SOURCE DE REVENU DU MÉNAGE									
AUCUN REVENU	29,5	70,5	100	26,2	73,8	100	27,3	72,7	100
SALAIRE	15,9	84,1	100	11,4	88,6	100	14,3	85,7	100
EMPLOI PROPRE COMPTE	14,9	85,1	100	11,9	88,1	100	14,3	85,7	100
TRANSFERT DU GOUVERN.	43,7	56,3	100	37,8	62,2	100	40,7	59,3	100
AUTRE	33,2	66,8	100	30,2	69,8	100	32,3	67,7	100
TOTAL	21,7	78,3	100	19,6	80,4	100	20,9	79,1	100
TOTAL	21,7	78,3	100	19,6	80,4	100	20,9	79,1	100

** Exclut les groupes qui ont répondu "sans objet".

SOURCE: Recensement du Canada, 1986, Statistique Canada, Ottawa.

TABLEAU H.10 : (SUITE)

POURCENTAGE DE MÉNAGES

	PROPRIÉTAIRES			LOCATAIRES			TOTAL		
RÉGION	Avec personne handi-capée %	Sans personne handi-capée %	Total %	Avec personne handi-capée %	Sans personne handi-capée %	Total %	Avec personne handi-capée %	Sans personne handi-capée %	Total %
RURALE	30,1	27,7	28,2	8,9	9,0	9,0	22,6	20,5	21,0
URBAINE	69,9	72,3	71,8	91,1	91,0	91,0	77,4	79,5	79,0
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100	100
CHEF DE FAMILLE ÂGÉ OU NON									
ÂGÉ	34,4	14,3	18,6	33,6	13,0	17,0	34,1	13,8	18,0
NON ÂGÉ	65,6	85,7	81,4	66,4	87,0	83,0	65,9	86,2	82,0
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100	100
SEUIL DE FAIBLE REVENU**									
AU-DESSUS	84,3	90,4	89,1	54,2	70,1	67,0	73,7	82,7	80,8
AU SEUIL/AU-DESSOUS	15,7	9,6	10,9	45,8	29,9	33,0	26,3	17,3	19,2
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100	100
RAPPORT COÛT DE LOGEMENT/REVENU (%)									
Paiement non appl.	3,5	4,0	3,9	,5	,6	,6	2,4	2,7	2,6
0 ou rev. mén. nég.	,6	,4	,4	1,6	1,1	1,2	,9	,7	,7
0 ou rapport nég.	,0	,0	,0	1,0	1,1	1,1	,4	,4	,4
<20	67,9	65,6	66,1	28,7	42,2	39,6	54,0	56,6	56,1
20-29	14,8	17,9	17,2	25,3	22,8	23,3	18,5	19,7	19,5
30-49	7,8	7,7	7,7	22,1	16,6	17,7	12,8	11,1	11,5
50-100	3,2	2,7	2,8	13,1	9,3	10,0	6,7	5,2	5,5
>100	2,2	1,8	1,9	7,8	6,2	6,5	4,2	3,5	3,6
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100	100
PRINCIPALE SOURCE DE REVENU DU MÉNAGE									
AUCUN REVENU	,4	,3	,3	1,4	1,0	1,1	,8	,6	,6
SALAIRE	50,4	74,0	68,9	37,2	70,4	63,9	45,8	72,6	67,0
EMPLOI PROPRE COMPTE	4,3	6,8	6,3	1,5	2,7	2,5	3,3	5,2	4,8
TRANSFERT GOUVERN.	30,2	10,8	15,0	49,3	19,9	25,7	36,9	14,2	19,0
AUTRE	14,7	8,2	9,6	10,6	6,0	6,9	13,2	7,3	8,6
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100	100

** Exclut les groupes qui ont répondu "sans objet".

SOURCE: Recensement du Canada, 1986, Statistique Canada, Ottawa.

TABLEAU H.11: PROPORTION DE PERSONNES HANDICAPÉES VIVANT DANS UN MÉNAGE*, SELON LE MODE D'OCCUPATION DU LOGEMENT ET SELON CERTAINES VARIABLES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES, CANADA, 1986

PROPORTION DE PERSONNES HANDICAPÉES VIVANT DANS UN MÉNAGE	PROPRIÉTAIRES	LOCATAIRES	TOTAL
RÉGION	%	%	%
RURALE	19,4	3,1	22,6
URBAINE	12,0	8,5	20,5
TOTAL	13,5	7,4	20,9
CHEF DE FAMILLE ÂGÉ OU NON			
ÂGÉ	25,8	13,8	39,6
NON ÂGÉ	10,8	6,0	16,8
TOTAL	13,5	7,4	20,9
SEUIL DE FAIBLE REVENU**			
AU-DESSUS	14,1	5,0	19,1
AU SEUIL/AU-DESSOUS	11,1	17,6	28,7
TOTAL	13,5	7,4	20,9
RAPPORT COÛT DE LOGEMENT/REVENU (%)			
Paiements non appl.	17,8	1,4	19,3
0 ou rev. mén. nég.	10,5	15,8	26,3
0 ou rapport nég.	1,4	18,0	19,3
<20	16,4	3,8	20,1
20-29	10,3	9,6	19,9
30-49	9,2	14,2	23,4
50-100	7,9	17,5	25,4
>100	8,2	16,0	24,1
TOTAL	13,5	7,4	20,9
PRINCIPALE SOURCE DE REVENU DU MÉNAGE			
AUCUN REVENU	9,5	17,8	27,3
SALAIRE	10,2	4,1	14,3
EMPLOI PROPRE COMPTE	12,0	2,3	14,3
TRANSFERT DU GOUVERN.	21,5	19,2	40,7
AUTRE	23,2	9,1	32,3
TOTAL	13,5	7,4	20,9
TOTAL	13,5	7,4	20,9

* La proportion de personnes handicapées vivant dans un ménage correspond au nombre de ménages comptant une personne handicapée en pourcentage du nombre de ménages dans chaque groupe.

** Exclut les groupes qui ont répondu "sans objet".

SOURCE: Recensement du Canada, 1986, Statistique Canada, Ottawa.

TABLEAU H.12: DISTRIBUTION DES MÉNAGES AVEC ET SANS PERSONNE HANDICAPÉE, SELON LE MODE D'OCCUPATION DU LOGEMENT ET SELON LE NOMBRE DE PERSONNES HANDICAPÉES VIVANT DANS UN MÉNAGE, CANADA, 1986

NOMBRE DE MÉNAGES

	PROPRIÉTAIRES	LOCATAIRES	TOTAL
AUCUNE PERSONNE HANDICAPÉE DANS LE MÉNAGE			
CHEF DE FAMILLE ÂGÉ OU NON			
Âgé	626745	351930	978675
Non âgé	3767775	2364375	6132150
Total	4394520	2716305	7110825
SEUIL DE FAIBLE REVENU*			
Au-dessus	3947105	1890170	5837275
Au seuil/au-dessous	417925	805170	1223095
Total*	4365030	2695340	7060370
1 PERSONNE HANDICAPÉE DANS LE MÉNAGE			
CHEF DE FAMILLE ÂGÉ OU NON			
Âgé	306955	186620	493575
Non âgé	650755	373280	1024035
Total	957710	559900	1517610
SEUIL DE FAIBLE REVENU*			
Au-dessus	800475	297060	1097535
Au seuil/au-dessous	150255	259695	409950
Total*	950730	556755	1507485
2 PERSONNES HANDICAPÉES DANS LE MÉNAGE			
CHEF DE FAMILLE ÂGÉ OU NON			
Âgé	103655	34455	138110
Non âgé	126575	57730	184305
Total	230230	92185	322415
SEUIL DE FAIBLE REVENU*			
Au-dessus	195075	55485	250560
Au seuil/au-dessous	33245	36025	69270
Total*	228320	91510	319830
2 PERSONNES HANDICAPÉES OU PLUS DANS LE MÉNAGE			
CHEF DE FAMILLE ÂGÉ OU NON			
Âgé	7960	1785	9745
Non âgé	21110	9960	31070
Total	29070	11745	40815
SEUIL DE FAIBLE REVENU*			
Au-dessus	22600	5070	27670
Au seuil/au-dessous	6010	6500	12510
Total*	28610	11570	40180
TOTAL DES MÉNAGES	5611530	3380135	8991665
Aucune personne handicapée	4394520	2716305	7110825
1 personne handicapée	957710	559900	1517610
2 personnes handicapées	230230	92185	322415
Plus de 2 personnes handicapées	29070	11745	40815

* Exclut les groupes qui ont répondu "sans objet".

SOURCE: Recensement du Canada, 1986, Statistique Canada, Ottawa.

TABLEAU H.13: RÉPARTITION EN POURCENTAGE DES MÉNAGES AVEC ET SANS PERSONNE HANDICAPÉE, SELON LE MODE D'OCCUPATION DU LOGEMENT ET SELON LE NOMBRE DE PERSONNES HANDICAPÉES VIVANT DANS UN MÉNAGE, CANADA, 1986

POURCENTAGE DE MÉNAGES	PROPRIÉTAIRES	LOCATAIRES	TOTAL
AUCUNE PERSONNE HANDICAPÉE DANS LE MÉNAGE			
CHEF DE FAMILLE ÂGÉ OU NON			
Âgé	14,3	13,0	13,8
Non âgé	85,7	87,0	86,2
Total	100	100	100
SEUIL DE FAIBLE REVENU*			
Au-dessus	90,4	70,1	82,7
Au seuil/au-dessous	9,6	29,9	17,3
Total*	100	100	100
1 PERSONNE HANDICAPÉE DANS LE MÉNAGE			
CHEF DE FAMILLE ÂGÉ OU NON			
Agé	32,1	33,3	32,5
Non âgé	67,9	66,7	67,5
Total	100	100	100
SEUIL DE FAIBLE REVENU*			
Au-dessus	84,2	53,4	72,8
Au seuil/au-dessous	15,8	46,6	27,2
Total*	100	100	100
2 PERSONNES HANDICAPÉES DANS LE MÉNAGE			
CHEF DE FAMILLE ÂGÉ OU NON			
Agé	45,0	37,4	42,8
Non âgé	55,0	62,6	57,2
Total	100	100	100
SEUIL DE FAIBLE REVENU*			
Au-dessus	85,4	60,6	78,3
Au seuil/au-dessous	14,6	39,4	21,7
Total*	100	100	100
2 PERSONNES HANDICAPÉES OU PLUS DANS LE MÉNAGE			
CHEF DE FAMILLE ÂGÉ OU NON			
Agé	27,4	15,2	23,9
Non âgé	72,6	84,8	76,1
Total	100	100	100
SEUIL DE FAIBLE REVENU*			
Au-dessus	79,0	43,8	68,9
Au seuil/au-dessous	21,0	56,2	31,1
Total*	100	100	100
TOTAL DES MÉNAGES	100	100	100
Aucune personne handicapée	78,3	80,4	79,1
1 personne handicapée	17,1	16,6	16,9
2 personnes handicapées	4,1	2,7	3,6
Plus de 2 personnes handicapée	,5	,3	,5

* Exclut les groupes qui ont répondu "sans objet".

SOURCE: Recensement du Canada, 1986, Statistique Canada, Ottawa.

TABLEAU H.13: (SUITE)

POURCENTAGE DE MÉNAGES	PROPRIÉTAIRES	LOCATAIRES	TOTAL
AUCUNE PERSONNE HANDICAPÉE DANS LE MÉNAGE			
CHEF DE FAMILLE ÂGÉ OU NON			
Agé	64,0	36,0	100
Non âgé	61,4	38,6	100
Total	61,8	38,2	100
SEUIL DE FAIBLE REVENU*			
Au-dessus	67,6	32,4	100
Au seuil/au-dessous	34,2	65,8	100
Total*	61,8	38,2	100
1 PERSONNE HANDICAPÉE DANS LE MÉNAGE			
CHEF DE FAMILLE ÂGÉ OU NON			
Agé	62,2	37,8	100
Non âgé	63,5	36,5	100
Total	63,1	36,9	100
SEUIL DE FAIBLE REVENU*			
Au-dessus	72,9	27,1	100
Au seuil/au-dessous	36,7	63,3	100
Total*	63,1	36,9	100
2 PERSONNES HANDICAPÉES DANS LE MÉNAGE			
CHEF DE FAMILLE ÂGÉ OU NON			
Agé	75,1	24,9	100
Non âgé	68,7	31,3	100
Total	71,4	28,6	100
SEUIL DE FAIBLE REVENU*			
Au-dessus	77,9	22,1	100
Au seuil/au-dessous	48,0	52,0	100
Total*	71,4	28,6	100
2 PERSONNES HANDICAPÉES OU PLUS DANS LE MÉNAGE			
CHEF DE FAMILLE ÂGÉ OU NON			
Agé	81,7	18,3	100
Non âgé	67,9	32,1	100
Total	71,2	28,8	100
SEUIL DE FAIBLE REVENU*			
Au-dessus	81,7	18,3	100
Au seuil/au-dessous	48,0	52,0	100
Total*	71,2	28,8	100
TOTAL DES MÉNAGES	62,4	37,6	100
Aucune personne handicapée	61,8	38,2	100
1 personne handicapée	63,1	36,9	100
2 personnes handicapées	71,4	28,6	100
Plus de 2 personnes handicapée	71,2	28,8	100

* Exclut les groupes qui ont répondu "sans objet".

SOURCE: Recensement du Canada, 1986, Statistique Canada, Ottawa.